



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2021 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à quinze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et du Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prorogeant jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Décret n° 2020-1 257 du 14 octobre 2020 et prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

**Étaient présents :** M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle (à partir de 18h59), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge (jusqu'à 17h52), Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme PAGÉGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h26), M. AVRAMOVIC Jovan (jusqu'à 17h46), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h37).

**Absents représentés :** Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, Adjointe au Maire, par M. Jean-Michel BLUTEAU, M. MAHMOUD Riad, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA, Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Adjointe au Maire, par M. BOULON, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, par M. PRINCE (à partir de 17h53), M. SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme POLONI, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme PAOLANTONACCI, M. FITAMANT Alain, Conseiller Municipal, par Mme VENACTER, M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme PAGÉGIE, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par Mme BERGOUGNIOU, M. KALANYAN, Conseiller Municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

**Absents :** Mme LEFEBVRE Concetta, Conseillère Municipale (jusqu'à 15h25), Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale (jusqu'à 16h36).

**Secrétaire de séance :** M. BIYOUKAR Lahoussaine.

~~~~~

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ❧ Élection d'un(e) secrétaire de séance .....                                                                                                                                                                                                                                               | 3   |
| ❧ Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 8 juillet 2021 .....                                                                                                                                                                                                    | 4   |
| ❧ Questions orales.....                                                                                                                                                                                                                                                                     | 5   |
| 1. Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire.....                                                                                                                                                                                                                               | 17  |
| 2. Modification du montant de l'attribution de la récompense aux Villemomblois qui ont obtenu une mention « Très bien » ou « Bien » au baccalauréat et ajout d'une récompense « Assez bien ».....                                                                                           | 199 |
| 3. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....                                                                                                                                                                         | 222 |
| 4. Présentation du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2020 .....                                                                                                                                                                   | 255 |
| 5. Approbation du plan d'action d'égalité professionnelle Femmes/Hommes.....                                                                                                                                                                                                                | 31  |
| 6. Fixation des tarifs « Marché Spécial Noël 2021 » .....                                                                                                                                                                                                                                   | 36  |
| 7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMOIRES DU MONT-VALERIEN, au titre de l'année 2021, au vu des moyens mis à disposition dans le cadre de la commémoration du 4 septembre 2021, pour la Libération de Villemomble.....                          | 38  |
| 8. Attribution d'une subvention à l'association LA PREVENTION ROUTIERE, au titre de l'année 2021 .....                                                                                                                                                                                      | 39  |
| 9. Clôture de l'autorisation de programme et annulation des crédits de paiement pour la réalisation d'un pôle petite enfance comprenant la reconstruction de la crèche Saint-Charles de 66 places et la réalisation d'une nouvelle crèche de 60 places avenue du Raincy à Villemomble ..... | 40  |
| 10. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2021 de la Ville .....                                                                                                                                                                                                            | 42  |
| 11. Admission en non-valeur de créances éteintes .....                                                                                                                                                                                                                                      | 56  |
| 12. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables .....                                                                                                                                                                                                                                | 57  |
| 13. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux .....                                                                                                                                                                                          | 58  |
| 14. Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux.....                                                                                                                                                                                         | 58  |
| 15. Approbation du nouveau règlement des conditions générales d'utilisation des installations sportives municipales.....                                                                                                                                                                    | 58  |
| 16. Approbation du protocole bipartite entre la Commune de Villemomble et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est portant sur le financement des études du projet d'aménagement du secteur Guérin .....                                                                    | 61  |
| 17. Approbation des modalités de concertation préalables à la création de la ZAC Guérin à Villemomble.....                                                                                                                                                                                  | 65  |
| ❧ Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....                                                                                                                                                        | 66  |
| ❧ Vœux.....                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 69  |

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 15 h 00.)*

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la séance de Conseil municipal de ce jour, 23 septembre 2021, qui se tient sans public, avec retransmission en direct de la Ville conformément à l'application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre dernier, et notamment son article 6 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire à l'épidémie de la Covid-19.

*(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.)*

Le quorum étant largement atteint, nous allons pouvoir siéger valablement, et donc délibérer.

### 🗳 Élection d'un(e) secrétaire de séance

**M. le MAIRE.**- Il convient dans un premier temps de désigner en notre sein un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Lahoussaine BIYOUKAR.

**M. MINETTO.**- J'ai une remarque à faire.

**M. le MAIRE.**- Nous procédons à un vote.

**M. MINETTO.**- Non, nous avons une remarque à faire avant le vote.

**M. le MAIRE.**- Si vous le voulez bien, nous allons procéder à la désignation du Secrétaire de séance, qui a donc l'immense responsabilité de signer le compte-rendu. À partir de là, si vous avez une prise de parole, vous êtes assuré qu'elle y sera portée.

**Mme POCHON.**- Quelle est la règle pour le secrétariat de séance ?

**M. le MAIRE.**- Est-ce un vote pour ? Je ne vois pas d'autres types de vote. M. BIYOUKAR est donc désigné à l'unanimité.

Monsieur MINETTO, vous sollicitez la parole.

**M. MINETTO.**- Premièrement, quelle est la règle de désignation du Secrétaire de séance ?

Deuxièmement, selon une autre règle, devons-nous tous porter un masque, y compris vous ?

Troisièmement, nous avons noté 13 absents. Une fois de plus, vous avez décidé de convoquer un Conseil municipal à 15 h 00. Un jour à 15 h 00, un autre à 17 h 00, une séance à 9 h 00, évidemment en semaine et pas le samedi, ce qui aurait pu s'imaginer un matin, vos collègues d'à côté le font. Or, 13 absents sur 35 élus au Conseil municipal, nous sommes non loin du tiers manquant, voire un peu plus. Oui, le quorum est atteint mais cette proportion d'absents devrait vous interroger.

Ma question est donc la suivante : à quoi jouez-vous monsieur le Maire à convoquer des conseils municipaux à 15 h 00 ? À notre connaissance, vous êtes le seul maire dans cette situation. Nous avons interrogé des villes de Droite et des villes de Gauche, certains de vos collègues de Droite nous ont dit « *on marche sur la tête, qu'est-ce que c'est que cette histoire ?* »

Monsieur le Maire, pourquoi continuez-vous à faire des conseils municipaux à 15 h 00 ?

**M. le MAIRE.**- Le CGCT prévoit que le Maire convoque le Conseil municipal. À partir de là et selon la dernière loi du 14 novembre 2020 que j'ai citée, ces séances peuvent se tenir jusqu'à un tiers du quorum atteint.

Nous avons un Secrétaire de séance, il convient maintenant que nous approuvions le compte-rendu *in extenso* de notre dernière séance qui datait du 8 juillet 2021.

## 🗨️ Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 8 juillet 2021

**M. CALMÉJANE.-** J'en reviens à l'observation de M. MINETTO. Vous avez vous-même signé le courrier de convocation de Conseil à 15 h 00. Or, il est bien indiqué à la fin du premier paragraphe que « *le port du masque est obligatoire* ».

Encore une fois, je voudrais savoir si cela s'applique à tous les membres de l'assemblée ou si des personnes ont un caractère privilégié par exemple pour des raisons médicales ? Vous semblez très fort en matière médicale au regard de la démarche que vous avez entreprise vis-à-vis d'une de mes collègues.

Concernant le compte-rendu, en remettant en cause non pas la Secrétaire de séance de notre séance du 8 juillet mais plutôt vous-même puisque vous cosignez aussi ce compte-rendu, je fais remarquer que, en pages 62 et 63, je demande un certain nombre de décisions, contrats et marchés, vous avez indiqué que vous nous les transmettiez. Or, plus de deux mois et demi après, je n'ai toujours rien reçu.

Puisque vous faites des rappels au CGCT, je vous rappelle pour ma part que c'est une obligation du Maire de communiquer sur les listes des Décisions, contrats et marchés lorsque la demande en est faite. La demande a été faite en Conseil municipal, c'est plus que formel, et deux mois et demi après je n'ai rien. C'est le premier motif pour ne pas approuver le compte-rendu.

Le deuxième est une fois de plus un constat d'une dérive du fait que vous ne respectez pas les règles générales, parfois même le règlement intérieur que vous avez fait voter par votre majorité. Cela pose quelques problèmes de fonctionnement de cette Assemblée.

**M. le MAIRE.-** Vous avez raison, ce règlement intérieur a été approuvé par la majorité seule.

**M. CALMÉJANE.-** C'est pénible de se voir interrompre quand on n'a pas terminé une intervention.

**M. MINETTO.-** Vous n'avez pas répondu ma question relative au port du masque. Vous ne le portez pas, sommes-nous tous dispensés de le porter ? Auquel cas, dites-le, si non, je pense que vous devriez porter un masque comme les autres.

Ces remarques ont également été faites de multiples fois sur Facebook « *Monsieur le Maire ne porte pas le masque* ». J'aimerais donc avoir une réponse : êtes-vous oui ou non dispensé de porter le masque ? Après, je parlerai du compte-rendu.

**M. le MAIRE.-** Comme dans beaucoup d'assemblées, l'orateur peut se dispenser de porter le masque, puis le remet quand il a fini son propos. Je vous invite à faire de même. Si d'aventure vous vouliez reprendre, à moins que quelqu'un y voit à redire, au moins pour la bonne intelligibilité des propos tenus, je propose que vous puissiez vous affranchir du masque lorsque vous vous exprimez. Il en est de même pour chacun d'entre nous.

Après, s'agissant du compte-rendu *in extenso* de notre dernière séance ?

**M. MINETTO.-** Je vous laisse donc remettre votre masque pendant que je parle.

**M. le MAIRE.-** Nous vous écoutons.

**M. MINETTO.-** Les Villemomblois apprécieront...

Par rapport au compte-rendu, bien évidemment nous le voterons. Nous y avons retrouvé l'ensemble des interventions, quand bien même il pourrait manquer une virgule ou pas, il reste très correct. Une fois de plus, madame, nous le disons chaque fois, merci de votre travail. Ce compte-rendu est un véritable outil de travail.

Pour autant, nous avons une remarque : vous continuez, monsieur le Maire, à positionner les questions des groupes politiques en début de Conseil municipal. Il faudrait parvenir à transmettre l'idée aux Villemomblois que les questions ne constituent pas la substantifique moelle du Conseil municipal, c'est tout le travail accompli par ailleurs. Or, en traitant des questions en début de Conseil municipal comme vous l'avez décidé et non pas à la fin comme

cela se passe dans la majorité des conseils municipaux (mais on innove beaucoup ici), il y a une ambiance générale suite aux questions qui est une très mauvaise idée.

L'autre idée est que l'on dirait aux Villemomblois que le seul élément intéressant à écouter, ce sont les questions.

Donc, nous votons évidemment le compte-rendu mais, monsieur le Maire, nous vous redemandons une deuxième fois de ne pas positionner les questions en début de Conseil municipal.

Dernière remarque, il a fallu x fois rappeler que le compte-rendu sommaire devait être affiché sur les panneaux, il ne l'a pas été ; on peut écrire au cabinet, il ne répond pas, il a fallu que je sollicite Mme PAOLANTONACCI sur un marché pour qu'elle fasse afficher les comptes-rendus. Hier soir, les comptes-rendus exhaustifs de mars et avril n'étaient toujours pas sur le site Internet de la Ville.

Enfin, dans le document relatif aux commissions, premier document accessible sur le site Internet de la Ville, indiquait hier encore que le maire était M. MAGE. Nous avons sollicité de plusieurs fois, nous avons écrit et, visiblement, on ne nous répond pas. Peut-être n'y a-t-il aucun intérêt à dire aux Villemomblois que le Maire a changé, j'avais pourtant cru comprendre que, dans votre démarche, vous y voyiez un intérêt.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts le compte-rendu aux voix

***Il est procédé au vote - Résultat :***

***- Abstention de Mme POCHON et du groupe Union pour l'Avenir de Villemomble (7 voix) ;***

***- Approbation du groupe Réussir Villemomble Ensemble, de M. MINETTO et de M. BANCEL (27 voix)***

### 🗨️ Questions orales

**M. le MAIRE.-** Avant de passer aux traditionnelles questions orales, qui se tiennent en effet en début de séance, si ma mémoire est bonne, ce qui fut pendant longtemps une demande portée par le groupe que vous représentez encore aujourd'hui...

**Mme POCHON.-** Jamais.

**M. le MAIRE.-** Je suis sûr que nous trouverons des propos où vous exprimiez justement le souhait de les voir traiter en début de séance plutôt qu'en fin.

**M. MINETTO.-** Chiche !

**M. le MAIRE.-** Je souhaitais vous dire ces quelques mots : alors que nous reprenons nos travaux en séance plénière après la coupure estivale, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle rentrée dans l'intérêt de tous les Villemomblois.

Je tiens par ailleurs à remercier les équipes municipales et l'ensemble des agents communaux qui ont assuré avec professionnalisme la régularité des services auprès des habitants durant l'ensemble de cette période estivale.

J'en profite enfin pour les remercier de leur très forte implication dans la mise en place de l'édition 2021 de la Saint-Fiacre. Les samedi 11 et dimanche 12 septembre derniers, les Villemomblois ont été, je pense, satisfaits du travail exceptionnel de nos agents. Au nom de la représentation municipale, je tenais à les remercier.

Je cède maintenant la parole au groupe UAV pour ces questions orales.

**Mme BERGOUIGNOU.-** Monsieur le Maire, pouvez-vous nous faire un bilan de la rentrée scolaire à Villemomble (effectifs dans chaque école, ouverture ou fermeture de classes, création de postes d'ATSEM, liste d'attente pour la cantine et les CDL, problèmes générés par la Covid-19, etc.) ?

**M. PRINCE.-** Pour répondre à votre question, nous n'avons eu aucune fermeture de classe. Nous avons en revanche 5 ouvertures à :

- 1 ouverture sur Anne Frank maternelle

- 1 ouverture sur Prévert
- 1 ouverture sur Montgolfier
- 1 ouverture sur Foch 1

Nous avons même eu une deuxième ouverture de classe sur Anne Frank élémentaire à la rentrée. Ce sont de bonne nouvelle.

Dans les écoles maternelles, nous avons un effectif de 1 250 élèves.

Dans les écoles élémentaires, nous avons un effectif de 1 907 élèves.

Tout ceci augmente gentiment.

Nous avons 1 création de poste ATSEM sur Montgolfier puisque, quand une classe de maternelle s'ouvre et se déplace sur une école élémentaire, on doit déplacer deux classes. En effet, nous avons une ouverture de classe de maternelle sur l'école F. Coppée-Lamartine puisque nous n'avons pas assez de locaux. À ce moment-là, nous avons créé un post d'ATSEM.

S'agissant de la gestion du Covid-19, selon le protocole sanitaire de l'Éducation nationale, nous étions en niveau jaune (niveau 2), ce qui implique entre autres le non-brassage des élèves par niveau, ce qui pose des problèmes durant les temps de cantine, voire de sieste et d'études.

Enfin, je ne peux finir ce sujet sans évoquer le décès soudain d'un de nos directeurs d'accueil de loisirs qui a entraîné une réorganisation des équipes et nous devons faire face à des désistements inopinés d'animateurs.

Il s'agit de M. Thierry COLOMER, directeur de l'accueil de Loisirs Leclerc, que beaucoup d'entre nous connaissent. Nous avons eu un véritable élan de générosité, d'empathie, de bienveillance aussi bien de la part des encadrants, je laisserai M. ZARLOWSKI en dire un mot, que des parents.

Je voudrais adresser un message de soutien à l'ensemble de sa famille.

**M. ZARLOWSKI.**- Je ne peux que m'associer à ces mots. C'est arrivé brutalement le jour de la rentrée, donc il a fallu nous organiser pour échanger avec la famille et accueillir les équipes de direction d'animation, l'expliquer aux enfants par les familles. En effet, il y a eu et il y a encore à ma connaissance un livre numérique sur lequel vous pouvez adresser des témoignages, livre qui, moyennant quelques dons qui auront été faits complémentaires, permettra d'éditer un document à destination de la famille.

**M. le MAIRE.**- À cette triste nouvelle, je vous propose que nous fassions une minute de silence en la mémoire de M. COLOMER.

*(L'Assemblée, levée, respecte une minute de silence en la mémoire de M. COLOMER.)*

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie de ces réponses et interventions. Il est temps d'ouvrir pour deux minutes de débat à l'issue des réponses entendues.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Monsieur PRINCE, j'aurais souhaité savoir s'il y avait une liste d'attente pour la cantine et, monsieur ZARLOWSKI, s'il y en a une au niveau des CDL.

**M. ZARLOWSKI.**- En ce qui concerne les listes d'attente, nous n'avons aucune liste d'attente en matière de restauration. Nous acceptons tous les enfants et nous ne laissons aucun enfant sans déjeuner, y compris s'il y a une dette vis-à-vis de la Commune.

En ce qui concerne les accueils périscolaires, M. PRINCE a expliqué que nous avons ouvert des classes, certaines tardivement. D'une part, c'est la première année où nous recevons des inscriptions scolaires aussi tardivement, y compris jusqu'au jour de la rentrée. D'autre part, nous avons aussi eu des inscriptions tardives en périscolaires. Je rappelle que la période d'inscription est sur la fin du premier trimestre. Or, nous avons reçu des inscriptions jusqu'à la fin de l'année. Cela a généré une liste d'attente, revue chaque fin de semaine. À date, nous avons un moins de

100 activités en groupe en attente. Cela peut concerner une activité du matin, une activité du soir, que ce soit centre de loisirs, études dirigées ou mercredi.

**Mme POCHON.**- Premièrement, il faudrait que vous preniez l'habitude de prévenir l'ensemble de vos conseillers municipaux quand il arrive un tel événement car nous sommes également concernés. Nous aimerions ne pas l'apprendre de façon informelle. Nous sommes conseillers municipaux, quand les écoles sont touchées par un événement aussi dramatique, il serait bien de nous informer, ne serait-ce que par un petit message.

Deuxièmement, ma question concerne l'inscription : j'imagine bien que ; quand vous parlez d'inscription tardive, il s'agit de nouveaux arrivants ?

**M. ZARLOWSKI.**- Non.

**Mme POCHON.**- Ce sont donc des erreurs, des gens qui ne l'ont pas fait ? Qu'en est-il des gens qui s'installent seulement et qui n'ont pas eu la possibilité d'être dans les clous au moment des inscriptions ? Est-ce à dire que, lorsque l'on arrive à Villemomble, si tout est plein, on ne peut pas s'inscrire du tout ? Comment cela se passe-t-il ?

**M. ZARLOWSKI.**- J'en profite pour remercier très sincèrement le service de l'Enfance qui fait un travail assez exceptionnel dans cette période chargée.

Pour répondre assez précisément, le dispositif de priorisation consiste naturellement pour les familles nouvellement installées, qui n'étaient donc pas informées de ces périodes d'inscription ou qui sont arrivées après, elles sont naturellement prioritaires.

Pour toutes les autres inscriptions, puisqu'il s'agit soit de négligence soit d'autres choses, nous appliquons « premier inscrit, premier servi », la liste d'attente est ensuite dans l'ordre d'arrivée.

**M. le MAIRE.**- C'est maintenant M. Patrice CALMÉJANE qui pose une question.

**M. CALMÉJANE.**- Monsieur le Maire, à l'occasion de la commission Urbanisme de la semaine dernière, vous avez refusé de porter aux questions diverses, sans motif valable, des questions que je souhaitais poser au nom de mon groupe concernant l'urbanisme de notre ville.

Je les rappelle ci-dessous :

1) Communication des éléments de la commune et de Grand Paris Grand Est concernant le PLUi (copie des lettres des personnes associées, Préfecture, DRIHL, département, etc.), objectifs de la Commune dans ce PLUi concernant le nombre de constructions de logement sur les 6 à 10 prochaines années, planning des prochaines réunions à Villemomble ?

2) Communication des éléments concernant la ZAC Guérin, nombre de parcelles concernées, planning de la ZAC, réunions de présentation et/ou de concertation, liste des bâtiments publics à construire, maquette financière, objectifs environnementaux... ?

3) Présentation à la commission de la modification n° 2 du PLU avec un tableau comparatif entre le PLU de base, la modification n° 1 et la n° 2 concernant les principaux points dans chaque zone ?

4) Monsieur le Maire a annoncé à l'occasion de la réunion du PLUi la semaine dernière que la Mairie avait refusé des permis pour 644 logements, sachant que plus de 130 ont été accordés depuis début janvier. Nous souhaitons la liste, adresse, nombre de logements, types de logements (privés, sociaux...), surface des logements (t1, t2, t3...) accordés et refusés ?

5) Problème de l'installation rue du Gros Buisson d'un centre d'hébergement d'urgence. Avancement du dossier, démarches de la Ville, courriers aux autorités, retrait de l'arrêté préfectoral... ?

6) Liste des préemptions, localisations, montants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

7) Nombre de permis de louer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

Je suis dans l'attente de vos motifs concernant ce refus.

Comme nous sommes en Conseil municipal limité à une question, je vous repose la première : communication des éléments de la commune et de Grand Paris Grand Est concernant le PLUi (copie des lettres des personnes associées, Préfecture, DRIHL, département, etc.), objectifs de la commune dans ce PLUi concernant le nombre de constructions de logement sur les 6 à 10 prochaines années, planning des prochaines réunions à Villemomble ?

**M. le MAIRE.-** Monsieur CALMÉJANE, je pense que vous avez une compréhension à peu près claire de ce qu'est le règlement intérieur que vous n'avez pas voté mais qui s'applique à nous tous. Il est assez singulier que, dans votre question, vous nous fassiez une longue litanie d'éléments que vous voudriez savoir mais vous rajoutez tout de même à la fin qu'il ne faut traiter qu'une seule question. J'ai peur que ce fût pour le plaisir de vous entendre.

Je serai donc assez lapidaire : il avait été acté de façon tacite, comme cela se faisait sous votre mandat, que les commissions travaillaient uniquement sur l'ordre du jour présenté. Ce dernier étant limité à l'examen des permis de construire pour l'habitat collectif, vos questions n'ont pas été traitées, et vous le saviez. Ce fonctionnement n'est pas nouveau pour vous puisque vous l'avez vous-même initié.

En ce qui concerne l'ensemble vos questions, comme j'invite à le faire l'ensemble des conseillers municipaux ici même, vous pouvez les poser au cabinet du Maire qui ne manquera pas de vous répondre dans un délai court.

J'ouvre l'échange pour deux minutes.

**M. CALMÉJANE.-** D'une part, je constate que je n'ai pas de réponse aux questions qui posent problème.

D'autre part, entre un règlement intérieur et des dispositions dites tacites, pour moi c'est le règlement intérieur qui prime. Et vous, monsieur le Maire, qui vous targuez de démocratie et de possibilité d'échange, que ce soit avec les élus ou la population, là vous faites un blocage, vous montrez l'image d'une rigidité dans le débat. Il n'y a aucune transparence. Nulle part il n'est interdit poser des questions diverses en Commission.

Comme je l'ai dit, j'ai pris la précaution de le faire par e-mail, ce qui laissait le temps à l'élu ou au technicien de préparer la réponse. Aujourd'hui, *bis repetita*, j'ai reposé la première question par écrit dans les délais prévus par le règlement intérieur concernant les questions orales en séance et je n'ai pas de réponse.

Il y a donc un vrai problème de vous, de vos élus et de votre administration dans le fonctionnement de notre Conseil municipal. Soit vous ne savez pas répondre, dites-le, ce sera le constat d'un certain nombre de choses que nous pourrions transmettre aux Villemomblois, soit il y a un problème de démocratie telle que vous voulez l'appliquer. Vous avez dit aux Villemomblois que ce serait formidable avec vous, meilleur, que vous changeriez tout par rapport au précédent mandat mais nous vivons quelque chose de beaucoup plus rigide dans son fonctionnement.

Donc arrêtez de raconter des contre-vérités aux Villemomblois, encore plus aux élus représentant des Villemomblois dans ce Conseil municipal.

**M. le MAIRE.-** Vous avez pratiquement pris les deux minutes du débat dans ce monologue, je vous invite à lire dès la semaine prochaine le numéro de *Villemomble et vous*. Le magazine vous donnera, et vous en serez satisfait, pratiquement toutes les réponses à vos questions.

Qui porte la question de M. Gilbert LE MASSON ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour information et si cela peut vous aider dans le déroulé, des personnes de notre groupe portent des pouvoirs.

Monsieur le Maire, depuis plusieurs mois les Villemomblois ont constaté une forte dégradation de l'entretien des voies et trottoirs (déchets, pousse des végétaux, jardinières non entretenues, canidrome en friche, cimetière, etc.).

Alors que vous aviez fait de la propreté de la Commune un de vos thèmes de campagne, un an après le bilan est négatif.

Dans cette question, nous mettons en cause non pas l'action des services mais plutôt les conséquences de l'organisation ou plutôt de la non-organisation de vous et de vos élus sur le sujet.

Nous constatons qu'un effort est réalisé aux abords des lieux où il y a des manifestations communales mais, à l'inverse, le reste de la Commune est abandonné. L'entretien de la Ville, ce n'est pas seulement là où vous passez, mais dans toutes les rues de la Ville. Ne nous dites pas que c'est faux nous avons de nombreuses photos à l'appui.

À l'approche de l'automne et de l'hiver, quelles actions allez-vous mettre en place pour que nos rues et espaces verts retrouvent un aspect propre et fleuri ?

**M. GERBAUD.-** Comme souvent, je serai naturellement plus nuancé que vous. D'habitude si prompt à vanter votre héritage, étonnamment sur ce sujet, cela manque d'arguments... et je vous rassure, je suis très bien organisé.

Concernant les mauvaises herbes, je rappelle que les pesticides sont interdits depuis 2014 par la loi Labbé, complétée par la loi de 2015 sur la transition écologique, que sont autorisés seulement les produits phytosanitaires de bio contrôle à faible risque dont l'efficacité est toute relative. Vous en savez quelque chose, cela existait déjà quand vous étiez Maire. À notre arrivée aux responsabilités, nous avons constaté qu'aucune alternative n'avait été mise en place.

Nous avons passé un marché de désherbage pour 3 opérations par an, qui va débuter début octobre sur l'ensemble de la Commune. En complément, nos agents communaux bénéficient actuellement d'une formation sur les produits phytosanitaires de bio contrôle pour être habilités à les utiliser.

Nous pouvons donc imaginer que, entre le désherbage à venir d'une société externe et le traitement phyto effectué par nos agents, nous devrions retrouver un lieu dans lequel le vert et le naturel seront présents.

Globalement, cette année de transition va nous permettre de mettre en place une politique d'espaces verts et de fleurissement. La végétalisation de la Ville est repensée et comprendra des alternatives entre verdissement, fleurissement et plantation d'arbres.

Il faut distinguer les espaces verts de la propreté urbaine qui effectivement nous pose un problème. Nous constatons une augmentation des incivilités (mégots, masques, canettes, ordures en tous genres). Positionnez-vous par exemple à côté du bureau de tabac de la gare, une fois que l'agent est passé, dix minutes, vous retrouvez exactement la même situation.

Il y a une nuance entre ce que produit la nature qui peut générer une sensation de Ville mal tenue et ce qui appartient au domaine des ordures de manière générale. Les équipes de la Propreté Urbaine, que je tiens à féliciter, sont au travail dans toute la Ville malgré quelques problèmes d'effectif. Les dépôts sauvages, s'ils ne sont pas en baisse malheureusement, sont traités avec réactivité et beaucoup moins visibles qu'auparavant. Globalement, le niveau de propreté de la Ville s'est nettement amélioré.

**M. CALMÉJANE.-** Je parlais de problèmes d'organisation de vous et vos élus, M. GERBAUD me donne les éléments dans sa réponse. Vous êtes arrivé aux affaires en juillet 2020 et vous signalez dans votre réponse que vous allez passer un marché qui sera effectif à l'automne 2021. Un an pour passer un marché de désherbage d'une commune, c'est plus qu'un temps trop long par rapport à un cycle végétal. C'est le premier élément.

Deuxième élément, les Villemomblois et nous vous jugerons à l'aune des éléments que vous venez de donner et des améliorations attendues par tous.

**M. GERBAUD.-** J'y compte bien.

**Mme POCHON.-** Je pense aussi que c'est un vrai sujet duquel nous pourrions en discuter avec les Villemomblois. En effet, il faut sans doute apporter des changements dans notre culture et nos habitudes. Entre le glyphosate qui permettait de tout enlever et le fait qu'il ne soit pas forcément désagréable de voir pousser des coquelicots, je pense qu'il y a des choses à faire. Cela mérite un peu de pédagogie d'entrer dans un autre cycle. Je pense notamment au cimetière qui, pour nos anciens, est très important, ils veulent toujours quelque chose

d'extrêmement propre, minéral, etc. mais il est peut-être possible de faire autrement sans choquer les gens, et ce, progressivement. Cela fait partie des débats qu'il me paraît intéressant d'avoir avec la population.

**M. GERBAUD.-** Je partage vos propos.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Dans ces conditions, je propose à Mme BERGOUGNIOU de lire la question de Mme Laura LEFEVRE.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Monsieur le Maire, notre question porte sur l'organisation du temps de travail du personnel de la Ville.

Il semble qu'un certain nombre de catégories du personnel (restauration, voirie et intervention, propreté urbaine, espaces verts, etc.) ne travaille plus en heures supplémentaires à l'occasion des manifestations organisées par la Ville, alors que d'autres, telle la police municipale, ont vu augmenter leurs heures supplémentaires.

Nous savons tous que, pour de nombreux agents, ce volume d'heures supplémentaires apportait un complément de revenu non négligeable.

Cette nouvelle organisation a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec le personnel et allez-vous, lors du retour à la normale dans l'organisation des manifestations municipales, maintenir la suppression des heures supplémentaires des catégories de personnel aujourd'hui impactées ?

**M. le MAIRE.-** Dans le cadre des manifestations de la Ville, les services concernés sont toujours sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.

De son côté, la Police municipale n'a pas vu augmenter son nombre d'heures supplémentaires puisque l'intégralité de leur présence sur les manifestations de la Ville est comprise dans leur temps de travail.

Pour votre information complémentaire, d'autres services ont obtenu des heures supplémentaires sur de nouvelles missions comme l'organisation de la piétonnisation du marché Outrebon, notamment sa sécurisation.

**M. CALMÉJANE.-** Nous notons la réponse que vous venez de nous faire, nous vérifierons les éléments non seulement pour les catégories que nous avons citées mais aussi pour la Police municipale. En effet, des choix devront être faits : soit ils font des heures supplémentaires payées, soit les agents seront en récupération, ce qui posera problème de présence sur le terrain tel que nécessaire pour la sécurité de tous et non pas seulement à l'occasion des manifestations organisées par la Commune.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Je ne vois personne la solliciter, nous passons donc à la question suivante.

**M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.-** Monsieur le Maire, nous avons vu apparaître, rue de Neuilly, un radar pédagogique rappelant que ce secteur est limité à 30 km/h dans une partie de son tronçon. Nous sommes favorables au déploiement de ce type de dispositif. Nous l'avons réalisé aux abords des écoles de la Ville dans notre précédent mandat.

Nous vous signalons que celui installé par le Conseil départemental aux abords du collège Pasteur, Grande Rue, est en panne depuis des mois. Un conseiller départemental emprunte pourtant cette voie !

Globalement, nous souhaitons connaître vos intentions concernant les limitations à 30 km/h en ville. À l'exemple de certaines communes (Grenoble, Paris, Pantin...), envisagez-vous de limiter l'ensemble des voies communales à 30 km/h dans les prochains mois ? Et, si oui, comment allez-vous contrôler cette mesure ?

**M. BOULON.-** La question de la circulation et du stationnement demeure un problème récurrent à Villemomble, nous le savons tous.

Pour ce faire, l'enquête de circulation et de stationnement a débuté sur notre commune. Elle nous apportera dès cette fin d'année un diagnostic global de la situation actuelle ainsi que des pistes de solution pour fluidifier la circulation à Villemomble.

Dans cette approche, il nous faut par ailleurs garder à l'esprit que les axes principaux de notre commune sont empruntés par des automobilistes des communes voisines, notamment pour gagner l'autoroute. Nous devons donc penser les modifications de la circulation avec les interactions des communes voisines.

Cela pourrait passer par une réduction de la vitesse à 30 km/h sur certaines portions du territoire, par des changements de sens de circulation et d'autres dispositifs.

Si tel était le cas et d'ailleurs pour toute modification, cela se ferait en concertation avec les riverains. La Police municipale n'aura aucune difficulté à veiller à l'application de tel changement, de même que des radars de verbalisation et pédagogique seront nécessairement à l'étude. Monsieur le Maire a d'ailleurs contacté le ministre de l'Intérieur pour faire implanter un radar de verbalisation rue de Neuilly, le projet est à l'étude actuellement, nous a répondu le Ministre.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Je m'interroge justement sur la rue de Neuilly. À quel endroit ce radar serait-il situé ? Sa localisation actuelle à l'entrée de la rue, très honnêtement quand on vient de la Grande Rue, déjà il est très difficile même en venant de passer juste au feu vert, on arrive très rapidement à 34 ou 35 km/h. Pour ma part, je lève le pied à la vue du radar mais je me fais régulièrement doubler sur ce tronçon. Sur la rue de Neuilly, je peux vous dire que, toute la journée, ceux qui voient le radar et le respectent sont des gens comme vous et moi qui sommes responsables, ceux qui ne le sont pas nous doublent, partent de l'autre côté de la chaussée et continuent à rouler à 60, 70 voire 80 km/h.

Je ne suis pas sûre que sa localisation actuelle soit bonne pour un radar qui flasherait réellement les automobilistes. Ne serait-ce que, du côté de mon domicile, c'est régulier et, pourtant, il y a le feu tricolore.

**M. le MAIRE.**- Monsieur CALMÉJANE, si vous le voulez bien, un membre de votre vote alimente le débat et je peux me permettre de lui répondre en disant des choses extrêmement simples : nous avons été sollicités par des riverains. Pour vous donner la localisation possible de ce radar automatique, nous avons été saisis par des personnes qui habitent entre les rues Hoche, Drouot, jusqu'à Denfert-Rochereau, c'est-à-dire le tronçon le plus linéaire du début de la voie en partant de la Grande Rue.

Très honnêtement, je pense que le radar pédagogique remplit sa fonction. Lorsque les voitures s'élancent, elles ont une information sur la limitation de vitesse, c'est-à-dire désormais 30 km/h. C'est un arrêté que j'ai pris avec l'accord du Département pour limiter la vitesse des véhicules.

Par ailleurs, nous allons travailler avec les services du ministère de l'Intérieur à l'implantation que je souhaite rapide d'un radar automatique. Je pense que ce sera au bout de la ligne droite, si je puis me permettre. Je m'inscris dans vos mots, vous avez entièrement raison. Nous avons aussi une autre option qui pourrait être un radar vertueux couplé avec le feu. Avec ce type de dispositif, lorsque vous arrivez à la bonne vitesse, le feu reste au vert, lorsqu'en revanche vous arrivez trop vite, le feu vous sanctionne et passe au rouge.

Toutefois, ce carrefour reste compliqué. Il est géré par le système automatique du Département Gerfaut II qui, lui travaille, sur le trafic et les horaires pour réguler la circulation. Je ne sais donc pas si un radar vertueux est envisageable ou pas.

Pour répondre à la localisation, puisque ce secteur vous est cher, je pense que ce serait l'endroit le plus idoine.

**M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.**- Monsieur le Maire, nous voyons régulièrement apparaître et/ou disparaître des manifestations et des actions municipales dans la communication de la Ville. La Covid-19 n'explique pas tout.

Exemples :

- Les trottinettes installées au printemps, retirées pendant l'été et de retour en septembre sans explication.
- La Villemomblaise, délibération au Conseil municipal en juillet, inscriptions, appel aux bénévoles, puis suppression en septembre, au motif du refus des autorités gestionnaires des rues parcourues. Cela, sans prévenir les bénévoles inscrits et sans enlever les affiches dans les panneaux municipaux.
- La journée sans voiture programmée le week-end dernier a été déprogrammée sans explication.

Globalement, votre communication est à l'image de votre boutique « éphémère » : des sujets apparaissent et disparaissent.

Allez-vous dans les prochains mois clarifier vos actions pour que les Villemomblois puissent avoir la certitude que vos actions sont bien concrètes et non pas seulement des outils de communication ?

**M. le MAIRE.-** Monsieur le conseiller d'opposition, je répondrai sommairement à finalement une question assez politicienne.

Dans le cadre de l'expérimentation des trottinettes électriques actuellement en vigueur sur la Commune, nous avons prévenu les habitants du retrait du dispositif durant l'été puisque le prestataire de la société Bird changeait. Le service a repris il y a deux semaines maintenant et nous aurons l'occasion d'échanger avec cette dernière dès demain sur l'expérimentation, notamment sur les problèmes de stationnement des véhicules.

Concernant la Villemomboise, nous avons constaté très rapidement des difficultés d'organisation liées aux mesures sanitaires à mettre en place. Des mesures plus lourdes que pour une manifestation classique et vis-à-vis desquelles les autorités sanitaires nous ont fortement déconseillé de conserver cette manifestation.

Nous sommes particulièrement heureux en revanche d'avoir pu conserver notre événement majeur à Villemomble, la nouvelle Saint-Fiacre, et remercions une nouvelle fois l'ensemble des agents communaux d'avoir contribué au succès de cette édition.

**M. CALMÉJANE.-** Brièvement pour laisser un peu de temps à ce débat sans dériver sur la politique telle que vous l'avez dit, s'agissant des trottinettes, le prestataire a-t-il changé ou non ? Ce n'est pas très clair. Y a-t-il un nouveau contrat ou sera-t-il prolongé au prorata de l'interruption ?

Vous n'avez pas répondu sur la journée sans voitures.

Encore une fois, c'est non pas un sujet polémique mais un sujet de clarté que nous demandons vis-à-vis des Villemomblois. On ne peut pas afficher un certain nombre de choses et les faire disparaître sans prévenir par exemple les bénévoles qui s'étaient inscrits pour aider à la manifestation de la Villemomboise.

**M. MINETTO.-** J'ajoute qu'« *inventons le Villemomble de l'avenir* » prévu au château était une bonne idée. Malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de monde le samedi et, visiblement, cela a été annulé le dimanche. J'avais encouragé des gens à s'y rendre le dimanche, faisant valoir qu'il y avait un vrai sujet, ils sont venus mais il n'y avait personne.

On annule, on ne prévient pas, c'est un peu compliqué, d'autant plus quand la Ville paie.

**M. le MAIRE.-** Pour vous répondre à tous les deux : oui, c'est compliqué. Malheureusement, et vous ne pourrez pas dire le contraire, cela fait plus de 18 mois que nous vivons dans ce monde, cette vie. Nous envisageons des choses, derrière, nous devons les annuler. Nous devons reprendre, différer, reporter, en bref, monsieur CALMÉJANE, d'abord, écoutez ce que nous disons. Vous avez un prestataire qui travaille pour la société Bird. C'est quasiment le même champ sémantique, cela signifie simplement qu'une société sous-traite à un prestataire région par région. La société Bird nous a notifié qu'elle n'était pas contente de son prestataire, nous avons constaté des dysfonctionnements, donc nous sommes revenus en arrière.

Monsieur MINETTO, il est entendu que nous pouvons regretter qu'il y ait peu de monde à telle ou telle manifestation mais, là encore, la situation sanitaire conduit tantôt nos concitoyens à ne pas venir, à ne pas s'intéresser, à ne pas vouloir sortir, pour des événements sur lesquels ils n'ont pas forcément eu l'information, tantôt, et vous le découvrirez dans le magazine qui sort la semaine prochaine, nous avons une influence considérable, notamment à la Saint-Fiacre. Grâce au contrôle du Pass Sanitaire, nous n'aurons pas le décalage de comptage entre la police et les syndicats, il peut y avoir plus de 10 000 personnes. Et soudain on se dit que, sur un événement régulier, très attendu qui plus est, on a rencontré le public.

C'est moi-même qui ai fait dépasser la durée du débat, cela m'amène à céder la parole à M. BANCEL pour sa propre question.

**M. BANCEL.-** J'admets être assez surpris, c'est dommage, j'avais une question pour rebondir sur le sujet des transports. J'avais signalé une prise de parole et j'ai eu le regret d'avoir dépassé les deux minutes de débat. C'est assez blessant, d'autant que vous avez passé les deux minutes.

Monsieur le Maire, récemment, j'ai pu découvrir le programme culturel de notre ville pour la fin de l'année. On pourrait toujours dire que vous pourriez faire mieux en regardant ce qui se fait dans les villes voisines (y compris de droite) mais ce programme a le mérite d'exister ; c'est un début.

Regardons de plus près les lieux choisis : Médiathèque, conservatoire et théâtre – uniquement dans le centre-ville. Continuons, la boutique éphémère, initiative que je salue par ailleurs : centre-ville. La Police municipale avec le QG en mairie et la localisation annoncée : centre-ville. La mairie annexe, en centre-ville. Les marchés ? En centre-ville. La St-Fiacre ? En centre-ville ! La halte-garderie les *mini-pouces* qui était excentrée a été fermée et ramenée en centre-ville...

Monsieur le Maire, il me semble que vos actions (ou absences d'action) creusent les inégalités entre les quartiers de notre ville. Le centre-ville, ce n'est pas Villemomble ! Villemomble, c'est également Bénoni-Eustache, les Marnaudes, Les Coquetiers par exemple. Vous avez été élu pour être le Maire de tous les Villemombois. Je n'imagine pas un instant que vous souhaitiez opposer les Villemombois entre eux. Je n'imagine pas un instant que vous mettiez tous vos efforts pour dynamiser le centre-ville en oubliant volontairement les autres quartiers. Et qui sait, peut-être que, si la municipalité cessait d'être si démissionnaire dans certains quartiers de notre ville et peut-être qu'avec de la culture, du sport, une activité économique, des commerces de proximité, des crèches, une Police municipale présente au quotidien, un Conseil municipal délocalisé à l'occasion avec un temps d'échange avec les habitants préalable par exemple, la situation pourrait probablement s'améliorer.

Si je salue certaines de vos initiatives en centre-ville, quelles actions concrètes vous engagez-vous à mettre en œuvre dans les prochains mois afin de réduire ces inégalités entre les quartiers de notre ville ?

**M. le MAIRE.-** Cher collègue, vous évoquez une concentration d'actions réalisées par la nouvelle municipalité dans le centre-ville de notre commune, jusqu'à exclure le reste de Villemomble.

Oui, nous avons opéré de nombreuses mesures engagées cette année en centre-ville. Tel était notre programme : dynamiser les cœurs de ville Outrebon et Époque, en termes de commerces, de marchés, etc.

Mais nous n'avons jamais exclu le reste de la Commune. C'est d'ailleurs l'objet du lancement des conseils de quartier qui visent à donner la parole aux habitants de l'ensemble de la Ville et à prendre en compte leurs expériences, leur quotidien.

Concrètement, nous avons relancé (je parle sous le contrôle de François ACQUAVIVA) l'Hôtel d'entreprise, situé à l'entrée de la Commune, pour attirer dans la partie économique de la Ville de nouvelles entreprises.

Nous avons lancé les travaux du complexe sportif (aire de jeux et city-stade) dans le quartier des Marnaudes. Aux espaces Mimoun, je vous invite à vous rendre sur le chantier qui a tout récemment démarré, qui est à une extrémité de notre commune. De même que le projet NPNRU a été lancé et demeure un sujet très important pour le devenir de nos concitoyens.

La future ZAC Guérin est un autre sujet d'importance majeure pour le bien-être des habitants et cela ne concerne pas le centre-ville, sommes-nous d'accord ? C'est véritablement aux franges de notre commune.

Et je pourrais lister d'autres sujets de ce type. Alors oui, effectivement il s'agit de projets à moyen et long termes, qui ne sont pas spectaculaires pour vous, mais qui vont changer en profondeur notre commune. Et je suis sûr que, en travaillant les mois prochains sur ces sujets, vous saisissez pleinement la mesure de la transformation de notre commune qui est en jeu.

**M. BANCEL.-** Effectivement, il y a ces projets à moyen et long termes, sur le principe, même s'il faudrait aller dans le détail, je ne peux que les saluer et évidemment les encourager. Toutefois, le sens de ma question était surtout de dire que, à court terme, il y a probablement des choses assez simples à mettre en œuvre, la preuve en est avec la boutique éphémère. C'est une très bonne initiative que je salue. Est-ce forcément excessivement compliqué

d'imaginer par exemple en janvier 2022 une boutique éphémère dans un autre quartier ? C'est le sens de ma question, c'est-à-dire en termes de culture, on pourrait imaginer des actions dans l'immédiat en attention les actions à moyen et long termes que vous venez de décrire.

**M. le MAIRE.-** Lorsque nous mettons de médiateurs en place dans les quartiers, cela n'est pas si spectaculaire que quelque chose de festif ou de culturel mais c'est une véritable action auprès de nos habitants dans les quartiers excentrés. Lorsque je décide de faire tirer un feu d'artifice au 14 juillet, une nouvelle fois je ne le prévois pas au parc de la Garenne, non, il a été tiré au parc des sports, c'est-à-dire sous les fenêtres de la barre de Benoni, à l'extrême Est de notre ville.

Là aussi, vous pouvez, si vous en êtes d'accord, retenir, relever, saluer le fait que nous ayons aussi des actions partout sur notre territoire.

**M. PRINCE.-** Je viens de recevoir un SMS, vous allez vite voir que nous sommes dans le concret sur la délocalisation : « *bonjour monsieur PRINCE, déménagement effectué, apprécions le changement de cadre de travail, merci encore, M. DENIEL* » inspecteur de circonscription. Je vous rappelle que nous avons décidé la circonscription à l'école Coppée-Lamartine qui est située au bout de la ville. C'est là aussi encore une action qui montre que nous ne sommes pas dans le centre, nous voulons au contraire mettre en lumière et faire des choses pour ces quartiers.

**Mme Pochon.-** Je voulais juste rappeler à M. PRINCE, qui n'était pas là à la précédente mandature, que nous nous étions élevés contre le départ de cette circonscription et que nous n'avions pas été suivis. C'est bien d'être revenu sur la décision.

Encore un Conseil municipal sans public... Monsieur le Maire, ne nous répondez pas « c'est la loi » ou bien es consignes des autorités, comme pour le report de la course la Villemombloise.

D'ailleurs en ce qui concerne la Villemombloise 2021, nous savons tous que c'est parce qu'il n'y avait pas assez de participants que vous l'avez différée. Dites-nous juste la vérité.

Monsieur le Maire, nous pouvons tous lire la note de la DGCL du 12/08/2021 précisant les règles de tenue des réunions.

Les règles qui y figurent sont valables jusqu'au 30 septembre 2021 (loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 de gestion de la sortie de crise sanitaire) mais le Maire peut décider, afin de permettre la tenue de la réunion dans le respect des règles sanitaires, que celle-ci se déroule sans présence du public ou avec un nombre maximal de personnes autorisées à y assister.

Alors monsieur le Maire, expliquez-nous pourquoi vous avez pris cette décision d'écarter le public du Conseil municipal alors même que dans cette salle du Conseil municipal vous avez tenu une réunion du PLUI il y a 3 semaines, dans une salle pleine à craquer, avec contrôle du Pass sanitaire à l'entrée pour le public ?

**M. le MAIRE.-** Madame la conseillère d'opposition, je ne comprends pas votre question. Vous l'avez vous-même indiqué dans votre question en citant un extrait de la loi n° 2021-689 du 31 mai dernier sur la gestion de la crise sanitaire.

J'ai effectivement décidé de conserver à l'heure actuelle le mode d'organisation du Conseil municipal prévu par la loi dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19. Cette situation est exceptionnelle dans ce contexte. Dès lors, c'est *stricto sensu* une loi, je crois que vous avez été parlementaire, à respecter.

Le Conseil municipal est par ailleurs diffusé en direct pour garantir un accès libre et démocratique à nos débats. J'espère naturellement revenir à une situation normale la prochaine fois.

**Mme Pochon.-** On peut jouer, monsieur BLUTEAU effectivement, les textes ce n'est pas monsieur le Maire « doit » tenir le Conseil municipal sans public mais monsieur le Maire « peut » tenir la séance sans public. Il s'agit donc bien d'un vrai choix, que vous êtes encore une fois le seul à faire dans les environs. Un choix qui vient s'ajouter à beaucoup de petites choses, comme le disait mon collègue, par exemple le fait de ne pas afficher les comptes-

rendus. Ces nombreuses petites manœuvres entachent beaucoup la démocratie, contrairement à ce que vous affichez. Je pense que vous n'avez pas envie d'avoir du public ou que les Villemomblois lisent nos comptes-rendus.

Je vous demande simplement de revoir votre façon de faire, je demande également à vos collègues du Conseil municipal de pousser pour ce que cette démocratie existe réellement à Villemomble.

En tout cas, quand on est capable de tenir une réunion de PLUI dans une salle pleine à craquer trois semaines avant, c'est qu'il n'y avait pas de problème sanitaire. Donc ne jouez pas sur les mots. Si vous l'aviez voulu, le public aurait pu assister. Compte tenu du nombre d'absents, il y avait vraiment beaucoup de places.

**M. le MAIRE.-** Un autre collègue souhaite-t-il prendre la parole sur ce sujet ? Je ne vois pas de main se lever. Donc cela conduit M. Jean-Marc MINETTO à poser la dernière question de cette séquence.

**M. MINETTO.-** Gagny a continué à tenir ses conseils municipaux en présence du public, sans jamais s'arrêter. Il suffit de traverser le pont.

Monsieur le Maire, au carrefour des associations de notre ville, nous avons été interpellés sur plusieurs points concernant la vie associative :

Tout d'abord par l'absence de l'adjoint aux Sports et à la Politique de la Ville à ce carrefour des associations où sont présentes les associations sportives. Je suis content de voir qu'il est à nos côtés cet après-midi.

Par la disparition également de ce même adjoint dans l'édito du guide des sports 2021/2022 alors que, dans celui de 2020/2021, vous étiez côte à côte.

Par le fait qu'un club historique de la Ville, le handball, soit absent de la Saint-Fiacre.

Enfin, il se murmurait que certaines associations auraient pu être favorisées dans l'attribution de créneaux horaires par exemple. Si problème de salle il y a, cela peut arriver, la transparence voudrait que vous ayez réuni tous les présidents de club ensemble pour trouver des solutions, et pas individuellement dans votre bureau.

Toutes les associations devraient être traitées équitablement pour obtenir des créneaux horaires, des subventions ou des moyens avec pour seul critère la satisfaction qu'elles procurent aux adhérents et la reconnaissance de l'engagement des bénévoles.

Il semblerait que ne pas vous soutenir aux élections soit un critère que vous retenez. En effet, vous avez évoqué, à au moins deux associations, que des membres de leur bureau avaient soutenu publiquement d'autres candidats que vous aux élections.

Un Maire, une fois qu'il est élu, devient le Maire de tous, et doit être équitable et transparent. Monsieur le Maire, rassurez-nous, il ne faut pas venir vous faire allégeance pour obtenir des subventions, des créneaux horaires ou une page dans le guide municipal, etc. ?

**M. le MAIRE.-** Monsieur le conseiller municipal d'opposition, trouvez-vous vraiment que votre question est digne d'un élu de la République ? Des conditionnels à chaque phrase, des « si » en veux-tu en voilà, des expressions comme « il semblerait », « il se murmurait », des sous-entendus et des accusations à demi-mot, ridicules. Quand allez-vous abandonner ces méthodes empruntées à un certain parti politique que vous n'aimez pas que je cite mais qui m'y fait penser à chaque fois. Un peu de sérieux dans cette instance !

Villemomble a la chance de bénéficier d'équipements sportifs de qualité et d'ouvrir l'accès à de très nombreuses associations, historiques comme nouvelles. Je salue le travail de mon adjoint au Sport, Lahoussaine BIYOUKAR, ainsi que les services municipaux qui font de leur mieux pour satisfaire les demandes ô combien nombreuses de nos associations, en prêt de matériel, en location de salles, en créneaux, etc.

Les associations sportives, comme les autres d'ailleurs, sont naturellement traitées avec respect par mon équipe municipale qui sait parfaitement le rôle essentiel qu'elles occupent auprès des jeunes villemomblois notamment, et des moins jeunes. Et nous travaillons au développement et à la coexistence des associations historiques et des nouvelles pour accroître les offres et les diversifier.

Vous osez me parler de partialité dans le traitement des associations alors que j'ai encouragé et soutenu l'implantation de l'association « Les Écrivains publics » dont la Présidente est une colistière de votre liste aux dernières élections municipales que vous avez perdues. Un peu de sérieux.

Je me soucie toujours de l'intérêt de l'ensemble des Villemomblois et je ne recevrai pas vos propos moralisateurs (comme vous avez plaisir à le faire encore et encore) qui, de plus, ne reposent sur aucune espèce de réalité.

**M. MINETTO.**- Vous êtes tellement prévisible, monsieur le Maire. Si vous pensez que les « on-dit » nécessitent d'attaquer au tribunal, n'hésitez pas. Les deux associations viendront témoigner que, dans votre bureau, vous avez bien indiqué que des membres de ces associations avaient soutenu M. MINETTO pendant la campagne départementale.

Ma réponse sera courte, je vous lis un texte : « *on veut dépasser les partis, cela nous a permis d'accueillir M. Untel et M. Untel, des anciens du FN et de LR,* » note Monsieur X. « *Des appels du pieds ont été faits vers le Rassemblement National, les Républicains, on a 80 % d'idées communes, l'électorat ne comprend pas que l'on n'arrive pas à s'allier. Il faut influencer sur le mode de l'Europe, le but est d'y entrer électoralement,* », etc. « *Il serait possible de s'associer à la League du Nord, à l'équipe britannique, Viktor ORBAN en Hongrie* » énumère un membre proche de votre cabinet, monsieur le Maire.

Avant de dire n'importe quoi, commencez par faire le ménage chez vous. Commencez par vous poser la question des membres de votre cabinet qui soutiennent le Front National et qui propose un rapprochement avec le Front National.

**M. BIYOUKAR.**- Je souhaite répondre très brièvement à la question intéressante de M. Jean-Marc MINETTO puisque je suis cité. Je travaille au quotidien avec les associations sportives dans un climat de confiance, avec le soutien de monsieur le Maire. Tous les jours, nous faisons notre maximum pour les aider à grandir et pour que leurs adhérents s'épanouissent dans notre commune.

De toute évidence, mon absence à la Saint-Fiacre n'a suscité qu'un seul commentaire, monsieur MINETTO, le vôtre.

*(Suspension de séance de 16 h 08 à 16 h 10 suite à un problème technique.)*

20 % des électeurs ont tout de même voté pour vous. Ces électeurs vous attendent sur de vrais sujets de fond, ils attendent que vous les défendiez et que vous le représentiez. Je ne pense pas qu'ils souhaitent savoir ce que fait l'élu aux Sports de ses congés, où il part et avec qui il part.

Pour reprendre un échange assez connu qu'une ancienne ministre avait eu à l'Assemblée nationale, je me demande, monsieur MINETTO, si lorsque vous affirmez certaines choses, vous y croyez vraiment. Je vous imagine bien avec Mme POCHON et M. BANCEL travailler en amont sur ce Conseil municipal « *comment taper sur la majorité ?* » Terrasse éphémère ? Un succès. Feu d'artifice ? Un succès. Villemomble Plage ? Un succès. La Saint-Fiacre ? Un succès. « *Mince, que reste-t-il ? M. BIYOUKAR n'est pas venu à la Saint-Fiacre, bingo ! on va lancer une question et un post Facebook.* »

En réalité, vous évoquez ce détail, monsieur MINETTO, pour ne pas parler de la tenue de la Saint-Fiacre, cette fête populaire à Villemomble qui a tenu cette année encore toutes ses promesses grâce aux agents de la municipalité, je les en remercie.

C'est regrettable mais c'est votre habitude depuis un an. Votre apposition, monsieur MINETTO, est aigrie et tente de créer des polémiques sans fondement.

Je vais néanmoins me justifier auprès des Villemomblois qui nous écoutent : mon absence était liée au fait que j'ai été missionné, en compagnie de 14 autres élus de tous bords politiques de la France entière, par le Conseil National des Droits de l'Homme comme observateur dans le cadre de la tenue des élections au Maroc, pays d'affectation auquel je porte une attention toute particulière. Cette information était par ailleurs publique sur ma page Facebook ; votre comportement est désolant.

**Mme POCHON.**- J'espère qu'elles se sont bien déroulées.

**M. le MAIRE.-** Nous sommes allés au-delà des deux minutes, une nouvelle fois veuillez pardonner le petit souci technique. Le régisseur municipal est venu nous prêter main-forte dans la tenue de ce Conseil municipal et sa rediffusion.

La séquence des questions orales étant terminée, il convient que nous reprenions l'examen de notre ordre du jour.

### **1. Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire**

**M. le MAIRE.-** Par courrier du 26 août 2021, reçu en mairie le 26 août 2021, M. RICHARD Antoine a informé de sa démission de ses fonctions de Conseiller municipal.

*(Suspension de séance pour problème technique.)*

Le candidat suivant venant sur la liste Rassemblement de la Gauche et des Écologistes est Mme Danielle SOULAT.

Par courrier du 15 août 2021, reçu en mairie par voie dématérialisée le 18 août 2021, Mme SOULAT Danielle a informé de sa démission de la liste Rassemblement de la Gauche et des Écologistes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau Conseiller municipal ainsi qu'à son installation en tout début de séance et de prendre acte du nouvel ordre du tableau du Conseil municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, il est procédé à l'installation de M. Nathanaël BANCEL, candidat suivant sur la liste Rassemblement de la Gauche et des Écologistes et il est pris acte du nouveau tableau du Conseil municipal.

Mon cher collègue, nous vous souhaitons la bienvenue.

**M. BANCEL.-** Merci beaucoup.

Déjà, je précise que Danielle SOULAT et Antoine RICHARD ont tous les deux déménagé, raison pour laquelle ils n'ont pas honoré le mandat.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition, je suis sincèrement très heureux de pouvoir aujourd'hui prendre cette fonction de conseiller municipal. Merci aux électeurs qui, il y a un peu plus d'un an, ont permis à notre groupe de la Gauche et des Écologistes d'être représentés au Conseil municipal.

Je remercie par ailleurs Jean-Marc MINETTO et Élisabeth POCHON de m'avoir intégré dans le groupe. J'ai également une pensée pour Antoine RICHARD que je remplace suite à son déménagement.

Même si j'approche dangereusement de la trentaine, je pense pouvoir encore me qualifier quelques années de jeune. Je suis complètement novice en politique, c'est mon premier mandat. Vous pardonnerez d'avance mes erreurs, mes maladresses, ma méconnaissance de tous les rouages du système, parfois peut-être même des questions bêtes.

Cependant, ne doutez pas de ma volonté de m'engager pour le bien commun. Pendant plus de dix ans, j'ai été très investi dans des associations culturelles et culturelles en France et Canada. Ma volonté de changer le monde qui m'entoure n'est pas nouvelle.

Habitant Villemomblois depuis à peine deux ans, j'ai probablement un regard différent mais complémentaire par rapport à certains d'entre vous de notre ville. J'aime cette ville, nous l'avons choisie avec ma femme pour nous y installer et construire notre famille. Aujourd'hui, jeune papa d'une petite-fille qui fête ses 14 mois pile aujourd'hui, je suis forcément sensible aux problématiques de la petite enfance et des écoles. À ce titre, je suis particulièrement motivé et intéressé à reprendre la vice-présidence de la Commission qui traite de ces sujets, qui -je l'espère- se réunira au plus vite pour avancer sur ces sujets où il y a encore tant à faire.

Je profite de cette occasion pour vous proposer de remplacer Antoine RICHARD dans les trois commissions où il était élu.

Par ailleurs, si vous pouviez également saisir cette occasion mettre enfin à jour la liste des commissions sur le site Internet de la Ville, je vous en serais reconnaissant.

Aujourd'hui, cadre à la SNCF, je travaille principalement comme chef de projet pour l'adaptation de l'infrastructure ferroviaire au nouveau train qui arrivera sur le RER D. Les thématiques des transports et mobilités sont de fait des sujets qui me tiennent à cœur entre, d'une part, les problématiques quotidiennes que cela peut engendrer (retards, embouteillages, accidents), d'autre part, l'impact significatif sur l'environnement selon le mode transport. Il est toujours temps de mener une réflexion sérieuse y compris locale à l'échelle de notre ville.

J'en profite pour rebondir car j'ai appris qu'il y avait un audit, je n'en étais pas informé mais je ne suis pas au courant de tout ce qu'il se passe. J'en profite pour poser la question que je voulais poser tout à l'heure : quel est le périmètre de cet audit ? Envisagez-vous des concertations avec IDF-M, la RATP pour les bus ? Envisagez-vous aussi l'option des mobilités douces ? Cette réflexion porte-t-elle sur la circulation stricte routière (radars, sens interdits) ou élargissez-vous plus globalement la problématique ?

**M. GERBAUD.**- C'est plus largement.

**M. BANCEL.**- Je vous en félicite, c'est une bonne chose.

Je ne doute pas qu'il ne vous aura pas échappé que je suis à Gauche, et plutôt à gauche de la Gauche, de cette manière je coupe l'herbe sous le pied ; cela ne me pose pas de problème, j'accepte d'où je viens. Cependant, je respecte pleinement le choix démocratique des Villemomblois. Je m'engage aujourd'hui à être une opposition la plus constructive possible. Entre nous, je suis convaincu que même un maire de Droite peut faire de bonnes choses, vous ou vos homologues des villes voisines. Je pense par exemple à la culture.

Enfin, sachez que je suis intimement préoccupé par le rôle de la démocratie participative dans la vie politique de notre ville. Votre initiative de création des conseils de quartier me pousse à croire que nous pourrions partager cette préoccupation. Vous pouvez compter sur moi pour pousser encore plus loin la démarche (intervention en conseil municipal de citoyens non élus, soumission systématique de certains dossiers aux conseils de quartier avant vote en CM, consultation plus fréquente des Villemomblois, pourquoi pas des référendums ? ou d'autres idées).

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en conclusion, j'aimerais rappeler que, devant les taux d'abstention records aux dernières élections locales, il est de notre responsabilité, chacun à notre niveau, de nous remettre en question, de faire évoluer nos pratiques et institutions le cas échéant pour que la démocratie reste vivante. Je mesure les enjeux, j'espère en être à la hauteur ; j'espère que nous le serons tous. L'absentéisme d'aujourd'hui me pose à titre personnel profondément question. Si nous, élus, avons du mal à être présents, comment imaginer que les Villemomblois nous suivent sur Facebook ?

Pour une ville plus juste, moins inégalitaire entre les quartiers, plus écologique, plus démocratique, plus dynamique, allons-y.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie cher collègue et je renouvelle mes vœux de bienvenu, de bien pouvoir travailler ensemble puisque vous découvrirez que nos travaux ne sont pas nécessairement qu'opposition et vue divergente, il arrive qu'il puisse y avoir des sujets communs, des votes à l'unanimité et qu'il y ait un sens commun à vouloir travailler pour nos concitoyens.

Vous n'avez peut-être pas tout épluché du Conseil, notamment des décisions que j'ai pu prendre. Nous les aborderons éventuellement en fin de séance.

Concernant l'enquête de circulation, en effet, la décision a été prise, nous nous entendons avec l'entreprise CERYX TRAFIC SYSTEM pour faire du comptage de véhicules, des sens de circulation sur l'ensemble du périmètre communal. Sous l'observation stricte et constructive de Jean-Christophe GERBAUD qui est en charge entre autres de ce dossier, nous travaillons avec les autres usagers de la route, que ce soit Parlons vélo, Ile-de-France Mobilité et tous les acteurs pour trouver des solutions pour pacifier la route et ses usagers sur notre commune.

Une nouvelle fois, je retiens que M. Nathanaël BANCEL fait partie du Conseil municipal, il est installé en dernière position du tableau.

Bien entendu, cela ne requiert pas de vote.

## **2. Modification du montant de l'attribution de la récompense aux Villemomblois qui ont obtenu une mention « Très bien » ou « Bien » au baccalauréat et ajout d'une récompense « Assez bien »**

**M. le MAIRE.**- Par la Délibération n° 25 du 31 mars 2010, la Commune a approuvé le principe de l'attribution d'une récompense aux bacheliers villemomblois qui obtiennent une mention « Très bien » ou « Bien ».

Le montant attribué pour une mention « Très bien » est de 300 euros. Le montant attribué pour une mention « Bien » est de 150 euros.

La municipalité souhaite réévaluer le montant de la récompense aux nouveaux bacheliers villemomblois qui obtiennent une mention « Très bien » ou « Bien » au baccalauréat et récompenser également les bacheliers obtenant une mention « Assez bien ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les attributions suivantes :

- 400 euros pour une mention « Très bien »
- 200 euros pour une mention « Bien »
- 100 euros pour une mention « Assez bien ».

Au 9 septembre 2021, 54 dossiers ont été reçus : 26 mentions « très bien », 28 mentions « bien ».

Représentant pour le moment un montant de 16 600 euros. Je parle sous le contrôle de notre élu aux finances, une ligne budgétaire plus conséquente prévoit justement ce nouveau périmètre.

Les bacheliers sont issus des établissements suivants pour le moment :

Lycée Blanche de Castille (Villemomble) pour 27 lauréats,  
Lycée Clémenceau (Villemomble) pour 16 lauréats,  
Lycée Alliance (Pavillons-sous-Bois) pour 3 lauréats,  
Lycée Schweitzer (Le Raincy) pour 4 lauréats,  
Lycée Sellier (Livry-Gargan) pour 1 lauréat,  
Lycée International (Noisy-le-Grand) pour 1 lauréat,  
Lycée Louis-le-Grand (Paris) pour 1 lauréat,  
Et un lauréat qui a obtenu son diplôme via le Centre National d'Éducation à Distance.

**Mme POCHON.**- Je suis sûre que nous ne voyons pas les choses de la même façon.

D'abord, le premier mérite d'un élève, en tout cas sa première récompense est sa réussite, d'avoir mis un premier pas dans un avenir qui pourrait s'annoncer plutôt bon. Il nous semble tout de même que la discussion que nous devons avoir consiste à définir si c'est bien la place d'une mairie de récompenser financièrement des résultats scolaires. Pour ma part, je vois souvent les banques, pour agrandir leur clientèle, dire que, pour l'obtention de la mention « bien », elles donnent 50 € ou 100 € pour ouvrir un compte chez elles. Elles considèrent que, si elles tablent sur ceux qui commencent leur vie avec des mentions, cela leur donne plus de chances d'avoir des clients qui auront un jour des salaires intéressants, que c'est une bonne entrée.

Pour une Ville, même si nous venons de divers partis à Gauche, nous pensons qu'une chose est sûre, la place d'une ville dans la réussite scolaire d'un élève n'est pas celle-là. Nous estimons que sa place est celle de mettre en place tout ce qu'il faut pour que le maximum d'élèves réussisse et décroche des mentions. Le mérite d'un élève qui a une mention « assez bien » peut être aussi fort que celui qui a la mention « très bien ». Cela dépend d'où il part et de ce qu'il a dû faire pour en arriver là.

Nous sortons d'une grave crise, qui nous a démontré que les professions essentielles ne sont pas toujours celles auxquelles on croyait. C'est bien qu'il y ait eu des médecins pour soigner les malades mais c'était aussi bien d'avoir des femmes de ménage pour s'occuper des locaux et éviter la propagation du virus. Nous avons vu des professions ou des métiers essentiels que nous n'imaginions pas. Or, Villemomble ne change rien et considère encore que l'argent public, c'est-à-dire nos impôts, sert à donner des sommes que je trouve considérables. 400 € ! C'est-à-dire

plus que l'allocation scolaire donnée à un enfant, plus que la subvention que vous donnez à une association de soutien scolaire (350 €/an).

On donne ainsi des sommes exorbitantes à des élèves qui, soit, ont bien travaillé, ont de bons résultats et des mentions, et alors ? Est-ce bien notre place ?

Est-ce une enveloppe que vous avez définie et les premières qui demandent ont ? Vous indiquez que, pour l'instant, nous n'avons que 56 inscrits, cela signifie-t-il que vous ne vous rapprochez pas des établissements scolaires pour savoir quels élèves ont des mentions ? Est-ce à eux de faire la démarche ? Pour l'instant, je n'ai pas vu d'élèves émanant du lycée professionnel, c'est-à-dire que nous avons dans notre ville des lycées professionnels avec sans doute des élèves qui ont aussi obtenu des résultats mais qu'ils ne sont pas dans votre liste. Je suppose que ce sont les élèves qui s'inscrivent et non pas les chefs d'établissement qui vous donnent les résultats.

C'est vraiment une question presque philosophique et culturelle. En tout cas, je pense que mes camarades sont d'accord, nous nous abstenons sur cette Délibération. Les sommes que vous proposez sont hallucinantes. Je ne sais pas si tous les Villemomblois sont d'accord pour que leurs impôts servent à cela. Je voudrais que les impôts servent à faire du soutien scolaire partout, à donner aux écoles des moyens pour la réussite de tous les enfants ou, comme je l'avais proposé au CCAS, permettre à certains élèves d'avoir une box Internet à leur domicile. Des élèves ont travaillé sur des téléphones, faute d'avoir Internet à la maison quand les cours étaient dispensés en distanciel, les parents n'ayant pas les moyens d'installer une box Internet. Ça, c'est une politique publique et une politique de ville. Aller donner de l'argent simplement parce que l'on a réussi alors que le premier plaisir doit être de savoir et de réussir, je trouve cela extrêmement déplacé.

Nous vous avons proposé un vœu. Ce n'est pas un vœu de nivellement. Il n'est pas interdit d'organiser une soirée des lauréats afin de mettre à l'honneur tous les élèves villemomblois qui ont réussi un diplôme. Cela n'empêche pas éventuellement de distribuer des récompenses en fonction de mentions ou de ce que vous voulez mais cela paraît plus juste, cela récompense vraiment le mérite de tous.

**M. CALMÉJANE.** - Mon approche sera complètement différente de celle de Mme POCHON et vous vous en doutez bien puisque, avec la majorité de l'époque, j'ai été à l'origine de cette Délibération en mars 2010. L'objectif recherché, j'ai entendu le mot nivellement, je préfère parler d'attractivité. Pourquoi avons-nous mis cela en place ? C'était pour inciter les jeunes à aller vers le plus haut niveau. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons contraint les primes aux mentions « très bien » et « bien ».

Je rappelle les notes à obtenir :

- mention « très bien » une moyenne générale de 16/20,
- mention « bien » une moyenne générale de 14/20.

Descendre à 12/20, donc à la note pour « assez bien », je trouve que c'est plus un peu démagogique qu'autre chose. Notre objectif à l'époque était d'inciter les jeunes à aller chercher le maximum de mentions puisque nous savons très bien que, derrière, par les systèmes de sélection de l'Éducation nationale, plus les jeunes ont des mentions, plus ils ont la capacité de faire le choix d'un certain nombre d'établissements leur permettant de continuer sur un bon parcours. C'est malheureusement la réalité de ce qui est mis en place par l'Éducation nationale.

D'ailleurs, par rapport aux propos de Mme POCHON, pour avoir soutenu un Gouvernement qui avait supprimé les bourses au mérite, instituées à l'époque par Nicolas SARCOZY, je trouve la démarche choquante de se trouver un peu gêné de voter cette subvention.

Aujourd'hui, il nous est proposé une revalorisation. Il est vrai que, depuis 2021, de 300 €, nous passons à 400 €, cela fait un coefficient de 3 %, soit un peu plus de l'inflation mais on reste à des proportions normales par rapport au montant de base. Mon interrogation est plutôt sur le fait d'appliquer aussi une prime pour les mentions « assez bien ». C'est un peu la limite de l'exercice. Si l'année prochaine on l'étend à tous les bacheliers, cela pourra poser question.

Notre groupe votera cette Délibération mais avec les éléments que je viens d'évoquer, à savoir que l'on aurait dû en rester aux mentions « très bien » et « bien » puisque l'objectif de l'époque en 2010 était d'inciter tous les jeunes bacheliers de la Commune à aller le plus haut possible pour la suite de leur parcours universitaire.

Concernant l'information des jeunes, je rappelle que, précédemment, dans la communication municipale, nous faisons paraître une information pour dire aux jeunes « *pensez à déposer un dossier qui vous permettra d'avoir cette récompense* ». Comme on nous annonce beaucoup de choses dans le prochain magazine à paraître, j'espère que des éléments de communication y seront sur ce sujet pour annoncer d'une part la variation de la prime et, d'autre part, son élargissement. Sinon, ce sera une faute.

**M. BANCEL.-** Déjà, c'est sympathique de savoir que cette prime existe depuis 2010. J'avais une question, je ne sais pas si c'est possible ou non ?

**M. le MAIRE.-** Étiez-vous majeur à l'époque ?

**M. BANCEL.-** C'est l'année où j'ai eu le bac, d'ailleurs sans mention et « à l'arrache ». Vous constaterez que, finalement, cela ne m'a pas empêché de pas trop mal m'en sortir.

**Mme POCHON.-** Et tu n'es pas le seul.

**M. BANCEL.-** Premièrement, cette mesure a-t-elle été efficace sur le taux d'obtention des mentions à Villemomble ? Y a-t-il eu un effet avant et après 2010 ? Ce serait un premier point intéressant à regarder.

Deuxièmement, notre devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Or, si vous regardez les statistiques, vous observez que, lorsque l'on est enfant de cadre, on a environ 60 % de chances de décrocher une mention au bac ; si on est enfant d'ouvriers, on a 40 % ou 38 % de chances de l'obtenir. Cela m'interroge sur la notion de mérite. J'ai l'impression que, par ce genre de mesure, on ne fait que reproduire une inégalité sociale initiale. Pourquoi pas et c'est pourquoi j'ai du mal à voter contre mais j'aurais par exemple apprécié que l'on accompagne cela par des mesures de soutien scolaire ou d'autres mesures complémentaires de cet ordre. Peut-être est-ce le cas et je m'en excuse, je n'ai pas connaissance de tous les dossiers. Cela permettrait de donner la même chance à tout le monde d'avoir une mention pour ensuite éventuellement les récompenser. J'aurais préféré cet ordre-là.

**M. MINETTO.-** D'une manière très simple, vous avez bien compris que nous n'étions pas contre le fait de féliciter les gens qui ont réussi : les baccalauréats, les CAP ; l'ensemble des gens qui ont réussi. Je ne suis pas sûr que tous autour de la table nous aurions pu être félicités de la manière dont on voulait le faire.

Nous proposons donc une solution alternative qui fait l'objet de notre vœu et qui vise à récompenser tous les bacheliers, tous ceux qui ont obtenu un CAP. Nous aimerions que ce vœu soit présenté maintenant puisque c'est une solution alternative. Il ne s'agit pas de voter contre l'idée que vous émettez au départ mais nous voudrions qu'elle soit présentée différemment, que cette prime ne soit pas une prime à ceux dont les parents auront pu financer l'aide scolaire, l'école privée. Si nous levions la main, je ne suis pas sûr que ce serait vrai pour tout le monde. Donc félicitons les bacheliers mais faisons-le de manière démocratique et républicaine et non pas de manière libérale.

**M. le MAIRE.-** Vous avez dit exactement la même chose mais beaucoup mieux que Mme POCHON, vous avez employé exactement les mêmes arguments. Je réponds à vos différentes interventions.

Madame POCHON, nous nous sommes permis de vous donner un point d'étape du nombre de dossiers au 9 septembre dernier. Depuis, d'autres dossiers nous sont parvenus notamment de frais bacheliers mentionnés du lycée Blaise Pascal.

Je ne sais pas si cela doit être incitatif mais j'y crois personnellement. Je pense que c'est une bonne chose de soutenir et de saluer les efforts et la réussite. Vous savez que c'est un mot que j'aime particulièrement. Je ne crois pas que les montants soient exorbitants. Je ne pense pas que vos termes, sur lesquels nous ne serons pas d'abord, soient à la mesure du sujet. Je ne suis pas sûr que ce soit exorbitant. Pour avoir vu des dossiers individuels, certains obtiennent une mention « très bien » et leur situation familiale et sociale fait qu'il considère que ce sera un coup de pouce supplémentaire.

**Mme POCHON.**- Vous trouverez toujours cet exemple-là.

**M. le MAIRE.**- Si vous trouvez cela exorbitant, je ne comprends pas pourquoi vous voulez vous abstenir, votez contre.

**M. le MAIRE.**- Concernant le propos de M. CALMÉJANE, la mention n'a pas de rôle dans l'affectation post-Bac. D'une part, vous êtes censé savoir que, désormais, les différentes mesures de constitution de dossier se déroulent bien avant la sanction de l'examen. D'autre part, ce sont plutôt les commentaires du dossier qui jouent dans l'affectation, plus que les moyennes ou que la mention dont on ne sait absolument rien au moment de l'affectation finale.

Un certain nombre de familles me parlent de certains lycées où les professionnels ont une très grande exigence, dont les commentaires sont parfois acerbes, assez durs, qu'elles ont donc presque l'impression que cela va les desservir dans le post-bac. En revanche, par exemple ailleurs qu'à Villemomble, lorsque l'on en REP, lorsque vous avez des commentaires d'enseignants qui soulignent les efforts individuels, cela force les choses dans la sélection de Parcours Sup ou de sa nouvelle émanation.

Monsieur BANCEL, avant de mettre aux voix, cela a un but incitatif mais je ne sais pas si cette possibilité de récompenser les efforts par l'obtention d'une mention pousse certains de nos jeunes à se dire « *je vais peut-être gagner de l'argent en ayant une mention* ». J'imagine qu'ils pensent avant tout à bien travailler. C'est un plus.

Enfin, nous nous reverrons à la fin de la séance concernant le vœu que vous avez proposé.

**Mme POCHON.**- Qu'en est-il de l'enveloppe ?

**M. le MAIRE.**- Je soumetts aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat :**

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote pour (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)**

### 3. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, apprenez que, quasiment à chaque Conseil municipal, un tableau des effectifs nous sera présenté avec des mouvements. Parce qu'il y a des ouvertures régulières de poste pour notre collectivité, à chaque étape, ce tableau est présenté.

| Nombre de créations | Grade                                               | Dont création nette | Nombre de suppressions | Grade à supprimer en fin d'année après avis du Comité technique | Motif                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-----------------------------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                   | Adjoint administratif                               | 1                   |                        |                                                                 | 1 poste d'agent de recette – subventions extérieures                                                                                                                        |
| 4                   | ATSEM principal de 2ème classe                      | 1                   | 3                      | ATSEM principal de 1ère classe                                  | 3 postes d'ATSEM pour les besoins du recrutement afin de pallier un remplacement suite à 2 reclassements 1 création d'ATSEM suite à l'ouverture de classe rentrée 2021-2022 |
| 1                   | Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe |                     | 1                      | Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe             | 1 poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche collective Pom-Cannelle modification de grade pour les besoins du recrutement                                              |

|    |                                                             |   |   |                                                                     |                                                                                                                   |
|----|-------------------------------------------------------------|---|---|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Gardien-Brigadier                                           |   | 1 | Brigadier-chef principal                                            | 1 poste d'agent de police municipale<br>modification du grade pour les besoins du recrutement                     |
| 1  | Assistant d'enseignement artistique ppal 2 cl à TNC 3 h 30  | 1 |   |                                                                     | 1 poste de professeur de piano ouverture de classe rentrée scolaire 2021-2022                                     |
| 1  | Assistant d'enseignement artistique ppal 2 cl à TNC 7 h 00  |   | 1 | Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC 6 h 30   | 1 poste de professeur de guitare<br>modification du grade et modification horaire pour les besoins de recrutement |
| 1  | Assistant d'enseignement artistique ppal 2 cl à TNC 14 h 30 |   | 1 | Assistant d'enseignement artistique ppal 2 cl à TNC 15 h 00         | 1 poste de professeur de batterie<br>modification horaire pour la rentrée 21/22                                   |
| 1  | Assistant d'enseignement artistique ppal 1 cl à TNC 5 h 00  |   | 1 | Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC 5 heures | 1 poste de professeur Hautbois pour les besoins du recrutement                                                    |
| 11 |                                                             | 3 | 8 |                                                                     |                                                                                                                   |

Nous aurons une dernière passe en fin d'année avec un tableau annuel récapitulatif prenant en compte les fermetures de poste, cela étant validé au préalable par le Comité technique. Anciennement appelé Comité technique paritaire, il s'agit de la représentation du personnel des élus et de la Direction générale qui forment une sorte de CE pour convenir des différentes dispositions mises en œuvre par la Collectivité, notamment ses ressources humaines.

**M. MINETTO.**- J'ai quelques questions :

- 4 créations de poste d'ATSEM : nous faisons partie de ceux qui les réclamaient, visiblement nous étions d'accord là-dessus, vous le faites et c'est une très bonne chose ; le besoin existe. Cela signifie que nous allons au-delà des règles de l'Éducation nationale mais quelles seront les règles villemomboises vis-à-vis du nombre de postes d'ATSEM dans les différentes sections de maternelles ?

- En attente d'un AVS, cela nous permet d'avoir en portefeuille la possibilité d'affecter un ATSEM supplémentaire.

- Augmentation de la Police municipale : tout grade confondu, quel est le nombre de policiers municipaux ? Je rappelle que nous souhaitons les rencontrer, nous réitérons notre demande. En effet, il nous paraît important que tous les conseillers municipaux ici présents rencontrent les policiers municipaux.

- Auxiliaire de puériculture : je pense qu'il s'agit de la crèche. Nous pensons que l'augmentation est aussi une bonne chose puisque le document de la C.A.F. indiquait que nous étions à environ 50 % de taux de remplissage. Par rapport au nombre de personnes présentes certainement pour la crèche, combien en manque-t-il pour atteindre le taux de remplissage total de la crèche ? Chose que nous espérons tous.

**M. CALMÉJANE.**- Concernant les ATSEM, nous avons déjà eu la réponse tout à l'heure au moment de la présentation de la rentrée scolaire par M. PRINCE.

Premier élément, Puisque c'est le seul moment où nous parlons du personnel communal en dehors de la DM1, je réitère la demande exprimée plusieurs fois par le groupe de Gauche concernant l'organigramme. En effet, c'est le fil normal du fonctionnement, des créations et des départs mais, au global, nous n'arrivons pas du tout à nous y

retrouver entre les personnes nouvellement arrivées dans la Commune, les départs et surtout l'organisation générale de la Commune, c'est d'ailleurs le même souci pour les citoyens.

Deuxième élément de prudence, tout à l'heure, j'ai croisé des ASVP qui descendaient à vélo la rue d'Avron. Or, s'ils portaient des casques, je pense que ce serait mieux pour leur sécurité. D'autant plus qu'ils ont dû faire un mouvement un peu bizarre puisqu'une nacelle manœuvrait pour aller sur le chantier de construction de l'OPH, l'opérateur étant complètement hors des clous concernant le Code du travail. D'ailleurs, en termes d'exemplarité vis-à-vis des cyclistes en général, ce serait bien qu'ils portent un casque.

**M. MINETTO.**- Nous leur avons dit la même chose.

**M. BANCEL.**- En ce cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, on peut faire appel à des CDD. Au passage, j'entends régulièrement dire que l'État est souvent le pire employeur avec des contrats CDD qui ne permettent pas de s'installer dans la vie active. Je sais que ce n'est pas aussi simple que cela mais, par curiosité, acceptez-vous de communiquer sur la proportion de CDD par rapport au personnel statutaire ?

**M. le MAIRE.**- Je vais essayer de vous répondre. Il n'y a pas de nouveauté en ce sens en cette rentrée scolaire, puisque déjà l'année dernière nous avons un peu changé les règles concernant les ATSEM. Précédemment, on ne mettait pas autant d'ATSEM, notamment pour les classes de double niveau. Autrement dit, on met forcément une ATSEM en maternelle petite section, moyenne section et pas pour les grandes sections. En revanche, on ne mettait pas d'ATSEM non plus pour les doubles niveaux moyenne et grande section. Là, nous le faisons. Ce n'est pas nouveau en ce sens que c'est depuis septembre 2020.

Par ailleurs, certains établissements ont des spécificités. Je parle sous le contrôle de mes collègues du domaine scolaire, M. PRINCE et M. ZARLOWSKI, de mémoire, Montgolfier par exemple dispose d'une ATSEM supplémentaire parce que c'est une maternelle avec beaucoup de place et sa configuration le requiert.

**M. MINETTO.**- C'est une bonne chose.

**M. le MAIRE.**- Concernant la question sur les policiers municipaux, j'ai le plaisir de vous indiquer qu'aujourd'hui tous les postes sont pourvus.

**M. MINETTO.**- Combien ?

**M. le MAIRE.**- 15, auxquels s'ajoutent 8 ASVP aux postes ouverts et prévus au budget. Nous avons donc un effectif plein et stable. Je n'ai pas de mouvement, l'équipe fonctionne bien, les hommes et les femmes se connaissent bien, ce qui permet une véritable efficacité. Dans le prochain magazine que goûtera M. CALMÉJANE, il appréciera l'ensemble des arguments que nous allons présenter aux Villemomblois.

Concernant le pôle petite enfance, il nous manque :

- une auxiliaire de puériculture, nous n'arrivons pas à pourvoir le poste,
- une directrice de la crèche Saint-Charles,
- une infirmière aux Lucioles.

Monsieur BANCEL, je vous donne des pourcentages mais il faudra regarder dans le détail, ce pour quoi je vous renvoie à cette fin d'année. Actuellement, la Collectivité compte 55 % de fonctionnaires, 22 % de contractuels permanents et 23 % de contractuels non permanents, que l'on appelle ici les vacataires.

Le contractuel permanent est en titre sur son poste parce qu'il n'est pas fonctionnarisé ou n'est pas titulaire d'un concours de la fonction publique ou parce qu'aucun profil ne correspondait à notre recherche.

**M. BANCEL.**- S'agit-il de CDD ou de CDI ?

**M. le MAIRE.**- Ce sont des CDD. Le CDI sous-entend un fonctionnaire territorial.

Le vacataire quant à lui est employé pour remplacer un contractuel absent.

Concernant les contractuels, au bout de six années au maximum, soit il est titulaire de la fonction publique, auquel cas nous le nommons, soit nous devons mettre fin à son contrat. Nous aspirons à avoir une pérennité de l'emploi, c'est l'objectif des collectivités. Nous sommes régis par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) qui valide toutes nos embauches, qui s'assure que nous ne prenons pas que des personnes du privé et que nous favorisons bien la fonction publique territoriale.

Concernant la création de postes entraînant la modification du tableau, je vous fais remarquer que, au-delà de vos questions spécifiques, vous avez désormais le motif de la création du poste. Théoriquement, séance après séance, je pense qu'il devrait y avoir de moins en moins de débat.

Je le soumets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

Vous voyez, monsieur BANCEL, que c'est possible. Je vous remercie mes chers collègues.

**M. MINETTO.-** En ajoutant que nous considérons que les ATSEM sont une très bonne idée.

#### **4. Présentation du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2020**

**M. le MAIRE.-** Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2020 de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, approuvé par Délibération n° CT2021/06/29-04 lors de sa séance du 29 juin 2021

Vous avez trouvé le rapport d'activité 2020 en annexe, avez-vous des questions ou des éléments particuliers à exprimer ? Je laisserai éventuellement notre collègue que j'ai délégué au Territoire et à la Métropole donner les éclaircissements nécessaires.

**M. BANCEL.-** J'ai plusieurs questions, c'est la première fois que j'ai ce type de document, c'est l'occasion d'apprendre beaucoup de choses.

Première question, concernant une délégation ou une responsabilité que vous avez dans Grand Paris Grand Est concernant les problématiques d'assainissement, je pense que tout le monde est informé que nous avons des problèmes d'inondation lorsque nous avons des gros orages, j'imagine que cette problématique est remontée. Où ce dossier en est-il ? Y a-t-il une piste de réflexion ou de travail ? Avez-vous par exemple un calendrier ?

**M. CALMÉJANE.-** En complément de ce que vient de dire notre nouveau collègue, auquel notre groupe s'associe au message de bienvenue, il aurait été intéressant soit le vice-président soit le conseiller municipal particulièrement chargé de Grand Paris Grand Est nous fasse un résumé de ce compte-rendu. Nous avons simplement la version papier et nous nous en contenterons.

Je signale à nos collègues que ce territoire Grand Paris Grand Est est une invention du gouvernement de Gauche précédent, qui a créé ces territoires dans une idée de rationalisation non aboutie en ayant conservé les couches anciennes en ajoutant la Métropole et les territoires, structures qui consomment en frais de fonctionnement.

Je rappelle à mes collègues qu'une structure qui n'existait pas il y a cinq ans compte maintenant 200 agents. Au départ, la commune de Villemomble a dû transférer l'équivalent de 3,5 postes. Si on fait le ratio par rapport à la population de Villemomble, c'est comme si nous avions transféré 20 à 25 agents. On va vite buter sur des problématiques de financement de ces postes avec les conséquences inévitables : ce sont toujours ceux qui sont en bout de chaîne qui auront à payer les pots cassés. Autrement dit, les demandes de compensation vont arriver dans les communes qui verront donc ces prélèvements augmenter.

Vous avez abordé les problèmes de débordement suite à des orages importants, j'espère que le sujet sera rapidement pris en compte puisque les gens d'un certain nombre de points bas à Villemomble sont malheureusement inondés. Des travaux ont été faits lors des précédents mandats, notamment en interface avec le Département par la création du bassin mais il reste du travail. Malheureusement, le territoire a pris beaucoup de retard dans sa constitution avec quasiment deux années blanches sans travaux d'investissement en assainissement. Péniblement, je ne sais pas si nous arriverons à rattraper ce retard.

Je signale que, alors que ce Territoire se disait porteur de la prolongation de la ligne 11 entre Rosny Bois Perrier et Noisy Champ, il n'en fait plus du tout un facteur important. Pourtant, que ce soit Rosny, Villemomble, Neuilly-sur-Marne, Gagny, Neuilly Plaisance ou Noisy-le-Grand, nous avons tout intérêt à voir cette ligne prolongée dans les prochaines années. Même si je ne méconnais pas les difficultés financières, des efforts ont été faits sur un certain nombre de territoires de la Seine-Saint-Denis et d'autres départements et ont permis d'obtenir ces prolongations de ligne, il serait dommage de les laisser en l'état.

On ne peut pas d'un côté tenir des discours sur l'environnement, l'utilisation des transports en commun et, de l'autre côté, ne pas créer un véritable maillage en Île-de-France tel que prévu quand le schéma de l'ensemble des lignes a été programmé à l'époque du gouvernement de M. SARCOZY.

Je souligne également un point un peu délicat, qui va vite nous arriver et qui va très certainement venir impacter la fiscalité des Villemomblois : le Territoire a pour objectif une convergence des taxes des ordures ménagères. Or, autant Villemomble était vertueuse dans la gestion de ses ordures ménagères, que ce soit dans les coûts de fonctionnement ou dans la qualité du travail fait par les citoyens de Villemomble dans la collecte, autant nous avons la semaine prochaine une séance de Conseil du Territoire où nous verrons on voit une augmentation importante des frais liés au syndicat chargé de l'élimination des ordures ménagères avec même des systèmes de pénalité. Il est à signaler aux Villemomblois que, dans les prochaines années, ils verront très certainement, à cause du Territoire et les règles qui l'accompagnent, une augmentation de 5 % à 15 % de leur taxe d'ordures ménagères. Il ne faut pas se le cacher, c'est la réalité d'une part des coûts de fonctionnement de ces territoires, d'autre part, des nouvelles règles environnementales, qui sont votées puis ont des conséquences sur la feuille d'imposition des citoyens.

**M. ACQUAVIVA.-** Je vais me permettre de vous répondre de façon générale, je n'ai pas voulu faire un résumé du travail du Territoire car vous avez déjà eu un rapport. C'est un rapport de 2020, j'ai été élu à partir de juillet 2020 sur le Territoire et je faisais partie des élus sceptiques vis-à-vis de l'utilité d'un territoire. Je considérais que, dans le millefeuille administratif français, nous avons au moins deux échelons de trop. Faut-il une métropole et une région ? Question de fond. Faut-il des départements et quatre établissements publics territoriaux ? Pour moi, ces questions étaient importantes et je faisais partie des sceptiques considérant que nous aurions des transferts de compétence des collectivités vers de nouveaux organismes et que tout cela coûterait cher.

J'ai donc assisté à l'évolution du Territoire, notamment de ce qui avait été mis en place les années précédente. Progressivement, je me suis rendu compte qu'indépendamment des transferts, puisque le mariage forcé existe, nous avons deux solutions : soit je n'en veux pas, ce n'est pas bon, cela va me coûter une fortune, donc je suis systématiquement contre, soit nous avons un territoire qui représente 400 000 habitants, 14 communes, une addition de richesses et de visions communes, deux tiers au moins de pavillons, de zones boisées, des facilités de vie et d'activité économique, même si elle n'est pas à la même hauteur que La Défense ou d'autres départements, nous avons tout de même un certain nombre de richesses.

Qu'est-ce qu'est Villemomble ? C'est 8,5 % de la population. J'étais parti en considérant que Villemomble était extraordinaire, que c'était ma ville, nous étions les meilleurs et les premiers partout. Or, quand j'ai fait l'analyse qui a servi au PADD pour la partie urbanistique et diagnostic, je me suis rendu compte que, dans de nombreux domaines, nous étions très mal placés. Nous avons « dormi » et, pendant ce temps, les autres villes ont avancé. Nous nous retrouvons dans des situations où beaucoup d'actions ont été faites au service de leurs habitants, auxquels nous devons aussi participer.

Là aussi, je considère que la mutualisation existe. Aujourd'hui, une ville si grande soit-elle, prenons l'exemple de Noisy-le-Grand, je vois mal comment elle peut faire face seule aux contraintes.

Certes, le montage est mauvais, nous avons une Métropole qui, quand elle a besoin d'argent et c'est le cas en 2021 et 2022, fait la poche aux territoires en essayant de récupérer sur ce qui est la dotation sur la CFE, nous en avons

récupéré les deux tiers cette année. Là aussi, il y a eu un problème de mauvaise naissance sur l'ensemble des choses. Ce n'est pas pour autant que les territoires n'ont pas d'utilisation.

Je reprends l'exemple de la mobilité. Oui, cela concerne le Territoire. Nous ne pouvons pas avoir une étude de mobilité sur la seule ville de Villemomble alors que les voitures arrivent de partout, nous avons des voies ferrées, etc. Nous ne sommes pas seuls au monde, nous sommes interconnectés avec les autres villes qui rencontrent des problèmes similaires aux nôtres. Je trouvais justement intéressant dans le Territoire que nous avons tous les mêmes problématiques.

J'ai entendu parler tout à l'heure de transition écologique. Le Territoire a effectué en 2021 le Plan Climat Air Énergie du Territoire. Vous pouvez le voir sur le site Internet de Grand Paris Grand Test, vous verrez que c'est très intéressant et que cela prépare l'avenir.

Bien sûr, il y a eu des transferts de compétence. L'assainissement, c'est vrai mais, aujourd'hui, quelle ville est capable de refaire une partie des rejets notamment des eaux pluviales par rapport au réseau toute seule ? Je ne vois pas comment. Ce sont des investissements colossaux. Même à la taille du Territoire, ce n'est pas simple, il faut réussir à avoir un certain nombre de subventions pour avoir les financements.

Ordures ménagères, c'est vrai que les taxes ont augmenté et que nous étions vertueux. Notre taux était bas. En revanche, si nous étions restés seuls, nous aurions subi les mêmes hausses. Je ne vois pas pourquoi nous y aurions échappé, nous aurions même risqué de l'avoir plus élevée parce que nous n'étions pas suffisamment nombreux pour peser dans les négociations. Pour l'instant, d'après ce que je sais de la convergence des taux, l'évolution à Villemomble tournera entre +1,5 % et +2 % sur les deux ou trois prochaines années. Cependant, c'est une évolution normale parce que, là aussi, on ne peut pas demander le beurre et l'argent du beurre. Il y a beaucoup de domaines où j'ai constaté que nous étions absents. Dans les problèmes de compensation des charges transférées (CLECT), nous aurons un certain nombre de surprises. Quand d'autres villes ont déclaré 0,50 ETP, nous avons déclaré 00,1 ETP, tôt ou tard, il faudra bien le payer d'une façon ou d'une autre.

**M. CALMÉJANE.**- Ce n'est pas la réalité.

**M. ACQUAVIVA.**- Nous en reparlerons et vous verrez. J'ai des chiffres très précis sur ce genre de domaine.

Pour moi, le Territoire est quelque chose d'important que j'ai découvert parce que je ne vois pas comment notre Ville peut s'en sortir seule. C'est vrai qu'il y aura des transferts de compétence qu'il y a eu des transferts de charges mais c'est à nous en tant que ville de ne pas réinventer deux fois les mêmes choses et d'être organisés en nous appuyant sur l'ingénierie qui existe tant à l'échelon métropolitain qu'à l'échelon territorial plutôt que d'avoir la nôtre, au risque d'avoir des doublons. Il faut utiliser leurs compétences. Ils sont certes 200 mais nous avons beaucoup de personnes compétentes dans un maximum de domaines.

Nous avons une quarantaine de dossiers de projets à l'étude, qui peuvent être intéressants. Les villes y participeront ou pas selon leur intérêt mais ce sont des domaines dans lesquels nous étions absents et qui sont nécessaires pour les services à apporter à notre population.

**Mme POCHON.**- Monsieur ACQUAVIVA, je regrette que vous n'ayez pas été dans notre groupe dans les mandats précédents parce que, quand nous en parlions, nous ne paraissions pas si visionnaires. Je n'ironise pas sur la question, le principal est de se rendre compte que ce que nous appelions régulièrement « Villemomble, petit village gaulois » ne fonctionnerait pas longtemps. Je suis contente de vous voir converti à la mutualisation des moyens, aux nouveaux challenges qui nous attendent avec ce Territoire. Je suis persuadée que notre ville y gagnera, sans pourtant perdre son identité.

Je peux néanmoins regretter que la ville de Villemomble soit uniquement illustrée par la Saint-Fiacre. En tout cas, nous ne siégeons pas au Territoire mais j'espère que nous pouvons vous faire confiance non pas seulement pour défendre Villemomble comme si nous devions être sur nos ergots à toujours empêcher de fonctionner avec les autres mais pour être force de proposition et imaginer rentrer dans les villes qui partagent des idées, des objectifs. En effet, dans tous les domaines dont s'est emparé le Territoire, même si le mariage forcé complique les choses. Les territoires qui nous ont précédés et ont accepté cette vision avant nous ont un peu d'avance. Il est temps de



ce ne soit pas une addition de dépenses non finançables. Il les défend mais, si nous voulons que le Territoire nous profite, il faut que ce que soit complémentaire, participer et être présents. Il existe 14 groupes de travail au sein du Territoire et les villes sont représentées dans chacun domaine. Je participe notamment à celui de l'emploi où seulement quatre ou cinq villes sont présentes. Or, si vous n'êtes pas présents, vous passez à côté de choses qui peuvent être utiles pour votre population, au meilleur prix ou au meilleur coût. *A contrario* nous n'allons pas dans les domaines onéreux et inadaptés à nos besoins.

À mon sens, c'est là l'esprit de mon travail au sein du Territoire, c'est-à-dire de quelle manière apporter des plus et de faire des choses dont nous avons besoin. Il est vrai que nous avons des quartiers en difficulté, lesquelles tournent notamment autour de l'emploi. Nous allons bientôt avoir le PJJ, c'est-à-dire rencontrer directement les jeunes. Les quatre missions locales de notre territoire se sont accordées avec les subventions de l'État pour agir ensemble avec une coordination. De ce fait, nous aurons non seulement cette double mutualisation mais aussi le respect de chacune des villes dans ses propres intérêts. Cette opération est en cours de lancement, elle le sera officiellement le 30 septembre à la mairie de Gagny sur l'ensemble des quatre missions locales.

Oui, ce sont des plus. Donc là aussi chacun doit contribuer. J'associe un certain nombre de collègues dans les groupes de travail lorsqu'ils peuvent apporter quelque chose dans leur délégation. Nous avons parlé de la transition énergétique mais il y a aussi le PLUI, parlons-en par rapport au PADD. Nous défendons les mêmes notions que les autres villes. Il y a le problème de la mobilité au sein du PADD et la notion de construction de logements, etc. Tout cela doit être cohérent et le Territoire nous apporte un savoir-faire et un appui.

**M. le MAIRE.-** Concernant les différentes interventions que nous venons d'entendre, retenons que nous prenons acte de ce rapport.

**M. CALMÉJANE.-** Pour rectifier un point, je signale tout de même que, à l'époque de l'installation de la déchetterie il y a une vingtaine d'années, il y avait déjà eu des opérations concernant le sol. Au bout de 20 ans, devoir apporter quelques éléments de confortement à moins de 200 € le m<sup>2</sup> dans un tel secteur n'est pas prohibitif. Ce qui me gêne dans le fonctionnement du Territoire aussi est que c'est fermé depuis un an, qu'il a fallu cinq mois pour qu'il se mette sur le dossier, qu'il regarde quel bureau d'étude prendre pour faire des sondages, un bilan pour au final faire des travaux. À l'époque, quand la Commune traitait ce type de dispositif, c'était réalisé en moins de six mois.

Toute la difficulté de ce Territoire, des gens en découvre le fonctionnement, est la lourdeur administrative et la lenteur des choses réalisées. On a créé un « bidule » supplémentaire avec des échelons et une administration importante. J'attends avec intérêt le résultat de l'appel d'offres en cours de réalisation d'après les éléments que j'ai concernant la collecte des ordures ménagères pour savoir à quel coup cela va sortir. Nous étions très vertueux et nous avons un marché, d'ailleurs regardé de très près par les autres communes au moment de la fusion puisque nous avons un des coûts les moins élevés de collecte à la satisfaction des Villemomblois, alors que d'autres communes étaient beaucoup moins vertueuses avec des coûts de collecte 30 % à 40 % supérieurs.

Donc j'attends de voir le résultat de la mutualisation. Nous en mesurerons l'incidence. M. ACQUAVIVA parle de 1,5 % à 2 % par an, à la sortie, cela fera 10 % ou 15 % car ce sera un continuum. Le Territoire n'est pas capable de gérer ses finances en l'état actuel. C'est la logique actuelle du Gouvernement, les compensations et la CFE qui a été récupérée en partie par la Métropole alors qu'elle devait être en 2021, cela revient à mettre la poussière sous le tapis en attendant les élections présidentielles. Le jour où on reviendra à la réalité de la loi, que la SGP dira qu'elle a besoin de ses moyens financiers, le Territoire n'aura plus ces éléments de compensation, encore une fois, qui va trinquer ? Le dernier échelon, donc la Commune.

Il y avait déjà quelques éléments de mutualisation intéressants. Je rappelle aux personnes un peu anciennes dans la politique Villemombloise et en Seine-Saint-Denis que les maires se réunissaient, qu'il existait des associations de Maire et qu'un travail était effectué. Tout n'a pas été créé le jour où le Territoire s'est découvert des compétences. Il y avait déjà des échanges d'information et un travail avec un certain nombre de maires. Peut-être pas parfois pour des raisons idéologiques avec des maires de Gauche par rapport aux maires de Droite mais je peux vous dire que les échanges étaient réguliers, notamment sur les bonnes pratiques.

**Mme POCHON.-** Vous achetiez du sel.

**M. le MAIRE.**- Je commençais à dire que nous allons simplement prendre acte du rapport sur les activités 2020 de GPGE. Je reprends néanmoins un certain nombre de vos propos pour y répondre simplement.

Monsieur BANCEL, concernant le phénomène des inondations, que vous avez découvert en devenant Villemomblais, que nous connaissons depuis des années, cette situation préoccupe à tel point que, l'année dernière, j'ai proposé à mes collègues du Bureau des Maires à Grand Paris Grand Est de prendre à ma charge l'assainissement et le plan baignade, parce que cette situation nous concerne au premier chef. Je ne dis pas que, par exemple, Pavillon-sous-Bois, Neuilly Plaisance ou encore ailleurs ne subissent pas d'inondation mais, pour nous, c'est si prégnant que j'ai fait le choix de porter cette compétence.

J'avoue que certains propos sont fort désagréables à l'endroit de l'administration territoriale de GPGE de M. CALMÉJANE, quand on ose dire que ce Territoire n'est pas capable de gérer. Je vous rappelle que le vice-président en charge des finances est notre collègue, Pierre-Yves MARTIN. Je lui rapporterai vos propos, je pense qu'il les appréciera. Je rappelle également que le président de Grand Paris Grand Est est M. Xavier LEMOINE. Je ne manquerai pas de lui dire que vous considérez que les choses ne sont pas gérées.

Concrètement pour Villemomble, il est envisagé sur l'exercice 2021 des travaux sur la rue Marcel Douret. Certains sont réalisés, d'autres sont en prévision. C'est l'endroit où le plateau d'Avron commence à avoir sa déclivité la plus importante, des torrents d'eau et de boues s'y déversent. C'est donc à cet endroit qu'il y aura la réalisation d'un ouvrage pour traiter ce sujet.

Ce seul endroit ne permettra pas de résorber toutes les problématiques mais j'ai insisté pour que cela puisse se faire.

Autre problématique de notre Commune, c'est le point le plus bas boulevard de Gaulle. Effectivement, un bassin de rétention a été effectué par le Département. Lorsque vous jouez au volley-ball au gymnase Pandraud, sachez qu'au-dessous est situé un bassin de rétention géré par le Département mais il apparaît qu'il est sous-employé, qu'une amenée d'eau soit manquante. Sur l'autre côté versant de notre territoire, puisque Villemomble est un peu en vallée, avec le plateau de Clichy Montfermeil, où il y a aussi des écoulements d'eau. Il est prévu avec le Conseil départemental, dont je suis votre modeste représentant, de convenir d'une amenée d'eau supplémentaire.

On m'a fait présager des travaux seraient réalisés dans les deux années à venir. Il reste à définir si ce sera rue de la Montagne Savart, sur Maurice ou Luis ; les services départementaux y travaillent. Avec le vice-président en charge du sujet pense comme vous mais avec lequel je m'entends très bien, cela devrait nous permettre de présager une situation d'épisodes pluvieux parfois catastrophiques, qui nous amène malheureusement à nous retrouver en situation de catastrophe naturelle.

Monsieur CALMÉJANE, je ne vais pas trop gloser sur vos critiques concernant la loi MAPTAM et, globalement, une certaine nostalgie vis-à-vis d'un ancien président de la République il y a 15 ans. Nous avons un cadre législatif, il est ce qu'il est.

Oui, madame POCHON, vous avez raison, les maires de l'époque ont été contraints, pour utiliser le mot, à se marier pour faire le quatrième EPT de la Seine-Saint-Denis. Mariage forcé, tout le monde a freiné des quatre fers, comme le disait M. ACQUAVIVA, tout le monde n'a pas été très franc pour mettre la main au pot et constituer les choses. Monsieur CALMÉJANE, s'il y a eu des retards à l'allumage, c'est sans doute pour cette raison.

Sous l'impulsion de Xavier LEMOINE, je trouve au contraire que nous sommes plutôt proactifs. Vous avez parlé des ordures ménagères, je vous donne un exemple extrêmement simple de l'intérêt de la mutualisation : aujourd'hui, l'ensemble du Territoire comprend 14 communes, 400 000 habitants. Ce sont chaque semaine 70 véhicules (bennes à ordures) qui roulent sur notre Territoire pour effectuer des collectes le matin. Dans le cadre de la négociation, plus exactement du montage du marché pour ensuite trouver un porteur chargé de la collecte des ordures ménagères, il a été dit que l'on pourrait mutualiser entre communes des véhicules. Autrement dit, ce ne seraient pas des véhicules spécifiques à Villemomble alors que, lors des collectes, ils passent juste à côté. Nous sommes sur un territoire urbain où toutes nos villes sont continues. Dès lors, il a été calculé que nous pourrions réduire à 33 camions avec ce premier principe simple, et en organisant des collectes à un autre moment de la journée.

Ils passent tôt le matin, parfois jusqu'au non-sens de l'heure de pointe, ce qui bloque la circulation. Pourquoi ne pas l'envisager à d'autres moments de la journée pour mutualiser et mieux appliquer le nouveau cadre législatif du traitement des ordures ménagères. C'est cela aussi qui conduira inmanquablement non pas à une augmentation si conséquente mais à une augmentation. Désormais, nous devons traiter mieux encore nos ordures ménagères, le tri doit être plus appuyé, plus observé, plus contrôlé, peut-être même plus sanctionné afin de réduire l'ensemble de nos déchets.

D'ailleurs, cela conduira GPGE à renouveler l'ensemble du parc de conteneurs. En effet, les conteneurs des matières recyclables sont trop petits alors que les ordures ménagères ordinaires ne remplissent plus les bacs à domicile. Il y aura une politique mais, pour le coup, Villemomble était plutôt en avance sur le compostage pour permettre un recyclage plus intelligent des matières organiques.

En quelques termes, je viens d'exposer mon impression que le fait d'être ensemble, de mutualiser, de prendre les bonnes pratiques des uns et des autres nous a rendu plus forts.

Madame POCHON, vous dites que la seule chose significative du rapport rapportée sur Villemomble est la Saint-Fiacre. Oui, nous étions en 2020. Fallait-il que nous arrivions pour qu'un rapport d'activité 2021 révélera que, oui, Villemomble s'est inscrit, monsieur BANCEL, dans le PLIE. Oui, nous avons répondu présent. Oui, le Territoire dit « *enfin, Villemomble est revenu en termes économiques!* » parce que nous avons décidé de reprendre l'hôtel d'entreprises (notamment par Mme PAOLANTONACCI, M. ACQUAVIVA) sur son activité, son tarif, son fonctionnement pour que, de nouveau, cela puisse être un poumon économique.

Enfin, concernant la ligne 11, tour à tour, M. CALMÉJANE souligne que nous n'en parlerions plus vraiment, *a contrario* M. BANCEL a relevé que cela pouvait être un projet structurant. Vous connaissez ma position, elle est publique : je ne crois pas en son prolongement. Le Premier ministre était au Département mardi matin, j'ai assisté à sa présentation de l'emblématique reprise du RSA par les comptes de l'État dans le cadre d'une expérimentation sur cinq ans. Il en a profité pour évoquer tout l'avenir qu'il veut fructueux pour la Seine-Saint-Denis, ainsi que la livraison des lignes 15,16 et 17 avec un calendrier reculé mais assuré par l'État. Monsieur le Premier ministre n'a même plus parlé de la ligne 11.

Néanmoins, je sais que mon collègue de Neuilly-sur-Marne, parce qu'il s'est retrouvé avec des bêtises engendrées par son prédécesseur de Gauche, notamment l'arrivée de 10 000 habitants supplémentaires. Il mène un combat, je ne sais pas s'il est vain mais il a l'honneur de le porter, il était dans différents ministères en début de mois pour dire qu'il lui fallait la ligne 11. Dans le quartier de Maison blanche, faut de transport lourd structurant, il est venu défendre sa position de dire qu'il lui fallait la ligne 11.

Je considère très simplement que je ne veux pas de station de métro de la ligne 11. Si vous le voulez, je vous expliquerai par le détail pourquoi en aparté. En revanche, je conçois que ce soit entendu sur des bassins de vie exponentiels. Je dis que l'État n'a pas d'argent. L'étude économique menée par la région Ile-de-France n'envisage pas la chose parce qu'elle se dit que le modèle économique ne se trouvera pas.

Je me suis attaché à répondre à vos différentes interventions. Je ne manquerai pas de faire remonter vos propos à mes collègues maires lors d'un prochain Bureau à l'occasion de la présentation du rapport d'activité de l'année dernière.

Nous en prenons acte.

## **5. Approbation du plan d'action d'égalité professionnelle Femmes/Hommes**

**M. le MAIRE.**- Leur cadre législatif ne cessant d'être renforcé, les politiques en faveur de l'égalité professionnelle ne sont plus optionnelles pour les collectivités. Dans la fonction publique, l'égalité et la non-discrimination entre les agents et les agentes constituent des principes consacrés par l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 depuis sa modification par la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'article 1 de la loi du 4 août 2014 dispose que les politiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes sont mises en œuvre dans les collectivités territoriales selon le principe d'une approche intégrée, c'est-à-dire une approche qui imprègne l'ensemble des politiques publiques et des actions qu'elle conduit. Parmi les domaines notamment visés par cet article, plusieurs concernent la responsabilité de la Collectivité en tant qu'employeur :

- la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- l'articulation des temps de vie et le partage équilibré des responsabilités parentales ;
- l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles.

Sous l'impulsion d'un cadre juridique qui se renforce, mais aussi d'actions volontaristes mises en œuvre dans le cadre de plans d'action successifs, des progrès notables ont été réalisés ces dernières années pour réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes, stimuler la mixité dans les métiers, prévenir et lutter contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et développer la dynamique engagée tout en s'appuyant sur l'existant et sur les projets déjà réalisés ou en cours.

La réglementation y incite et impose à l'ensemble des employeurs publics la formalisation d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle.

Ce plan est prévu pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 soit 3 ans. Il est structuré autour des principales thématiques suivantes :

- Gouvernance de la politique d'égalité professionnelle,
- Évaluer et traiter d'éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Condition de travail et environnement professionnel.

Le plan pour l'égalité joint à ce rapport comprend des actions qui visent à garantir l'égalité de traitement dans plusieurs processus des Ressources Humaines tels que le recrutement ou la promotion.

D'autres actions ont pour objet de mieux connaître et d'objectiver certaines situations afin de repérer d'éventuels déséquilibres.

Enfin, face à des situations défavorables envers l'un ou l'autre sexe, il s'agit d'adopter les mesures compensatoires appropriées.

Le contenu du plan d'action s'est construit dans la concertation avec les représentants du personnel lors d'un Comité technique, qui s'est déroulé vendredi dernier.

La Ville tient à réaffirmer son engagement pour faire monter en puissance l'intégration des enjeux propres à l'égalité entre les femmes et les hommes dans son fonctionnement interne.

Il vous est donc proposé d'adopter ce plan d'action pluriannuel.

Je me permets d'ajouter, après la lecture attentive de cette note, que c'était une obligation que nous présentions ce type de plan d'action depuis 2014. Bien que des choses aient été mises en place, je ne dis pas que rien n'était fait, en revanche, la loi nous invitait à vous présenter le plan pluriannuel, fallait-il que nous arrivions pour le faire.

**M. MINETTO.**- Nous pensons également que c'est une très bonne chose. Il y avait un vrai besoin, c'est quelque chose qui peut nous rapprocher. C'est une très bonne idée de nous le présenter, conformément à la loi, et il y avait une vraie revendication de notre part.

J'ai néanmoins quelques remarques par rapport au document.

J'ai bien compris que l'on était sur un début et sur la période 2021-2023 et que tout ne se faisait pas en 2021. Toutefois, une phrase page 2 : « *dans un contexte mouvant (...) ce plan est amené à s'ajuster dans la mise en œuvre*

*selon les besoins émergents et opportunités pertinentes, de nouvelles actions et des réflexions de groupes de travail*» donne l'impression d'un grand flou. Aujourd'hui, nous avons le hardware, le software, le « bavardware », cela fait un grand mélange. Pour autant, il y a une volonté de faire et c'est très bien.

Concrètement, si on passe cette phrase, quelles sont les initiatives que veut mettre en place Villemomble ? Je passe par exemple au point 4 à la lutte contre les violences faites aux femmes, la journée du 25 novembre, comment y participerez-vous ? De la même manière, quelle sera l'implication de la Ville dans les collèges, les lycées et les écoles, dans les lieux également accueillant du public. Au près des agents qui accueillent le public, nous savons qu'il y a un vrai besoin d'écoute et de sensibilité.

Le seul point prévu en 2021 (page 2) est la volonté d'avoir une équipe de Direction générale paritaire. C'est aussi une bonne chose d'avoir une équité hommes/femmes aussi bien dans les salaires que dans les postes. Qu'en est-il ? Si nous disposons de l'organigramme, nous pourrions très clairement constater la volonté de la Ville de faire évoluer les choses avec par exemple il y a un an/ans un an. Il faut opter pour une vraie transparence sur ces sujets. Donc qu'en est-il de votre cabinet quant à la parité hommes/femmes ? Je parle des postes de direction, équivalents. Les deux seuls que je connais sont des hommes, les autres ne nous ont pas été présentés.

Enfin, ce plan est sur trois ans, quels seront les points d'étape ? Envisagez-vous de le présenter en commission, en Conseil municipal ? Comment pensez-vous organiser tout cela ?

**M. CALMÉJANE.**- Je vois que, par rapport à notre réunion des présidents de groupe, vous avez un peu modéré vos propos, monsieur le Maire, passant de « *rien ne se faisait à Villemomble, heureusement que nous sommes arrivés pour présenter ce plan d'action égalité professionnelle femmes/hommes* » à « *des choses étaient faites mais nous avons développé et structuré un peu les choses* ».

Concernant cette loi, à regret et comme d'habitude malheureusement sur ce type de texte, ce sont plutôt les femmes qui devraient s'en plaindre, quand on regarde la structure complète du texte du 6 août 2019, il comprend 95 articles et il faut attendre l'article 80 pour trouver des éléments concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes, tout le reste étant de la structuration, de l'administration, etc. je vous en passe et des concours. Si c'était porté de façon importante par l'État, il aurait été intéressant que ces éléments arrivent en premier. C'est sur le cadre général.

Un point de précision, et à mon avis le dossier peut être un peu amendé, à la lecture du document, dans l'axe 3 vous évoquez le télétravail seulement dans la période 2022-2023. Or, avec les obligations dues à la crise du Covid-19, des textes ont imposé le télétravail à un certain nombre d'agents de la Ville. Il aurait donc été bon de faire revenir la problématique et l'organisation du télétravail beaucoup plus en amont dans le dossier alors que, là, il se trouve dans la fin de la période. Nous sortons d'un cycle où beaucoup d'agents étaient en télétravail et nous n'en reparlerons qu'en 2022-2023. Je pense qu'une inversion est possible dans l'intérêt des agents et même de l'organisation générale du travail dans cette mairie.

**M. BANCEL.**- J'ai une remarque d'ordre général sur ce document.

Déjà, comme M. MINETTO, je salue l'initiative, c'est très bien que la Ville l'ait fait.

Ensuite, c'est bien de définir des objectifs mais j'aime bien les objectifs quantifiables. Dans trois ans, fin 2023, en j'espère que nous verrons en Conseil municipal l'efficacité et les progrès de la Ville en la matière. Il me semble que c'est mieux quand les objectifs sont quantifiables. Cela permet de mesurer : a-t-on atteint l'objectif ? Oui ou non. Concernant la forme, peut-être pourriez-vous être plus précis sur ce que vous visez.

Enfin, ma dernière question sort peut-être un peu du cadre de ce document mais j'en profite pour l'aborder. Tout le monde connaît l'actualité, les violences faites aux femmes sont un véritable sujet de société. Je pense notamment à la Police municipale qui a un rôle à jouer dans notre ville. Peut-être est-ce prévu mais vous pourriez par exemple imaginer une sensibilisation de la Police municipale sur ces questions. Comment peut-elle être un acteur ? J'imagine qu'elle peut être appelée pour ce genre de sujets.

Les policiers municipaux sont-ils sensibilisés, formés, accompagnés sur ce sujet ? On peut imaginer une collaboration avec la police nationale et autres.

Autre sujet, qui sort complètement de ce sujet, la Villemomble pourrait-elle mettre à disposition un ou plusieurs logements pour les femmes victimes de violence conjugale.

**M. ZARLOWSKI.**- Pour recentrer le débat, il s'agit d'un rapport lié aux agents de la Ville. Donc la sensibilisation de la PM est un autre sujet. J'ai entendu parler des violences faites aux femmes, etc. mais attaquer des sujets d'égalité professionnelle n'est pas un combat féministe. Ôtons-nous cela de la tête. Dans une égalité hommes/femmes ou femmes/hommes, il y a les deux sexes dedans.

En résumé, ne faites pas un procès avant que les actions soient déroulées. L'idée est bien d'entamer une démarche. J'entends, peut-être les objectifs ne sont-ils pas suffisamment ambitieux en termes de calendrier. Notez seulement que cela se déroule sur quatre axes :

- Écart des rémunérations : quand on parle d'objectif quantifiable, celui-ci parle de lui-même, on peut l'observer assez facilement,

- Accès à l'emploi et aux responsabilités : je pense que ce sera pareil, lorsque l'on a l'objectif par exemple d'une Direction générale équilibrée en termes genres, c'est forcément quantifié,

- Équilibre vie professionnelle et vie personnelle, dans lequel entre notamment le télétravail : exactement comme cela se passe dans d'autres collectivités ou dans le privé, ce n'est pas un *on-shoot*, on n'appuie pas sur un bouton en décidant que tout le monde est en télétravail. Il existe des obligations de moyens d'une part et une méthodologie particulière, un fonctionnement particulier que ce soit pour l'agent en télétravail ou pour sa hiérarchie d'autre part. C'est à part, c'est nouveau. Nous l'avons subi en période de Covid-19 mais ce n'est pas un fonctionnement normal. Donc le calendrier est 2022-2023, cela ne signifie pas que c'est mis en place le 31 décembre 2023.

- Discrimination et harcèlement : je vous rejoins, on est plus sur des actions de sensibilisation et dans un rôle d'alerte à mettre en place auprès des agents pour gérer ce type de situation.

**Mme POCHON.**- Je rejoins M. ZARLOWSKI, nous parlons bien d'égalité professionnelle hommes/femmes à l'intérieur de la municipalité et des agents. Pour autant, dans le rapport notamment à sa page 2 on voit bien que les actions externes de la Ville n'ont pas grand-chose à voir : « *installation de distributeurs de serviettes périodiques au lycée Blaise Pascal* ».

Je pense que nous pourrions adopter un baromètre tout simple pour suivre l'évolution année après année : j'aimerais savoir par exemple quels sont les dix plus gros salaires de la mairie et la proportion hommes/femmes. Nous verrions comment cela se passe, actuellement les dix plus gros salaires ne sont-ils que des hommes ? Est-ce déjà mélangé ?

**M. MINETTO.**- C'est ce que les entreprises font.

**Mme POCHON.**- Autre question, vous parlez d'un référent en interne. Est-ce une personne dédiée qui fait cela sur son temps de travail ou a-t-elle une partie de son temps de travail dévolu uniquement à cela ? Un budget est-il dédié à cette mise en place ?

**M. le MAIRE.**- Je vais essayer de m'attacher à répondre à vos interrogations et d'être un peu concret par rapport à ce qui a été dit pour que vous puissiez bien concevoir que, oui, des choses étaient faites auparavant, en revanche, la présentation de ce plan en Conseil municipal n'était pas effective. Donc certes des actions étaient menées mais il n'était pas question du rapport à la représentation démocratique de notre Collectivité.

Aujourd'hui, dans le cabinet et la Direction générale, vous avez autant d'hommes que de femmes : un homme et trois femmes à la Direction générale, et deux hommes à mon cabinet. Cela fait trois et trois.

**Mme POCHON.**- À quel niveau de poste ? Ce n'est pas la même chose.

**M. le MAIRE.**- Souffrez que je poursuive.

S'agissant du télétravail, nous avons passé une Délibération en Conseil municipal sur le sujet. En revanche, les choses n'avaient vraiment pas été préparées pour faire face à la situation. Même si le premier confinement a été le

plus dur voire le plus long, lorsque nous sommes arrivés aux affaires et qu'il nous a fallu promouvoir le télétravail et surtout le permettre, il n'y avait pas suffisamment d'ordinateurs portables pour proposer aux agents de télétravailler. Cela a donc nécessité un effort financier pour permettre, à aujourd'hui, à 70 agents de télétravailler. Nous avons découvert une Collectivité qui n'était pas du tout en capacité de le permettre.

Enfin, vous relevez que nous sommes sur un long délai. Comme cela a été dit par Serge ZARLOWSKI, à la critique « *on ne fait cela que fin 2023* », je réponds que non, nous partons d'un état qui va nous permettre des choses parce que nous ne partons pas de rien, *a contrario* j'aspire (vous avez raison madame POCHON) à une situation bien meilleure. Pourquoi ne pas effectivement définir des indicateurs pour regarder l'évolution au fur et à mesure. Je suis toutefois mesuré quant à l'indicateur des dix plus gros salaires puisque la rémunération de la fonction publique territoriale est asexuée : vous avez un grade, une NBI ou des éléments de rémunération mais ce n'est absolument pas lié au sexe de l'agent. Dès lors, je peux vous dire, pour m'être penché sur la question à mon arrivée, les premiers salaires étaient des femmes de par l'ancienneté et la responsabilité.

**Mme POCHON.-** Cela peut être cela.

**M. le MAIRE.-** Concernant la question sur la Police municipale, bien entendu, je pense qu'ils font partie des agents de la Collectivité les plus formés. Puis, ils ont une obligation de formation continue et ils sont particulièrement sensibilisés aux violences faites aux femmes. Je vais vous dire pourquoi : la commissaire de la police nationale le Raincy Villemomble est partie, elle a quitté son poste en début de mois. Je l'ai reçue avec notre collègue Riad MAHMOUD, elle nous indiquait que, sur la circonscription Le Raincy-Villemomble, les faits les plus importants et qui progressent le plus sont les violences intrafamiliales et conjugales, sans aucun doute renforcées par la situation sanitaire, le confinement, le télétravail, le fait d'être enfermé chez soi. C'est là où la police nationale est la plus sollicitée.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la ville de Villemomble avec celle du Raincy a décidé de mettre une chargée de mission, qui travaille aujourd'hui au commissariat du Raincy, à temps plein, afin de recevoir les victimes. Vous avez un nombre malheureusement conséquent de femmes victimes de violence.

**Mme POCHON.-** D'où l'idée du logement d'urgence.

**M. le MAIRE.-** Quant à l'élaboration des choses, retenez que les groupes de travail n'ont pas encore démarré. La situation est un peu particulière avec le Covid-19, notamment en termes de réunion, cela ne nous a permis de véritablement travailler. En revanche, au regard de votre intérêt pour le sujet, je pense que nous reviendrons en Conseil municipal avec quelque chose de plus conséquent, pratique, et je le souhaite avec votre approbation certaine.

**M. BANCEL.-** J'ai une petite remarque parce que cela m'a fait réagir : vous disiez que les grilles de salaire étaient asexuées, que l'on soit un homme ou une femme, on gagne tant et il n'y a pas de sujet. Ce n'est pas tout à fait vrai. Je travaille dans une entreprise avec également une grille de salaire très stricte et on s'aperçoit que les déroulements de carrière ne sont pas les mêmes. J'ai une petite fille et je n'ai pas eu à m'arrêter 12 mois, ma femme si. Malheureusement, on a aussi le stéréotype que c'est madame qui va chercher les enfants le soir à l'école et pas monsieur.

C'est simplement pour faire remarquer que l'on ne peut pas se contenter d'un tel raccourci « *il y a une grille de salaire, donc il n'y a pas de sujet* ». Cela me semble être une méconnaissance des phénomènes d'inégalité salariale entre les hommes et les femmes.

**Mme POCHON.-** Y compris dans la fonction publique.

**M. le MAIRE.-** Parallèlement, concernant les catégories A, donc les cadres, sachez que, hors Direction générale, vous avez 9 femmes et 12 hommes. Nous ne sommes donc pas loin.

**M. BANCEL.-** C'est très bien.

**M. le MAIRE.-** C'était peut-être le mot de la fin avant de mettre aux voix concernant cette délibération. Je sollicite vos suffrages.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **6. Fixation des tarifs « Marché Spécial Noël 2021 »**

**M. le MAIRE.**- À l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité du centre-ville de Villemomble, il est proposé un programme d'animations qui s'articule autour d'un marché nommé « Marché Spécial Noël 2021 » en complément d'un programme d'animation de Noël.

Le « Marché Spécial Noël 2021 » se tiendra du jeudi 16 au dimanche 19 décembre 2021 selon les jours et horaires suivants : jeudi de 17 h 00 à 21 h 00, vendredi et samedi de 10 h 00 à 21 h 00 et dimanche de 10 h 00 à 18 h 00.

La Ville a décidé de lancer par voie d'appel public à candidature la mise à disposition de son espace public pour proposer un marché de Noël de qualité et attractif dans la même dynamique que celui de l'année précédente, qui a été un vif succès.

Cet appel à candidature sera lancé du 27 septembre au 27 octobre 2021, si vous votez favorablement ce dossier, et fixera les conditions d'exploitation du prochain marché en proposant une mise à disposition de chalets et d'emplacements pour de la restauration ambulante.

Le critère principal de sélection sera la qualité et la pertinence avec la période de Noël.

L'organisation et la gestion du seront assurées par le service Commerce & Innovations en concertation étroite avec les services Évènementiel (gestionnaire des animations de Noël), les services Techniques et les élus référents.

Les emplacements choisis seront matérialisés par des chalets en bois de 6 m<sup>2</sup> fournis par la Ville.

La Ville accueillera également une offre de restauration ambulante. Les commerçants seront autorisés à installer leurs structures sur des emplacements qui auront été identifiés préalablement et qui feront l'objet du même appel à candidature.

Une convention temporaire d'occupation du domaine public sera établie du jeudi 16 au dimanche 19 décembre 2021 pour définir les clauses, les charges et conditions d'organisation entre les commerçants et la ville de Villemomble.

La convention définira ainsi l'ensemble des conditions d'attribution de l'espace public en vertu des règlements afférents à l'évènement et garantissant le respect des normes en vigueur, ainsi que le montant du droit de place dont l'occupant sera redevable.

Les tarifs de la location des chalets seront encaissés par la ville de Villemomble pour la durée totale, non sécable.

Deux chalets seront également mis à disposition gracieusement de la Ville pour la régie et le second pour l'association caritative Villemomble Espoir (Téléthon).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer les tarifs des droits de place des chalets pour un montant forfaitaire à 100 €
- fixer les tarifs des droits de place des emplacements à 3,32 € /m<sup>2</sup>/jour
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signature des conventions temporaires d'occupation du domaine public entre la Ville et les commerçants.

**M. BANCEL.**- Nous voterons pour, cela fera donc un troisième sujet où nous aurons voté favorablement.

J'apprends qu'une association disposera d'un stand gratuit, c'est très bien. C'est une question que je voulais poser, vous m'avez donc devancé. Question subsidiaire : d'autres associations pourraient-elles demander une mise à disposition gratuite ? Comment cela a-t-il été décidé ? Est-ce trop tard ?

Autre question, je trouve dommage de ne pas avoir défini un périmètre local pour les stands, c'est-à-dire 75 € ou 50 € pour les commerces Villemomblois s'agissant des stands, de donner une prime aux commerces locaux pour

faire marcher l'économie locale, ainsi que des pour des raisons écologiques pour éviter de faire venir des choses d'Alsace par exemple.

**M. le MAIRE.**- Qu'avez-vous contre l'Alsace ?

**M. BANCEL.**- C'est simplement plus loin que Gagny par exemple. Je viens d'Ardèche, ce n'est pas écologique même si j'aime beaucoup l'Ardèche et que c'est très bon.

**Mme PAOLANTONACCI.**- L'an dernier, les premiers marchés de Noël ne prévoyaient pas cette mise à disposition gracieuse à des associations. Le chalet occupé par Villemomble Espoir, le Téléthon avait été facturé. Nous évoluons, donc pourquoi pas pour l'année prochaine. Ce sera une réflexion. Pour cette année, c'est trop tard puisque nous délibérons à l'instant.

Concernant le choix des commerçants, les Villemomblois ne sont pas prioritaires mais ils sont vivement incités à candidater. Par expérience, il y a peu de candidats puisqu'ils sont dans leur boutique et ne peuvent pas se dédoubler. Peut-être y en aura-t-il un ou deux mais guère plus.

L'an dernier, les tarifs étaient moins élevés car nous n'étions pas sûrs de sa tenue, nous avons donc mis l'accent sur le marché alimentaire. Cette année, ce n'est plus le cas, nous devrions pouvoir diversifier les activités. Nous avons en conséquence revu les droits, considérant que nous fournissons un chalet (apprécié de tout le monde, fabrication française), l'électricité et le décor. Pour définir ce tarif, nous nous sommes appuyés sur l'ancienne délibération des droits de place des vendeurs de Mickey car, jusqu'ici, nous n'avions pas de délibération relative à l'occupation de voie publique temporaire pour des manifestations.

**M. le MAIRE.**- Merci ma chère collègue pour ces réponses qui concernent plutôt l'aspect commercial. Retenez néanmoins que le marché de Noël est surtout un événement, donc du service Événementiel et porté par notre adjointe Nadège PRIEUR-GUICHAOUA. Cela nous permettra de faire des animations, que nous travaillons, monsieur BANCEL, avec les associations locales. Sans déflorer ce qui se passera pendant ces quatre jours, les chorales, les cœurs de Saint-Louis s'occuperont des chants de Noël, je pense que ce sera tout à fait *a propos* et très beau.

Puis, la manifestation sera plus étendue que la fois précédente : 15 chalets de mémoire en 2020, 25 chalets cette année.

Je pense également que le choix de l'avenue Gustave Rodet, dans la continuité du château, est de bon aloi.

**M. CALMÉJANE.**- J'ai une question technique concernant le plan de circulation. La période couverte par le marché de Noël comprend un dimanche où le bas de l'avenue Outrebon est également fermé. Comment sera donc déviée la circulation ? Actuellement, elle passe par l'avenue Gustave Rodet le dimanche matin puisque, après, ce sont des voies à sens unique et autre.

Exceptionnellement, le bas de l'avenue Outrebon restera-t-il ouvert ce dimanche-là ?

**M. le MAIRE.**- La réponse est non.

**M. CALMÉJANE.**- Quel est le plan de circulation ?

**M. le MAIRE.**- Avenue du Capitaine Louys.

Je soumets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

**7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMOIRES DU MONT-VALERIEN, au titre de l'année 2021, au vu des moyens mis à disposition dans le cadre de la commémoration du 4 septembre 2021, pour la Libération de Villemomble.**

**Mme LEFEBVRE.-** Nous avons signé une charte partenariale avec les Mémoires du Mont-Valérien. Cela nous permet d'avoir l'expertise technique ou militaire de son président, M. Alain FABER, lui-même également membre de la convention de la fondation Charles de GAULLE.

Ce partenariat permettra aussi aux enfants villemomblois de participer à différentes manifestations dans le cadre du devoir de mémoire, non seulement à Villemomble mais également sur l'ensemble du territoire. Je pense par exemple au ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe, aux cérémonies au Mont-Valérien.

Dans le cadre de ce partenariat, nous avons eu une première expertise grâce à M. FABER au sujet de la cérémonie du 4 septembre sur la libération de Villemomble. C'était conséquent puisqu'il nous a permis d'obtenir des véhicules et des porte-drapeaux, étant donné que, dans le cadre de son association, il passe des partenariats non seulement avec de nombreuses autres villes de France mais aussi avec d'autres associations d'anciens combattants, de reconstituteurs.

C'est pourquoi nous proposons le vote d'une subvention dans le cadre d'une expertise par rapport à cette cérémonie.

**M. le MAIRE.-** Laquelle subvention est d'un montant de 500 €.

**Mme POCHON.-** Je pense effectivement que les cérémonies mémorielles ont toute leur place. En revanche, je suis rassurée en vous attendant car je trouvais qu'il manquait un peu de jeunesse, surtout les enfants. En effet, organiser des cérémonies de ce type pour tous ceux qui sont convaincus qu'il en faut ne sert pas à grand-chose. Ce n'est utile que si cela convainc ou en tout cas si cela rentre dans la mémoire de ceux qui n'y pensaient pas, notamment les enfants.

C'était la première fois, nous avons vu de beaux véhicules, M. le Maire a joué dans la Jeep, j'espère que nous verrons la prochaine fois le concours des élèves des écoles, voire en alliant les jeunes des missions locales par exemple afin que la mémoire parle à tout le monde.

**M. le MAIRE.-** Je n'ai pas particulièrement joué mais, si vous le voulez bien, il y avait un moins un enfant.

Dans le cadre des délégations confiées à certains collègues, il ne vous aura pas échappé que M. PRINCE est en charge des affaires scolaires et du devoir de mémoire, Mme Concetta LEFEBVRE l'accompagnant sur ce dernier sujet.

Depuis le début, nous sommes donc totalement dans cet état d'esprit.

Cette première cérémonie s'est plutôt bien déroulée. D'ailleurs, j'en profite pour remercier les associations mémorielles locales, et plus spécifiquement M. André GOUELLO qui nous a donné la possibilité de reprendre des éléments de ce qu'il s'est passé à cette période si particulière sur notre Ville avec ses acteurs et événements. Sachez bien que, les prochaines fois, nous nous attacherons à ce que, même si c'est tout début septembre, il y ait des enfants pour la transmission des souvenirs.

**M. CALMÉJANE.-** J'ai deux observations.

D'abord, c'est toujours particulier de ne pas prévoir la cérémonie le jour où l'événement s'est passé. Vous m'opposerez qu'il y avait les vacances scolaires mais la libération de Villemomble a eu lieu aux alentours du 23 août et non pas le 4 septembre. On ne fera pas non plus la cérémonie du 11 novembre le 3 novembre. Sera-t-on sur la bonne date ?

Ensuite, j'ai été un peu surpris puisque, dans l'invitation (pour une fois, nous en avons reçu une en tant que conseillers municipaux), il était écrit « *mouvement des convois* », j'ai donc été fort déçu de ne voir que deux Jeep. C'est peut-être une première opération, un démarrage, la prochaine fois, nous aurons sans doute des choses plus importantes.

Enfin, je repose une question que j'ai posée en Commission des Finances mais dont le rapporteur n'avait pas la réponse : la subvention proposée au point 7 de notre Conseil municipal est-elle seulement pour cette année ou aura-t-elle un caractère annuel ? La retrouverons-nous chaque année dans les subventions que nous votons au moment du budget de la Commune ?

**M. le MAIRE.-** Tour à tour, vous voudriez que cela ait lieu à la bonne date, qu'il y ait de nombreux véhicules, beaucoup de monde et des enfants. Votre propos est parfaitement contradictoire, je ne le commenterai donc pas.

Quant à votre question précise, je vous réponds qu'effectivement cette subvention reviendra chaque année.

**M. MINETTO.-** C'est une très bonne chose de faire participer les enfants au devoir de mémoire. Nous avons parlé de la flamme, je rappelle que cela se faisait avant ou pas quand la municipalité la récupérait. Il y a eu un ravivage, continuez à le faire, c'est un moment important pour les élèves.

Dans le même type de commémoration, le 9 décembre prochain sera l'anniversaire de la loi de 1905. Ce serait peut-être le moment, dans le cadre du devoir de mémoire de cette loi, de poser la question aux élèves de Villemomble afin de refaire cette cérémonie, comme elle a eu lieu dans 11 autres villes du Département. Je suis allé planter des arbres avec les enfants. C'est peut-être l'occasion de le refaire et de garder la mémoire.

**M. le MAIRE.-** Peut-être n'ai-je pas bonne mémoire mais avez-vous participé à la cérémonie lorsque nous avons planté l'Arbre de la Laïcité ? Il me semble que vous n'avez pas voulu venir. Dans ces conditions, nous sortons du sujet, je propose d'approuver la subvention à l'association.

**M. MINETTO.-** Rendez-moi la parole !

**M. le MAIRE.-** Monsieur MINETTO, on ne vous entend pas, calmez-vous. D'une part, vous allez reprendre la parole et, je vous connais par cœur, vous allez reprendre le sujet, même si on va changer de rubrique pour passer ensuite à la prévention routière. Dans ces conditions, je vous propose d'accélérer. Vous allez commencer à comprendre pourquoi j'ai convoqué ce Conseil municipal à 15 heures.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

#### **8. Attribution d'une subvention à l'association LA PRÉVENTION ROUTIÈRE, au titre de l'année 2021**

**M. le MAIRE.-** Je pense que nous allons aller assez vite sur ce sujet : l'association de la Prévention Routière, que nous avons sollicitée, ne s'est pas fait connaître au moment où du vote du budget et donc des subventions à nos différents partenaires. Il y a réparation au travers de cette Délibération pour l'attribution d'un montant de 290 €.

**M. MINETTO.-** Je termine mon intervention : ailleurs en Seine-Saint-Denis, 11 villes ont planté des arbres de la Laïcité avec des élèves, les députés, les maires, les inspecteurs d'académie et le Préfet. À Villemomble, cela ne s'est pas fait, vous savez très bien pourquoi monsieur le Maire. Il n'y avait donc aucune polémique dans ma question précédente. Je disais simplement : n'oubliez pas que le 9 décembre arrive bientôt, que, si vous sollicitez les écoles maintenant, on peut imaginer une cérémonie devant cet Arbre de la Laïcité en présence d'élèves, du Préfet, etc. sans aucun problème.

N'allez pas chercher des polémiques là où il n'y en a pas.

**M. le MAIRE.-** Franchement, je ne sais pas si cela pourra se faire. Nous avons évoqué le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe et, aujourd'hui, l'inspecteur nous le déconseille. Le 9 décembre vous paraît proche, pour part, cela paraît loin.

Concernant la subvention à la prévention routière, qui est pour ?

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

**Mme POCHON.-** Nous ne savons pas ce que cette association propose, vous devriez nous le dire.

**9. Clôture de l'autorisation de programme et annulation des crédits de paiement pour la réalisation d'un pôle petite enfance comprenant la reconstruction de la crèche Saint-Charles de 66 places et la réalisation d'une nouvelle crèche de 60 places avenue du Raincy à Villemomble**

**M. ROLLAND.**- Pour rappel, par délibérations n° 6 du 21 décembre 2017, n° 36.2 du 20 décembre 2018, n° 4 du 27 juin 2019, n° 4-2 du 19 décembre 2019, et n° 10 du 16 décembre 2020 le Conseil municipal a voté l'APCP comme suit :

| N° de l'autorisation de programme | Montant de l'AP | Réalisations antérieures | Montant des crédits de paiement 2021 |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------------------|
| 002                               | 3 190 320,99 €  | 3 050 820,99 €           | 139 500,00 €                         |

J'avais précisé à l'époque qu'il s'agissait d'une enveloppe maximum et que je pensais qu'elle ne serait pas activée en totalité. C'est effectivement ce qu'il s'est passé :

| N° de l'autorisation de programme | Montant de l'AP | Montant définitif de l'AP | Montant des crédits de paiement 2021 | Réalisé 2021 | Crédits 2021 à annuler |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------|------------------------|
| 002                               | 3 190 320,99 €  | 3 090 277,43 €            | 139 500,00 €                         | 39 456,44 €  | 100 043,56 €           |

Cette annulation de crédit est inscrite dans la Décision Modificative n° 1 du budget 2021.

Avec ce montant final, nous restons dans l'enveloppe initialement votée pour cet APCP.

**M. CALMÉJANE.**- Nous en arrivons à la clôture de l'autorisation de programme de cette opération des crèches Saint-Charles et Lucioles. Je note que l'on est resté très proche de l'enveloppe prévisionnelle, à part quelques demandes un peu particulières d'utilisateurs ou dues à quelques évolutions réglementaires.

Je souhaite que l'on fasse le bilan global de cette opération puisque, entre la vente du terrain, le rachat de la coque, la réalisation des travaux dans la coque et toutes les subventions obtenues par la précédente équipe municipale, vous verrez que cette opération s'est très bien déroulée dans l'intérêt de l'augmentation du nombre de places de crèche à Villemomble. C'est une opération bien pensée, bien réalisée et qui a respecté son planning.

Nous serons d'accord pour la clôture de l'autorisation de programme mais je voulais aussi souligner le travail effectué non seulement par les élus mais également par l'administration pour réaliser cette nouvelle structure, qui a permis d'augmenter de façon importante le nombre de places pour les jeunes enfants à Villemomble.

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, veuillez m'en excuser mais je ne m'inscris pas du tout dans l'auto satisfecit que nous venons d'entendre. Je vais céder la parole à M. BANCEL mais M. PRINCE ou moi-même reviendrons sur ce sujet. Je ne suis pas sûr que les choses se soient aussi bien déroulées que cela. Surtout, au regard de la façon dont elles se déroulent aujourd'hui, je ne suis pas certain que vous soyez aussi fier que cela de votre bilan.

**M. BANCEL.**- Il semble que je ne sois pas au courant de tout, j'ai hâte d'en apprendre plus.

**M. le MAIRE.**- Restez !

**M. BANCEL.**- Ne vous inquiétez pas, j'ai toute ma soirée.

Ce crédit annulé signifie-t-il que l'on a fait des économies par rapport à ce que l'on avait imaginé ? Sur quoi notamment ? A-t-on fait des choses en moins ?

Je gère des projets et je ne vois pas souvent des projets où on fait des économies. Cela m'intrigue.

**M. le MAIRE.-** Vous allez apprendre.

**M. BANCEL.-** Ma deuxième question est plus pour vous challenger : et la suite ? En termes de programme de petite enfance, sommes-nous à l'étape d'après ?

**M. ROLLAND.-** Nous n'avons rien enlevé dans le périmètre de l'autorisation de programme. Comme je l'avais précisé en décembre dernier, les services techniques ont procédé à une négociation sur un certain nombre de postes où la prestation était incomplète. Le bilan global avec les minoration obtenues fait que l'on reste dans l'enveloppe totale initiale.

**M. PRINCE.-** Ce n'est juste pas possible d'entendre « *tout va bien* » « *c'est bien géré* ». Avec Mme FITAMANT, nous sommes assez proches puisque, entre la petite enfance et l'enfance, il y a forcément ce que l'on appelle la transversalité. Là, quand je vois ce que nous subissons depuis un an avec, pour ma part, les écoles et, pour Mme FITAMANT, le pôle enfance, en termes RH, de bâtiment... j'avais pris deux ou trois notes avec les problèmes : les grandes baies vitrées où il fait très chaud, des couloirs petits, de très grandes salles, la biberonnerie, les réfrigérateurs qui tombent en panne parce qu'il fait beaucoup trop chaud.

Nous nous voyons très régulièrement et il y a sans arrêt des problèmes. Donc oser affirmer devant tout le monde que c'est très bien et que tout va bien est juste inadmissible.

Pour les écoles par exemple, j'ai pris...

**M. CALMÉJANE.-** On est sur la crèche.

**M. PRINCE.-** Ce sont les bâtiments. Ce n'est pas votre domaine, il faut arrêter ce sujet. Je viens d'apprendre que j'ai des soucis d'amiante dans mes écoles. Où est le diagnostic ?

**M. CALMÉJANE.-** Il a été fait.

**M. PRINCE.-** Tout va bien avec M. CALMÉJANE. Nous avons sans arrêt des soucis. Je préfère laisser la parole à M. le Maire pour compléter mais c'est vraiment compliqué, nous ne pouvons pas avancer les projets parce que, dès que nous commençons à avancer, nous prenons un mur « *il faut gérer ceci, cela* ».

Je ne vous remercie pas mais nous avancerons quand même.

**M. CALMÉJANE.-** Comme j'ai été « attaqué » nominativement, je me permets de répondre.

D'abord, vous semblez le découvrir mais, à Villemomble, je vous rappelle qu'il y a près de 100 000 m<sup>2</sup> de bâti. Que cela fasse l'objet d'entretien, de réparations et autres n'a donc rien d'étonnant. Le patrimoine est parfois très ancien, d'autres fois plus moderne, et il y aura toujours des choses à faire.

Concernant les deux crèches, je rappelle également que leur conception a fait l'objet de nombreuses études avec les futurs utilisateurs. Ce n'est pas moi qui ai donné l'emplacement de la biberonnerie ou défini la ventilation du local frigo, etc. Tout cela a été fait par les architectes et approuvé par les bureaux de contrôle ou les futurs utilisateurs.

Je veux bien convenir qu'il y a des problèmes de mise au point, comme dans chaque projet. En revanche, par rapport au tableau noir que vous en faites, je constate tout de même que l'on a augmenté de façon importante le nombre de places de crèche à Villemomble et que, à l'inverse, par rapport à la question de notre nouveau collègue de Gauche vis-à-vis des perspectives de la petite enfance, on a un grand blanc.

Nous avons eu le mérite de porter un certain nombre de projets. Les travaux dans les bâtiments ne sont jamais simples à régler, il y a malheureusement parfois des petits défauts. Je n'ai jamais dit que l'on vivait chez les Bisounours et que tout était parfait mais je ramène les objectifs.

Je veux d'ailleurs rappeler que les personnes qui siègent pour partie dans cette assemblée, notamment le Maire, ont approuvé les dossiers techniques à l'époque. Donc soit ils ne les ont pas lus et c'est grave, soit ils étaient d'accord, auquel cas ils se taisent.

**M. le MAIRE.-** Soit ils démissionnent et c'est ce qu'ils ont fait. Pardonnez-moi, je pense que M. PRINCE n'a pas voulu rentrer dans le détail mais je vais vous le donner. Monsieur CALMÉJANE, vous dites qu'il faut tout le temps faire des réparations mais, là, il s'agit véritablement d'une mauvaise conception d'équipement. Ce n'est pas une mise au point, c'est un bâtiment non fonctionnel.

Je vous donne des exemples détaillés de ce que commençait à vous esquisser M. PRINCE. Les dysfonctionnements sont les suivants :

- les espaces et volumes ne sont pas en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis,
- les couloirs sont trop petits et les salles sont trop grandes,
- à cause des baies vitrées, la température intérieure est bien trop importante,
- les réfrigérateurs de la biberonnerie sont régulièrement en surtension car la température est trop élevée : les obligations sanitaires font que l'on doit conserver le lait à 4 degrés alors qu'il fait 30 degrés dans les pièces.

Vous avez refusé l'installation d'une laverie sur place, est-ce exact ? J'ai le rapport sous les yeux.

**M. CALMÉJANE.-** Un mode de gestion a été mis en place à l'époque.

**M. le MAIRE.-** Ce refus oblige la Ville à une gestion logistique avec les femmes et les hommes qui y travaillent par l'utilisateur d'une laverie extérieure pour 190 kg de linge par jour.

**M. CALMÉJANE.-** Et alors ?

**M. le MAIRE.-** Vous nous avez fait exactement la même réponse s'agissant de la cour de l'école Anne Franck quand nous avons relevé qu'un véhicule ne pouvait pas rentrer. Comprenez pourquoi vous avez perdu, monsieur CALMÉJANE.

Je ne vous parle pas du transport de tout ce linge, nous pourrions nous attarder sur le bilan écologique du sujet.

Certes, nous sommes aujourd'hui sur un ACP, une opération budgétaire qui s'est bien déroulée mais que s'est-il passé en réalité ? Vous avez prévu un petit budget qu'il fallait tenir. Aujourd'hui, nous avons un bilan et des conséquences, en bref un service après-vente à assurer où ce sont les agents qui sont en peine parce qu'ils doivent travailler plus et s'adapter dans une chaleur étouffante. Parlez-en aux familles quand ils récupèrent les enfants « *comment cela s'est-il passé aujourd'hui ?* » « *aujourd'hui, c'était dur* », forcément.

Bref, je vous propose de voter cette ACP.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

#### **10. Approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2021 de la Ville**

**M. ROLLAND.-** D'abord, je tiens à remercier l'équipe de la Direction financière qui a préparé la DM dans le détail, et notamment son responsable.

# Introduction

Le BP 2021 voté le 25 Mars 2021 a été construit avec les impacts de la crise sanitaire connus jusqu'à fin février 2021, sans anticiper sur la poursuite de la crise au-delà du premier trimestre 2021, et en conservant l'ambition d'un budget permettant d'avoir les moyens de relancer toutes les activités de la commune en matière de vie locale dès la fin de cette crise

Dans ce cadre, le BP2021 a été dimensionné en matières de dépenses en ayant en référence les niveaux constatés en 2019, dernière année non perturbée par la crise sanitaire, et en intégrant les impacts liés aux priorités du programme de la nouvelle majorité ( sécurité ,.... ) tant en fonctionnement qu'en investissement

Les résultats de clôture du compte administratif 2020 ayant été intégrés dans le BP2021, la proposition de DM 2021 a un caractère d'ajustement, aussi bien en fonctionnement (augmentation du budget de dépenses inférieure à 1%) qu'en investissement ( augmentation inférieure à 5%) alors que le BS2020 avait un caractère véritable de budget complémentaire intégrant des priorités d'action avec des impacts plus significatifs par rapport au BP2020( +3,5% en fonctionnement, +20% en investissements )

Le projet de DM 2021, construit sur les principes évoqués précédemment, a pris en compte les points suivants

1. Intégration des impacts liés à la poursuite de la crise sanitaire, intervenus après l'établissement du BP 2021, et connus à fin septembre 2021
2. Ajustement des niveaux de recettes hors impact COVID, en intégrant l'impact des notifications reçues (recettes fiscales, subventions,..)
3. Proposition de dépenses complémentaires au BP 2021, permettant de répondre aux attentes des administrés et poursuivre les actions engagées liées aux projets de la nouvelle majorité municipale

La présentation qui vous est faite examine dans le détail les flux réels de dépenses et recettes, après le calage de l'équilibre global.

## DM 2021 – Equilibre global

|                                                    | Dépenses              |                                                        | Recettes              |                                               |
|----------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Fonctionnement</b>                              |                       |                                                        |                       |                                               |
| <b>Nouvelles propositions</b>                      |                       |                                                        |                       |                                               |
| - Réelles                                          | 357304,00 €           | dont - 355 602 € liés au COVID<br>+ 712 906 hors COVID | -314 701,00 €         | dont - 537 000 COVID<br>+ 222 299 hors COVID. |
| - Ordre - Divers                                   |                       |                                                        | 61 007,00 €           | Travaux en régie virés en invts               |
| - Ordre - Virement de la section de fonctionnement | - 610 998,00 €        |                                                        |                       | Réduction du virt fait au BP2021              |
| <b>Total</b>                                       | <b>- 253 694,00 €</b> |                                                        | <b>- 253 694,00 €</b> |                                               |
| <b>Investissement</b>                              |                       |                                                        |                       |                                               |
| <b>Nouvelles propositions</b>                      |                       |                                                        |                       |                                               |
| - Réelles                                          | 82 233,00 €           | dont - 342 778€ annulations<br>+ 425 011€ nouvelles    | +754 238,00 €         |                                               |
| - Ordre -divers                                    | 61 007,00 €           |                                                        |                       |                                               |
| - Ordre - Virement de la section de fonctionnement |                       |                                                        | - 610 998,00 €        | Réduction du virt reçu au BP2021              |
| <b>Total</b>                                       | <b>143 240,00 €</b>   |                                                        | <b>143 240,00 €</b>   |                                               |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>110 454,00 €</b>   |                                                        | <b>110 454,00 €</b>   |                                               |

Dans les 754 000 €, grâce à notre prudence vis-à-vis des recettes, notamment de taxe d'aménagement, nous avons +180 000 €. Puis, nous avons obtenu des subventions : 446 000 € pour la restauration du clocher de l'église et 126 000 € pour les pistes cyclables.

## DM 2021– Impact COVID

| Dépenses réelles de fonctionnements-            |                   |
|-------------------------------------------------|-------------------|
| Dépenses annulées (manifestations, séjours,...) | -260 602 €        |
| Réduction dépenses provisionnées au BP2021      | -95 000 €         |
| <b>Sous Total</b>                               | <b>-355 602€</b>  |
| Dépenses réelles d'investissement               |                   |
|                                                 |                   |
| <b>Total</b>                                    | <b>-355 602 €</b> |
| <b>Solde</b>                                    | <b>-181 398€</b>  |

| Recettes réelles de fonctionnement                      |                    |
|---------------------------------------------------------|--------------------|
| Perte sur séjours et activités culturelles et sportives | -187 000 €         |
| Restauration scolaire                                   | -250 000 €         |
| Activités périscolaire                                  | -100 000 €         |
| <b>Sous total</b>                                       | <b>- 537 000 €</b> |
| Recettes réelles d'investissement                       |                    |
|                                                         |                    |
| <b>-537 000 €</b>                                       |                    |

- Dépenses réelles de fonctionnement : comme nous avons pris énormément de précautions vis-à-vis des dépenses Covid-19 (masques, produits d'entretien), nous avons réduit nos provisions de près de 95 000 €.
- Recettes réelles de fonctionnement : je rappelle que nous avons fait le même bilan au BS 2020 avec une perte de près de 1 M€ de recettes et un gain de 500 000 €.

### Covid 19 : perte de recettes

|                                          |   |                     |
|------------------------------------------|---|---------------------|
| Conservatoire                            | : | - 40 000,00         |
| Piscine                                  | : | - 40 000,00         |
| Classes de découverte et études dirigées | : | - 40 000,00         |
| Séjours Corrençon et « poneys »          | : | - 67 000,00         |
| Restauration scolaire                    | : | - 250 000,00        |
| Activités périscolaires                  | : | - 100 000,00        |
| <b>Total :</b>                           |   | <b>- 537 000,00</b> |

- Conservatoire : budget global de 237 000 €.
- Piscine : nous avons déjà pris une première précaution de 50 000 €, nous avons repris 40 000 € sur un budget résiduel de 80 000 €.
- Classes de découverte : budget global de 177 000 €
- Séjours Corrençon et « Poney » : budget global de 207 000 €.
- Restauration : budget global de 1,1 M€.
- Activités périscolaires : budget global de 730 000 €

Nous avons tout de même fait des ajustements conséquents puisque, globalement, nous avons ajusté 537 000 € sur une assiette de budget des recettes de 1 580 000 €. Comme la fois précédente et selon la même logique, nous veillons à être complets, transparents et exhaustifs afin d'avoir la meilleure fiabilité.

## Covid 19 : détail du gain net en dépenses de fonctionnement

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Séjours été                                       | - 57 455,00 |
| Séjours hiver et Corrençon                        | - 62 369,00 |
| Séjour « poney »                                  | - 31 000,00 |
| Sorties Accueils de Loisirs                       | - 8 000,00  |
| Soirée des bénévoles du service des sports        | - 4 000,00  |
| Vœux, kermesses, brocantes                        | - 53 000,00 |
| Animation à la médiathèque                        | - 4 272,00  |
| Annulations animations culturelles                | - 900,00    |
| Fermeture partielle des structures petite enfance | - 9 606,00  |
| Entretien et Restauration scolaire                | - 30 000,00 |

**Total: - 260 602**

Ces -260 602 € sont hors réduction des provisions.

### DM2021 Dépenses hors COVID

|                           |         |                                        |
|---------------------------|---------|----------------------------------------|
| Dépenses nouvelles        | 806 306 |                                        |
| dont dépenses contraintes | 187 463 | BSPP + prelv amendes et taxe friches   |
| provision DRH             | 100 000 | ATSEM 40000 + HS 60000                 |
| fluides                   | 86 370  | conditions climatiques et COVID        |
| porteurs de projets       | 89 153  | décision CM 07/2021 postérieure au BP  |
| factures ELIOR fin 2020   | 90 000  | factures reçues en 2021                |
| autres causes détaillées  | 152 500 |                                        |
| divers non détaillé       | 100 820 |                                        |
| Annulation de dépenses    | - 93400 | imprévus taxes -50000, cantine - 20000 |
| Montant net               | 712 906 |                                        |

### Détails Nouvelles Dépenses Fonctionnement hors COVID

|                                                                       |              |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|
| Frais de fonctionnement Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris         | + 80 000,00  |
| Prélèvement sur le produit des amendes de police                      | + 104 755,00 |
| Prélèvement taxe sur les friches commerciales                         | + 2 708,00   |
| Fluides                                                               | + 86 370,00  |
| Réajustement enveloppe pour illuminations de Noël                     | + 40 000,00  |
| Frais de personnel                                                    | + 100 000,00 |
| Subventions aux associations porteuses de projets du contrat de ville | + 89 153,00  |
| Diagnostic local de sécurité                                          | + 15 000,00  |
| Feu d'artifice, terrasses éphémères, pique-nique républicain          | + 60 000,00  |
| Sel de déneigement                                                    | + 8 500,00   |
| Régularisation de factures de restauration scolaire                   | + 90 000,00  |
| Etude sur les recettes de TLPE                                        | + 14 000,00  |
| Etude et recollement de voirie                                        | + 15 000,00  |
| Divers (communication, commerce, garage, informatique, pm...)         | + 100 820,00 |

**Total: + 806 306,00**

Cela intègre notamment :

- des correctifs dans le budget des sapeurs-pompiers, des prélèvements sur les amendes de police et les friches commerciales,
- le recrutement d'ASTEM (40 000 €),
- un risque sur les heures supplémentaires mais je considère que c'est une provision que nous essaierons de ne pas consommer complètement,
- les fluides sont liés aux conditions climatiques et aux consignes du protocole Covid-19 dans les écoles (aération fréquente),
- la décision sur les porteurs de projet prise en juillet, donc *a posteriori* du vote du BP voté en mars et de la proposition globale de subventions aux associations votée le 15 avril pour un montant de 2 545 000 € ;
- factures Elior de fin 2020 non traitées et reçues pour partie en 2021, les services concernés essaient d'améliorer le traitement.

Rentrons dans le détail des 80 000 €, qui sont rattachés à un budget de 670 000 €. Nous en avons parlé en Commission Finances, certes, certains ajustements étaient peut-être prévisibles (sapeur-pompier, etc.) mais c'est d'une ampleur que nous n'avions pas vécue les années précédentes. Notre budget initial était cohérent sur les deux dernières années.

Concernant les deux autres points que j'ai considérés comme étant des dépenses contraintes :

Produits amendes de police : en 2020, la Commune a collecté 193 453 €. Un dispositif (article 234 25-1 du CGCT) garantit le maintien des produits perçus par Ile-de-France Mobilité et la région Ile-de-France à leur niveau de 2018. C'est une inversion de tendance qui a généré un prélèvement qui représente grosso modo 54 % de la recette de l'année antérieure. L'ampleur de ce prélèvement n'était pas prévue.

Taxes sur les friches commerciales : c'est plus classique. Elle était de 6 493 € en 2020. Un certain nombre de contribuables ont posé des réclamations, ont obtenu gain de cause et ont obtenu des dégrèvements (2 708 €). Nous aurons donc ce point d'attention dans la construction du budget 2022.

Je vous rassure, nous avons pris une hypothèse prudentielle dans les produits d'amende de police et cette taxe sur les friches commerciales.

S'agissant des fluides, il s'agit essentiellement du chauffage et de l'électricité. Le budget fluide global est de l'ordre du million, y compris une assiette chauffage de 830 000 €. Personnellement, c'est un vrai sujet de préoccupation que j'ai soulevé au début parce que, certes, nous avons lancé un certain nombre d'actions mais la perspective est à l'augmentation du prix du kilowatt. Nous avons un programme de rénovation énergétique des bâtiments et j'espère que le facteur protocole Covid-19 ne se reproduira pas. C'est un sujet que nous regardons de très près.

Quant aux illuminations de Noël, j'avais donné une cible un peu sévère par rapport aux années antérieures. Je reconnais que l'on a du mal à boucler.

Globalement, pour tout ce qui est relatif à l'événementiel, tout à l'heure, je vous montrais que nous avons gagné 53 000 € sur le Covid-19, retenez que nous avons fait une balance et que le budget global événementiel reste inchangé à 500 € près. Nous avons fait ce que nous avons dit, c'est-à-dire que nous avons conservé un budget dynamique permettant de relancer l'activité locale et les économies générées nous ont permis de relancer l'ensemble du dispositif.

Sel de déneigement : après la crise de janvier, nous avons été amenés à reconstituer le stock.

## Détail des dépenses de fonctionnement diverses

7 466 euros pour le service des sports  
15 050 euros pour la DSI  
5 500 euros pour la communication  
3 500 euros pour l'OFFSET  
3051 euros pour Corrençon  
13 680 euros pour le garage  
2 500 euros pour le bus PIMM'S (politique ville)  
1 000 euros pour Cadet rousselle  
2480 euros pour les espaces verts  
99 euros pour les diabolins  
950 euros pour la crèche collective  
468 euros petite enfance  
1 461 euros pour Pom Cannelle  
29 115 euros pour le commerce  
3 000 euros pour la prévention délinquance (basculement crédits d'investissement)  
5 500 euros pour la DSF pour provision de risque  
6 000 euros pour la PM (prestation de gardiennage)

**Total 100 820 €**

- Service des Sports : dont 4 000 € pour l'animation.
- DSI : dont 2 000 € de photocopie, 3 000 € pour le dispositif SMS Arpège, 10 000 € pour la télévision, le reste en téléphonie.
- Communication : réimpression des guides.
- Corrençon : travaux de peinture.
- Garage : dont 1 000 € de pièces d'atelier, 3 000 € pour la balayeuse.
- Commerces : il s'agit essentiellement des loyers des baux commerciaux, la Commune a acheté des droits au bail 64, avenue du Raincy, l'animation des marchés de France (4 800 €).
- DSF : cette provision a un caractère mécanique, elle est liée aux entrées en non-valeur et la mise à jour des non-valeurs.
- PM : ce sont les prestations pour le marché de Noël globalement.

M. MINETTO m'avait posé la question des assiettes de budget, je vous donne donc des ordres de grandeur :

- Voirie 658 000 €
- Espaces verts 2,9 €
- Garage 259 800 €
- DSI 433 000 €
- Restauration scolaire 1 550 000 €

Je n'ai pas eu le temps de calculer les proportions, je me suis surtout occupé à retrouver les chiffres en valeur absolue.

## Détail recettes de fonctionnement hors COVID

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Produits de la fiscalité   | : + 171 601,00 |
| Dotations                  | : + 36 498,00  |
| Loyers boutique éphémère   | : + 14 200,00  |
|                            | : +            |
| <b>Total: + 222 299,00</b> |                |

Produits de la fiscalité : au moment du ROB, nous avons présenté une étude que nous avons fait faire pour nous assurer, dans la suppression de la taxe d'habitation pour les communes et le basculement où la commune n'a plus comme recette que la taxe foncière avec un regroupement de la part communale et la part départementale, avec ce phénomène mécanique de coefficient, si nous prenions un risque et si nous risquions d'avoir une perte de recette. En définitive, nous avons eu une très bonne prévision puisque, dans le fameux état 1259 très cher à M. CALMÉJANE, nous avons récupéré un peu plus de 103 000 €. Comme nous avons été prudents, nous avons aussi +68 000 €.

Dotations : 18 000 € de complément DGF et DSU + 18 000 € de fonds de soutien aux apprentis (imprévu).

### Impact DM 2021 sur résultat section Fonctionnement

#### Synthèse des impacts en terme de résultat de la section de fonctionnement

|                      | Recettes réelles | Dépenses réelles | Résultat         |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|
| COVID                | - 537 000        | - 355 602        | - 181 398        |
| Dépenses contraintes |                  | 187 463          | - 187 463        |
| Autres facteurs      | + 222 299        | 525 443          | - 303 144        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>- 314 701</b> | <b>357 304</b>   | <b>- 672 005</b> |

### Dépenses d'investissements : détail des reports ou annulations

|                                                                     |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|
| Autorisation de programme APCP2 (crèches Saint-Charles et Lucioles) | - 100 043,56 |
| Matériel de restauration pour cantines scolaire                     | - 36 000,00  |
| Report en 2022 d'investissement pour le poste de police             | - 203 735,00 |
| Réaffectation de crédits sur la section de fonctionnement           | - 2 999,44   |

**Total : - 342 778,00**

Matériel de restauration pour cantines scolaires : il s'agit d'une provision pour le renouvellement de matériels de restauration dans les cantines scolaires à la sortie du contrat avec Elior. Or, le contrat étant prolongé jusqu'à la fin de l'année, nous n'aurons pas à faire ces investissements.

Poste de police : nous engagerons certainement quelque chose d'ici la fin de l'année mais nous n'engagerons jamais cette tranche.

## Détails Nouvelles Dépenses Investissement

### Frais d'études

|                                                                         |                    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| - Conformité des enseignes commerciales                                 | + 9 210,00         |
| - AMO pour le marché de mobilier urbain                                 | + 20 000,00        |
| - AMO pour étude avant création société foncière cœur de ville          | + 45 600,00        |
| - Etude de faisabilité pour création d'une sculpture parc de la Garenne | + 5 000,00         |
| <b>Total</b>                                                            | <b>+ 79 810,00</b> |

### Logiciels, matériel informatique

|                                                                      |                     |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------|
| - Numérisation des actes de l'Etat-civil                             | + 19 000,00         |
| - Acquisition de 12 écrans numériques interactifs                    | + 59 000,00         |
| - Solutions pour dématérialisation des actes, circuits de validation | + 12 000,00         |
| - Solutions pour animation commerciale et ingénierie numérique       | + 59 664,00         |
| <b>Total</b>                                                         | <b>+ 149 664,00</b> |

### Travaux d'aménagements et agencements de construction

|                                                             |                    |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|
| - Portes coupe-feu à l'hôtel d'entreprises                  | + 10 000,00        |
| - Conception d'une sculpture au parc de la Garenne          | + 8 000,00         |
| - Réalisation d'un monument commémoratif jardin du souvenir | + 8 580,00         |
| - Travaux de câblage pour écrans numériques interactifs     | + 40 000,00        |
| <b>Total</b>                                                | <b>+ 66 580,00</b> |

Marché de mobilier urbain : je peux déjà vous annoncer une bonne nouvelle. Nous avons mis un montant prudent de 20 000 € avant de lancer les consultations. Nous sommes maintenant à peu près certains que nous passerons le marché pour moins de 10 000 €. L'information est récente.

Cœur de ville : cela se répartit grosso modo en 20 000 € pour l'accompagnement et 25 000 € pour la foncière. C'est un point important dans notre volonté d'avancer dans l'engagement du programme cœur de ville. Nous nous donnons les outils, la foncière en est un extrêmement important pour avancer sur ce sujet.

Sculpture au Parc de la Garenne : c'est à la fois une étude et un avant-projet. Comme je l'ai dit en Commission des Finances, nous avons la volonté d'aller vite. Nous voulons aboutir l'étude et l'avant-projet en un mois et demi ou deux mois. La finalisation de la conception de la sculpture de la Garenne aura certainement lieu courant 2022 mais nous voulons engager avant fin 2024.

Numérisation des actes d'état civile : cela fait partie des choses auxquelles nous sommes contraints et sur lesquelles nous devons accélérer.

Écrans numériques interactifs : au BP 2021, nous avons présenté une première tranche de 12 écrans numériques interactifs. Je parle sous le contrôle de M. PRINCE mais quasiment tout a été installé dans les différentes écoles. Il y avait une vraie demande pour aller au-delà, au moins jusqu'à 24. Là, comme nous avons l'opportunité d'une subvention et comme nous en avons les moyens nous engageons tout de suite la deuxième tranche de 12 écrans. Cela comprend 59 000 € d'acquisition des écrans et 40 000 € de câblage mais notez bien que la subvention à obtenir sur l'ensemble représentera environ 50 % du coût total acquisition + installation. Cela signifie que nous récupérerons plus de 1 20 000 €. Nous attendons la notification de cette subvention avant la fin de l'année.

Portes coupe-feu à l'hôtel d'entreprises : nous avons dû faire face à des incendies.

Cimetière : c'est un point légal. Nous devons avoir un monument commémoratif jardin du souvenir pour décembre.

#### Matériels et outillage

- Bâches et barnums pour les marchés alimentaires + 39 003,00
- Renouvellement des bâches « Villemomble ville sportive » + 5 000,00
- Matériels de logistique pour la tenue des événements sur la commune + 15 000,00

**Total + 59 003,00**

#### Voirie

- Déplacement des branchements des riverains rue Laënnec + 5 000,00
- Remplacement des bornes électriques du marché Outrebon + 11 000,00
- Pose de bornes automatiques au marché de l'Epoque + 10 000,00
- Achat de 4 motifs de Noël suite dégradation candélabres + 10 000,00

**Total + 36 000,00**

#### Espaces verts

- Travaux sur le mur en bois de soutènement du parking mairie + 18 000,00

**Total + 18 000,00**

Renouvellement des bâches « Villemomble ville sportive » : c'est une volonté d'uniformisation.

Travaux sur le mur en bois de soutènement du parking mairie : c'est non seulement la partie murale mais également la partie meuble derrière.

Dernier point pour être exhaustif, si vous avez fait les balances carrées et les additions, il manque 15 954 € :

### Détail des dépenses d'investissement diverses

- Chaussettes pour barrières Vauban : 2500 euros
- Dépenses garage (nettoyeur haute pression...): 2 751 euros
- Espaces verts : 660 euros
- Petite enfance les lucioles : 381 euros
- Cadet rousselle : 320 euros
- Voirie : 1 300 euros
- Corrençon kit nettoyage pour la plonge : 592 euros
- Cautions pour baux commerciaux (DSF) : 7 450 euros

**Total 15 954 €**

En termes d'écritures, qu'est-ce qui peut surprendre ? Comptablement, quand vous souscrivez un bail commercial, vous avez un dépôt de garantie, qui est considéré en investissement. Les 7 450 € correspondent de ce que nous avons évoqué tout à l'heure avenue Outrebon et avenue du Raincy.

## Impact DM2021 sur Résultat section Investissement

### Synthèse des impacts en terme de résultat sur la section d'investissements

|                                      |           |           |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Recettes réelles                     |           | 754 238   |
| dont Subvention restauration Clocher | 446 360   |           |
| Subvention MGP piste cyclable        | 126 878   |           |
| Taxe d'aménagement                   | 181 000   |           |
| Dépenses réelles                     |           | 82 233    |
| Frais d'étude                        | 79 810    |           |
| Logiciels , matériel informatique    | 149 664   |           |
| Aménagements et agencements          | 66 580    |           |
| Matériels et outillage               | 59 003    |           |
| Voirie                               | 36 000    |           |
| Espaces verts                        | 18 000    |           |
| Divers                               | 15 954    |           |
| Annulation de dépenses               | - 342 778 |           |
| Résultat                             |           | + 672 005 |

## Synthèse Dépenses & Recettes réelles

### CONSOLIDATION BP + DM 2021 DEPENSES REELLES ET RECETTES REELLES

|                    | FONCTIONNEMENT       |                        | INVESTISSEMENTS     |                       |
|--------------------|----------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|
|                    | DEPENSES             | RECETTES               | DEPENSES            | RECETTES              |
| BP                 | 40 724 942           | 41 988 624             | 17 640 784          | 6 347 468             |
| DM y compris COVID | 357 304 <i>0,87%</i> | -314 701 <i>-0,75%</i> | 82 233 <i>4,66%</i> | 754 238 <i>11,88%</i> |
| DM hors COVID      | 712 906 <i>1,75%</i> | 222 299 <i>0,53%</i>   | 82 233 <i>4,66%</i> | 754 238 <i>11,88%</i> |

## Conclusion

La proposition de DM 2021 présentée permet de :

- D'intégrer les impacts liés à la poursuite de la crise sanitaire non évalués lors du vote du BP en mars 2021

Je rappelle que nous avons opté pour des hypothèses prudentielles, n'évaluant que ce dont nous étions certains. Nous ne nous mettons pas dans une logique de poursuite de la crise sanitaire à l'infini.

- Assurer le traitement des actions engagées pour l'amélioration des prestations de la Commune (écoles, etc.) et pour la réalisation du programme de la municipalité
- Amplifier les actions à court terme en matière de relance de la vie locale à la sortie de la crise sanitaire

Autrement dit, nous nous sommes bien gardés d'uniquement empêcher les économies liées au Covid-19, nous avons remis les budgets nécessaires.

- Garder une grande prudence sur l'équilibre global en intégrant bien tous les risques non évalués au BP sur les postes de dépense et en ne prenant en matière de recettes complémentaires que celles qui sont formellement notifiées.

Et naturellement en essayant d'évaluer toutes les pertes de recette.

Je vous remercie de votre attention, je suis prêt à répondre à vos questions.

**M. le MAIRE.-** Merci à Guy ROLLAND pour cette présentation toujours aussi brillante, exhaustive et pédagogique.

**M. CALMÉJANE.-** Premier élément, contrairement à la pratique que vous souhaitez mettre en place, nous avons eu le privilège, avec un certain nombre de nos collègues, de faire une Commission des Finances avant la présentation de cette DM. Cela avait été refusé avant la présentation du Budget Primitif de notre Collectivité. Pourtant, cela nous a permis de débroussailler un certain nombre de sujets avec M. ROLLAND.

En revanche, il y a deux façons de voir la présentation de votre DM.

Globalement, comme d'ailleurs cela a été un peu critiqué dans la présentation du budget de la France pour l'année prochaine.

**M. le MAIRE.-** Nous ne parlions pas du budget de la France. Restons concentrés. Je vous propose, après 4 heures de débat, que vous soyez synthétique et que vous restiez sur le sujet. Si vous commencez à gloser sur ce qui avait été lorsque vous étiez parlementaire il y a 10 ans ou ce type de chose, non merci. Concentrons-nous.

Je vous redonne la parole mais attachez-vous à faire court.

**M. CALMÉJANE.-** Je faisais le parallèle avec la présentation qui a été faite : pour l'instant, les chiffres qui viennent en déduction d'un certain nombre d'activités à cause du Covid-19 masquent un peu le déséquilibre général. Tel que cela a été présenté, c'est la transparence des chiffres, nous voyons disparaître un certain nombre de dépenses qui n'ont pas pu être faites en matière de Jeunesse, de Culture, de Sport, de manifestations municipales, le problème est que, quand on reviendra à une année pleine et entière, d'un côté nous aurons ces nouvelles charges et, de l'autre côté, nous n'aurons pas une augmentation importante des recettes.

En effet et malheureusement, nous savons qu'un certain nombre d'activités mises en place par la Commune sont carrément déficitaires. Lorsque l'on fait une manifestation culturelle ou autre, on sait que cela ne rapporte pas d'argent. Toutefois, ce n'est pas l'objectif et cela se fait dans toutes les communes de France. Par exemple, quand nous revivons un plein exercice de restauration scolaire ou de centre de loisirs avec des effectifs complets, le coût payé par les familles est totalement différent du coût facturé soit par le prestataire soit porté par la Collectivité.

En conséquence, nous allons vite nous retrouver en difficulté financière.

De la même façon dans les investissements, la présentation est un peu pernicieuse puisque vous présentez des subventions (église, piste cyclable boulevard Carnot) sans mettre les dépenses réelles en investissement sur les projets inhérents. Quand j'ai posé la question lors du Budget Primitif concernant la rénovation de l'église, on m'a répondu que l'on ne savait pas et que l'on n'avait mis qu'une provision. Nous n'avons pas non plus l'intégralité des coûts de la piste cyclable boulevard Carnot. C'est facile d'inscrire l'ensemble des subventions obtenues, le travail des services pour obtenir ces subventions est très bien, mais, quand il faudra faire les travaux avec la réalité des coûts de réalisation sur un monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ou sur de la voirie avec malheureusement toujours des surprises, dévoiements et renforcements nécessaires, on s'apercevra que la subvention inscrite est largement insuffisante par rapport à la réalisation des travaux.

Nous avons encore deux dossiers à la suite de ce Conseil municipal pour lesquels nous n'avons aucun élément de chiffrage s'agissant de projets que vous souhaitez lancer : ZAC Guérin, je ne vois aucune inscription sur les coûts et la réalité des besoins de financement en investissement ou en matière d'achat de parcelles.

M. ROLLAND parle d'orthodoxie budgétaire, je trouve que nous sommes un peu loin du sujet.

De la même façon, vous évoquez une rigueur budgétaire mais cela m'interpelle un peu. Vous avez approuvé tout à l'heure le compte-rendu du précédent Conseil municipal où une délibération concernait le financement aux associations porteuses de projet de contrat de ville. Or, lorsque nous avons délibéré en juillet, l'argent n'était pas au Budget Primitif, vous avez été obligé de rajouter de l'argent deux mois après. Cela pose problème puisque cela signifie que nous avons délibéré en juillet alors que les crédits n'étaient pas sur le budget de la Commune.

Vous me répondrez qu'il existe un budget général des subventions, que vous avez dû ponctionner un peu et vous vous êtes arrangés avec les douzièmes non versés mais cela pose tout de même un problème d'écriture.

Par ailleurs, dans les écritures, quand vous nous citez des frais d'étude « *conformité des enseignes commerciales* » ou « *AMO pour le marché mobilier urbain* » je rappelle que l'on ne peut les inscrire en investissement que si c'est suivi de travaux. D'un côté, je ne sais pas quels travaux la Ville fera concernant la conformité des enseignes commerciales puisque ce sont des éléments privés. De l'autre côté, le marché de mobilier urbain est fait par un prestataire dans le cadre d'abribus et autres, la Commune ne fera donc pas directement les investissements. Tout cela pose quelques questions sur le sujet.

Après, nous l'avons évoqué en Commission des Finances et je l'ai dit tout à l'heure concernant Grand Paris Grand Est, nous pourrions reprendre une citation un peu chinoise : en cas de crise, les gros maigrissent et, malheureusement, les petits meurent. Avec le prélèvement sur le produit des amendes de police, c'est vraiment la caractéristique : la région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilité, au moment de la loi concernant la modification des amendes de police, se sont bien protégées. Effectivement monsieur ROLLAND, il y a une garantie de ressource de 138 M€ et 69 M€ respectivement pour les deux structures. En cas de baisse des recettes globales sur l'ensemble du territoire (clef de répartition sur l'ensemble des recettes à l'échelon national), un prélèvement par 12ème est effectué dans toutes les collectivités.

Cela fera plaisir à mes collègues de Gauche, au moment du projet de Loi de Finances Rectificative 2021, un Sénateur a proposé, pour préserver les communes dans cette année un peu exceptionnelle et suite aux recettes de 2020, qu'exceptionnellement ce dispositif ne s'applique pas. Il est sénateur de Paris, il a dû avoir un coefficient 100 dans le budget de la ville de Paris. Villemomble a un prélèvement d'une centaine de milliers d'euros mais imaginez sur des communes beaucoup plus importantes. Je serais curieux de savoir à combien cela s'est chiffré à Montreuil ou à Saint-Denis.

Donc des structures de texte sont mises en place, sympathiques en cas de dynamique positive mais, quand le vent se retourne, elles ont des effets extrêmement pervers, notamment pour encore une fois les collectivités de dernier rang que sont nos communes. Ce texte de loi a été voté par le Gouvernement actuel, il ne protège pas beaucoup les collectivités, contrairement à tout ce que l'on veut nous faire croire « *on va rétablir le dialogue avec les communes et patati et patata* ».

Dans votre DM, il n'y a pas beaucoup de nouveautés. Vous engagez un certain nombre de travaux et autres choses nécessaires pour les services. Comme je l'ai dit en préambule, mon inquiétude est que, pour l'instant, le Covid-19 cache un certain nombre de déficits structurels que vous avez mis en place dès votre arrivée. Quand nous retrouverons des années de plein exercice, entre les engagements que vous avez démarrés et les charges de personnel qui vont devenir des éléments rigides de notre budget, l'autofinancement aura disparu ou quasiment, avec une problématique d'équilibre de notre budget de fonctionnement. Cela se concrétisera dans un premier temps par une réduction du budget d'investissement, puis éventuellement d'un appel à l'emprunt quand il n'y aura plus de possibilité de financer nos investissements propres par les ressources d'autofinancement ou les éventuelles subventions externes.

Globalement, nous avons dit beaucoup de choses sur le sujet, la Délibération ne présente pas de nombreuses initiatives nouvelles, c'est la suite du BP que vous nous avez présenté en début d'année, pour notre groupe, nous voterons donc dans la même logique, c'est-à-dire contre cette DM1.

**M. MINETTO.**- Monsieur ROLLAND, merci pour cette présentation. Vous mettez autant d'enthousiasme à présenter des chiffres que M. ACQUAVIVA à parler du Territoire. Je ne sais pas comment vous vous y prenez mais bravo.

**M. ROLLAND.**- C'est une question de génération.

**M. MINETTO.**- En tout cas, présenter des chiffres de cette manière n'est pas si évident que cela.

J'ai tout de même quelques questions. Déjà, vous comprendrez que nous ne participerons pas au vote, c'est votre budget et vous le gérez.

Premier élément, au moment de la Commission des Finances, je vous avais demandé les pourcentages. Vous avez donné des chiffres mais il me paraît important que notre Assemblée puisse se dire, si on nous demandait à l'avenir d'augmenter de 80 000 € à un endroit mais que cela ne représente que 1 % ou 2 % du budget concerné, bien évidemment l'impact ne serait pas le même que si cela représentait 10 % ou 20 % d'un même budget. Je parle d'un budget affecté à quelque chose. L'idée est donc d'avoir la proportion sur les grandes masses.

Deuxième élément, nous sommes là sur un budget modificatif mais, bientôt, arrivera le budget de l'an dernier. Je pense qu'il serait important, et nous vous le demandons maintenant pour ne pas le faire plus tard, de bien avoir les deux colonnes année N et année N-1 de manière à faire la comparaison entre les deux. En investissement, c'est plus compliqué puisque l'on ne fait pas le même type d'investissement d'une année sur l'autre mais, en fonctionnement, on peut imaginer une certaine régularité, au Covid-19 près. J'imagine que construire des budgets avec le Covid-19 ne doit pas être évident mais nous voulons pouvoir faire cette comparaison avec l'année N-1.

Troisième élément, vous nous présentez des plus et des moins. Je ne rejoins pas le fait de ne pas emprunter, nous avons déjà eu ce débat dans d'autres lieux, au regard du coût actuel de l'argent, ne pas emprunter revient à gérer comme un sagouin. Pour autant, il paraît important que vous puissiez afficher les chiffres en ce moment. Le jour où vous annoncez le montant du prélèvement sur les amendes, nous aimerions avoir en parallèle et directement en lecture sur le document la somme d'origine. Autrement dit, si on nous prend 104 000 € sur 2 millions, ce n'est pas la même chose que si c'est sur 200 000 € ou 300 000 €. Vous l'avez annoncé pour celui-ci, monsieur ROLLAND, mais vous ne l'avez pas fait pour l'ensemble des éléments. Or, si nous voulons comprendre ces chiffres et les comprendre rapidement, puisque vous en faites une présentation intéressante, il serait bon d'avoir cette comparaison.

Pour finir, j'ai deux ou trois remarques. Ce sont des questions simples, il n'y a pas de piège, c'est juste pour avoir une réponse.

Frais de personnel : le jour de la Commission et aujourd'hui, vous avez indiqué qu'il reste 100 000 € dont 60 000 € d'heures supplémentaires à gérer avec la DRH. Je n'ai pas compris ce que cela voulait dire. Avez-vous mis de côté une provision de 100 000 € dont 60 000 € d'heures supplémentaires pour répondre à un vrai besoin et à des heures à payer ou est-ce pour vous arranger avec les agents et faire autrement ?

Impact prolongation contrat Elios : j'ai eu l'impression que l'on ne changeait pas encore Elios. Nous étions tous d'accord pour dire qu'Elios n'était pas une bonne chose de la crèche à l'élémentaire en termes de restauration. Pour autant, nous n'avions pas compris que vous alliez supprimer cela tout de suite. Nous aimerions tout de même avoir une discussion en préalable en Conseil municipal, ou au moins en Commission. Je ne me souviens pas que nous ayons eu cet échange. Qu'en est-il exactement ?

AMO : vous parlez d'un +79 000 € de frais d'AMO, nous avons l'impression qu'il y a eu beaucoup d'études. Je me rappelle d'un slogan « *notre équipe est prête* », sans doute aurions-nous fait quelques AMO sur le budget mais nous aimerions connaître le budget total des AMO.

Poste de police : on nous annonce un report à 2022. Questionnement, en 2022, on ne sait pas bien où l'on va. Covid-19 ou non ? Est-ce bien 2022 ou un véritable report ? Auquel cas le poste de Police reste en mairie ou va ailleurs (rappelez-vous que nous pensions qu'il n'avait pas forcément à être en centre-ville). Qu'en est-il de cette notion de report ? Est-ce un report d'écriture parce que construire un poste de police ne se fait pas du jour au lendemain ou est-ce encore plus loin ?

Pour terminer, si vous pouvez nous envoyer la présentation, cela nous permettrait de la digérer, même si vous la présentez de manière très fluide.

**M. ROLLAND.**- Il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord monsieur CALMÉJANE, ne me ressortez pas l'affaire de la Commission des Finances du BP. Nous avons effectué une Commission des Finances le 8 février pour le ROB, nous n'en avons pas réuni pour le BP parce que c'était de l'ajustement marginal. Je veux bien admettre que nous aurions pu en refaire mais il n'y avait quasiment pas d'information. Dans le cas présent, nous avons matière à en faire une.

Concernant votre commentaire général indiquant que nous finirons par avoir des difficultés, je rappelle qu'un budget est fait dans une hypothèse théorique où on dépense 100 % du budget. Heureusement, en fonctionnement, sur un historique d'au moins six ans, le taux d'exécution du budget avec la performance de gestion des services oscille entre 90 %, 92 %, 93 %. Donc arrêtons de dire que l'on va dans le mur. D'abord, 7,5 % sur un budget de 40 millions, c'est 3 millions. L'écriture factuelle du budget ne vous donne pas le résultat, sauf si on considérait que nous n'avons aucune performance de gestion et que nous consommons la totalité.

Sur le principe d'un retour à une activité normale, c'est la raison pour laquelle nous avons justement pris le soin de bâtir le budget 2021 non pas sur une référence 2020 mais sur une référence 2019, dernière année pleine hors Covid-19. Et nous sommes restés dans cette philosophie.

Quant à la temporalité du budget, je suis désolé mais nous sommes obligés d'inscrire en dépenses et en recettes ce qui impacte le budget. Cela peut créer des décalages où vous inscrivez une partie de la dépense alors que le reste est traité dans le budget suivant. Prenons l'exemple de la restauration du clocher. Nous avons obtenu la notification d'une subvention mais c'est sûr que la dépense sera en 2022. C'est une cohérence de la temporalité.

S'agissant de la Délibération pour les porteurs de projet ou associations, je vous le répète : nous avons décidé du BP le 25 mars, la présentation du budget de subvention aux associations le 15 avril. Je rappelle que la position sur cette subvention aux porteurs de projet est que la quote-part restant à charge de la Commune est de 20 %, les 80 % restants étant pris par l'État. La décision est venue progressivement et le timing a fait que nous ne pourrions l'intégrer ni au budget ni dans la Délibération du 15 avril.

Sur les prudences pour la CLECT, etc. nous nous en occupons. Je vous passe un autre message subliminal : je vais vous étonner mais je m'occupe aussi très activement de l'optimisation de nos recettes. Nous avons un groupe de travail sur ce sujet, nous ne regardons pas uniquement l'optimisation de nos dépenses.

Monsieur MINETTO, je reprends dans l'ordre :

Vous parliez des impacts ramenés aux assiettes, je vous le donnerai.

Sur la proposition de budget 2022, nous attaquerons progressivement d'ici la fin de l'année.

Vous avez déjà formulé votre demande d'avoir les chiffres de l'année précédente dans la maquette financière. Nous vous avons déjà expliqué et je vous répète que le logiciel actuel est tellement bien structuré qu'il nous interdit d'ajouter une information complémentaire correspondant à l'année en cours. Je vous rassure, nous en changeons pour un système de gestion que beaucoup d'autres communes ont et qui est beaucoup plus performant (CIRIL). Je pense que nous pourrions ainsi répondre à votre demande mais, là, nous sommes contraints par l'outil lui-même.

Après, je veux bien plaider coupable. J'essaie de faire des PowerPoint lisibles et je veux bien ajouter deux ou trois colonnes.

S'agissant des 100 000 € DRH, nous sommes toujours dans une logique de prudence. Certes, le service gère au mieux l'enveloppe, essaie d'optimiser mais, d'une part, décision a été prise d'embaucher des ATSEM, d'autre part, il y a un risque de dépassement du budget heures supplémentaires. Cela ne veut pas dire qu'il sera consommé, c'est l'hypothèse maximale. Je rappelle que le budget d'un classe 12 est de 22,9 M€, le budget total DRH est de 23,5 M€. Nous sommes cohérents, nous intégrons les écarts de périmètre.

Concernant les AMO, nous avons présenté l'année dernière les premières approches. Là, nous lançons et mettons en place les outils et moyens parce que, pour créer un cœur de ville, nous devons nous doter d'une foncière. Nous ne pouvons pas la lancer comme cela, il nous faut une étude sérieuse sur la faisabilité technique et économique d'équilibre ; nous avons intérêt nous appuyer sur de vraies compétences. C'est donc la phase d'après.

**M. MINETTO.**- Nous ne disons pas qu'il ne faut pas en faire, nous voudrions connaître le volume.

**M. ROLLAND.**- Sur l'ensemble ? L'essentiel est là.

Enfin, nous engagerons très peu d'ici fin d'année pour le poste de police. Nous savons donc que c'est une tranche que nous n'engagerons jamais. Il y aura donc un reste à faire. Nous avons l'intention de faire ce poste de police

dans les délais le plus rapide possible, c'est un vrai projet. Maintenant, ce n'est pas à moi de vous répondre à savoir si oui ou non nous ferons tout en 2022 mais nous essaierons d'aller assez vite.

**M. le MAIRE.**- Je me permets de compléter sur deux ou trois points.

À l'instant, vous parliez du futur poste de police municipale. Non, nous ne le reportons pas aux calendes grecques, c'est un report budgétaire par rapport à une réalisation que nous envisageons pour 2022. C'est à compter de ce moment que les locaux utilisés au rez-de-chaussée bas de cet équipement, qui est provisoire, ce qui amènera justement l'ensemble des personnels des matériels et d'autres dispositions encore (salles de réunion, garage, etc.) au centre-ville.

En revanche, monsieur BANCEL, je l'assume totalement : il convient d'être en bonne logique sur un point central pour rayonner (la Police municipale intervient en cinq minutes suite à une sollicitation, chiffres et statistiques à l'appui), plutôt que de l'imaginer aux portes de Rosny-sous-Bois en croyant que traverser la ville serait si facile que cela.

Il sera donc en centre-ville, j'appelle de mes vœux qu'il soit inauguré en 2022. Cela conduira effectivement à libérer les locaux ici même.

Autre sujet soulevé par M. CALMÉJANE concernant la ZAC Guérin, cela donne d'un seul coup une résonance à ce que nous nous sommes dit tout à l'heure sur l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est. En termes budgétaires, nous n'allons pas engager nos finances, puisque nous conventionnons avec l'établissement public foncier Ile-de-France et nous avons bénéficié d'une ingénierie, notamment avec un travail d'un cabinet d'urbanisme qui nous a fait une première projection de ce que pourrait être ce futur écoquartier, que l'EPT a pris à sa charge.

Donc, vous avez raison monsieur MINETTO, nous ne sommes plus une île déserte ou un village enfermé autour de ses remparts. Nous travaillons avec d'autres établissements (EPFIF, EPT) et nous envisageons d'autres outils (ZAC, foncière). Nous avons véritablement une projection budgétaire avec la réalité du contexte sanitaire et, bien entendu, ces imprécisions, ces évaluations extrêmement difficiles à envisager et à fixer en chiffre. Dans le même temps, nous optimisons nos moyens et en travaillant avec les partenaires. C'est cette nouvelle ère que nous ouvrons, où nous ne sommes plus seuls à avoir raison sur tout en essayant de chercher le moindre coup et parfois la moindre efficacité. *A contrario* nous travaillons en synergie pour penser plus loin.

Cette Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2021 vous est soumise pour approbation. Je rappelle qu'elle s'équilibre comme suit :

- pour l'investissement à hauteur de 143 240 €,
- pour le fonctionnement à -253 694 €,
- soit un différentiel de 110 454 €.

Je sou mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat :***

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)***
- ***À noter que Mme LECOEUR et le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne participent pas au vote***

## **11. Admission en non-valeur de créances éteintes**

**M. le MAIRE.**- La société Avenir Fibre Optique qui a occupé deux bureaux à l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble en janvier et février 2017 était redevable auprès de la commune de la somme de 4 974,30 euros.

Le Trésor Public a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir le paiement de cette dette mais sans y parvenir puisque la société en grande difficulté financière n'était pas solvable.

Le 5 juillet 2021 a été prononcée par jugement la mise en liquidation judiciaire de la société Avenir Fibre Optique pour insuffisance d'actifs, avec pour conséquence l'extinction de la créance de 4 974,30 euros. Ladite admission en

non-valeur de créances éteintes résulte d'une décision de justice qui s'impose à la Collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

**M. MINETTO.**- Pourquoi y a-t-il deux fois la même somme ? C'est sur deux périodes différentes.

Puis, quand une entreprise ne peut pas payer, comment procédez-vous ? Est-il possible d'alléger ? Quelle est la politique de gestion en cas de problème d'impayé ? Quel délai laissez-vous ? De mémoire, lorsque j'y étais, nous avions deux ou trois mois de loyer d'avance. Y avait-il un atelier ou pas ?

**M. ROLLAND.**- Je peux vous répondre puisque c'est moi qui étais avec M. ACQUAVIVA en 2017 à l'hôtel d'entreprises, je m'occupais du comité d'agrément. Nous avons eu un dysfonctionnement, cette société est restée à peine deux mois. Notre mécanisme avec la Trésorerie faisait que, malheureusement, la caution de deux mois était encaissée par chèque et pas forcément mise en recouvrement.

Nous avons un autre problème avec le flux d'informations : au lieu d'avoir confirmation de la Trésorerie de l'encaissement des chèques dans le mois, nous l'avons avec un décalage de 37 à 40 jours. Nous nous sommes donc fait piéger par cette société qui est partie. Lorsque nous avons voulu utiliser le dépôt de caution, nous étions coincés.

Le dispositif a évolué après. Le délai a été raccourci avec une information en ligne directe entre la Trésorerie et l'hôtel d'entreprises où le suivi est fait à la semaine, et non pas 40 jours après. En termes de gestion de risque, nous n'avons pas revu ce type d'incident depuis.

**M. MINETTO.**- Quelle est la politique d'aide par rapport à une entreprise qui aurait un problème de trésorerie de paiement ? Nous sommes tout de même dans une période particulière, qu'en est-il ?

**M. ACQUAVIVA.**- Nous n'avons jamais eu le problème. Si la question se posait, nous serions obligés de le passer en Délibération du Conseil municipal puisque c'est une Délibération du Conseil qui fixe le prix et les coûts. En revanche, le risque est amoindri puisque nous sommes revenus dans les prix du marché alors que, dans les années passées, nous en étions sortis.

**M. MINETTO.**- C'était deux fois plus cher.

**M. ACQUAVIVA.**- Il pourrait y avoir un arrangement, un étalement mais il faudrait le regarder avec la perception de l'ensemble des éléments. Le problème ne s'est plus posé, ne se pose pas. Certains ont parfois un peu de retard mais c'est payé dans les 10 ou 15 jours, de façon que nous ne nous fassions pas piéger à nouveau.

**M. le MAIRE.**- La politique dynamique d'aide ou autres a consisté à baisser les tarifs pour que cela devienne plus attractif.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

## **12. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

**M. le MAIRE.**- À l'inverse des créances pour lesquelles il n'y aura plus de poursuite, là, il vous est proposé d'admettre en non-valeur un montant global de 6 996,85 €.

Retenez mes chers collègues que, théoriquement, la Trésorerie poursuivra tout de même les recherches. Il est important pour apurer et avoir une présentation budgétaire fidèle de procéder à cette admission en non-valeur de cette somme.

**M. MINETTO.**- Nous voterons pour mais, comme chaque fois, nous demandons l'anonymisation du compte-rendu. J'ai noté que plus de quarante personnes sont citées nominativement.

**M. le MAIRE.**- Nous avons déjà eu ce débat. Pourtant, cela fait 14 mois que nous sommes dans cette situation l'un en face de l'autre. Vous avez votre position.

**M. MINETTO.**- Même M. ACQUAVIVA a évolué dans le partage avec les autres villes.

**M. le MAIRE.-** Je n'ai pas encore acquis toute sa sagesse.

Je vous propose de mettre aux voix cette admission en non-valeur.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

### **13. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux**

**M. le MAIRE.-** Cette Délibération n° 13 est adjointe à la Délibération n° 14 sur la majoration des indemnités de fonction du Maire.

Peu de choses changent, si ce n'est pour une collègue qui ne percevait pas son indemnité jusqu'ici et dont la situation le lui permet aujourd'hui. C'est son droit et cela requiert une décision en ce sens. Rien ne change pour tous les autres collègues.

**M. CALMÉJANE.-** Pour les délibérations 13 et 14, nous nous abstenons, c'est strictement technique.

**M. MINETTO.-** Nous nous abstenons aussi. Nous avons compris que c'était un choix de Mme PRIEUR-GUICHAOUA, démarche que nous avons d'ailleurs beaucoup appréciée.

**M. le MAIRE.-** Les choses ont évolué.

Je le soumetts aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat :***

- ***Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)***
- ***Les groupes Union pour l'Avenir de Villemomble, Rassemblement de la Gauche et des Écologistes et Mme LECOEUR s'abstiennent (10 voix)***

### **14. Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux**

**M. le MAIRE.-** En est-il de même pour cette Délibération ?

***Il est procédé au vote - Résultat :***

- ***Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)***
- ***Les groupes Union pour l'Avenir de Villemomble, Rassemblement de la Gauche et des Écologistes et Mme LECOEUR s'abstiennent (10 voix)***

### **15. Approbation du nouveau règlement des conditions générales d'utilisation des installations sportives municipales**

**M. BIYOUKAR.-** Dans le but de permettre aux sportifs de pratiquer librement une activité physique, le règlement des conditions d'utilisation des installations sportives municipales doit être modifié.

Pour faire court, nous avons repris exactement le même règlement intérieur voté le 22 novembre 2012 par l'ancienne majorité en ajoutant deux points :

1. Pistes d'athlétisme : c'était une promesse de notre campagne de rendre certaines installations en accès libre aux Villemomblois. Nous commençons par les pistes d'athlétisme en ouvrant des créneaux aux Villemomblois au stade Mimoun à hauteur de 11 heures par semaine et à Pompidou à hauteur de 9 heures par semaine.

Il y a un règlement intérieur concernant ces pistes. Les Villemomblois s'inscrivent directement et gratuitement au service des Sports. Ils doivent fournir une photo, une attestation d'assurance et un certificat médical. Il le sera remis une carte qu'ils devront présenter au gardien.

2. Suite à la création de plateaux d'évolutions sportifs des deux terrains à Mimoun, nous en avons profité pour les incorporer au nouveau règlement.

Il est demandé au Conseil municipal de voter pour ce règlement.

**M. MINETTO.-** Nous proposons cet accès libre pour courir dans les stades depuis des années, vous le faites, tant mieux. C'est très bien, nous sommes contents.

Cependant, nous aimerions que vous alliez au bout de votre démarche puisque vous vous arrêtez un peu avant. Permettre de pratiquer librement la course à pied est une très bonne chose, il y a beaucoup de coureurs. Pour autant, quand on court au Parc de la Garenne, il n'y a pas besoin d'un certificat médical, en City-stade, il n'y a pas de carte non plus. Si je veux aller courir avec un ami qui n'a pas la carte, je ne peux pas courir non plus. Si je suis à l'hôtel d'entreprise et si je suis avec quelqu'un qui veut aller courir le midi, je ne le peux pas non plus.

Nous vous invitons donc à vous lâcher davantage. Vous faites la démarche jusqu'au bout, ne vous enfermez pas avec une carte puisque vous ne le faites pas pour le City-stade ou au Parc de la Garenne. Les villes environnantes ne le font pas non plus.

Ne mettez pas de carte, ne vous enfermez pas. C'était une vraie bonne idée mais allez au bout.

**Mme POCHON.-** Vous vous arrêtez en chemin.

**M. CALMÉJANE.-** Comme cela a été dit par M. BIYOUKAR, le précédent règlement date de 2012. Entre-temps, un certain nombre de lois ou d'initiatives locales ont été prises. Notamment un certain nombre de textes sont sortis concernant la laïcité, cela a été rappelé tout à l'heure, vous avez aussi planté un Arbre de la Laïcité. Or, dans le règlement intérieur, je n'ai pas vu ni article ni mention quelconque ou indirecte sur le respect de la laïcité à l'intérieur des installations sportives. C'est regrettable. Ce n'est pas le tout de planter un arbre, il faut aussi l'appliquer dans le continuum de l'ensemble des actions de la Commune.

Puis, une petite observation, là aussi les moyens techniques ont évolué, il est noté à l'article 33 « *un exemplaire de ce règlement sera adressé pour information à chaque utilisateur* », combien y a-t-il de milliers d'utilisateurs des installations sportives ? « *Et responsables autorisés à fréquenter les installations sportives* », enverrez-vous ce règlement intérieur à tous les adhérents des associations sportives tel que c'est écrit ?

**M. BIYOUKAR.-** Monsieur MINETTO, c'est très simple, nous avons regardé ce qui se faisait ailleurs, que ce soit dans des villes de Droite ou de Gauche, certaines ne demandent aucun document, c'est un accès libre sans contrôle à l'entrée, d'autres demandent une documentation beaucoup plus lourde que celle que nous demandons à Villemomble. Une photo d'identité, un certificat médical et une attestation d'assurance, cela ne paraît pas insurmontable.

À Villemomble, nous avons préféré le choix de la sécurité par exemple en cas de crise cardiaque d'un coureur. Nous demandons donc les pièces que, en soi, toutes les associations sportives demandent, ainsi que les écoles.

**M. MINETTO.-** J'ai juste une question simple.

**M. le MAIRE.-** Vous n'avez pas la parole.

**M. BIYOUKAR.-** Pour répondre à M. CALMÉJANE, dans l'article 33, nous avons précisé les présidents des associations sportives, les directeurs des établissements et le centre social. Non, le règlement ne sera pas envoyé aux plus de 5 000 utilisateurs.

**M. CALMÉJANE.-** C'est écrit dedans, ou alors il manque une virgule mais quelque chose ne va pas dans la phrase.

**M. le MAIRE.-** Je vous repasserai la parole monsieur MINETTO. Déjà, pour répondre simplement à ce qui a été évoqué, je reprends les propos de M. BIYOUKAR en les précisant.

Concernant les parcs, ce n'est pas le même usage qu'une installation sportive. À partir de là, il existe un règlement pour le fonctionnement des parcs, il est affiché à chaque entrée, et le règlement peut être éminemment différent pour des installations sportives où quelqu'un peut faire un effort physique et se mettre en danger. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur.

Cela me permet de répondre à M. CALMÉJANE : l'objectif est de le remettre non pas à chaque utilisateur mais à ces utilisateurs en accès libre parce qu'ils ne sont pas adhérents d'une organisation au sein d'une association, de la ville, etc. où le règlement est remis aux présidents des organismes.

**M. CALMÉJANE.-** C'est mal écrit mais ce n'est pas grave.

**M. le MAIRE.-** Dans ces conditions, je vous invite ne pas approuver ce rapport. Ne vous gênez pas.

**M. MINETTO.-** Quelle différence faites-vous entre le City-stade, où le jeu est plus physique et le fait que des gens courent autour du stade ? D'un côté, il y a un accès libre, ce qui est très bien, de l'autre côté nous ne comprenons pas pourquoi on demande une carte pour courir au stade. Je comprends la notion de responsabilité mais, quand les gens viennent courir sur le stade, ils le font sous leur propre responsabilité, lorsqu'ils vont au City-stade aussi. Très sincèrement, nous sommes quelques sportifs, je sais que certains d'entre vous courent beaucoup, il y a moins de risque à courir autour d'un stade avec un gardien équipé d'un téléphone, un talkie-walkie et tout ce qu'il faut pour appeler les pompiers que d'aller dans un City-stade où on joue au ballon et où c'est plus « costaud ».

L'idée est bonne, il faut évidemment le faire mais pourquoi demander une carte d'un côté mais pas de l'autre. Il paraît pour nous y avoir moins de risques à courir autour d'un stade que d'aller jouer dans un City-stade, ne serait-ce qu'en nombre de gens. Quand bien même on serait vingt autour d'un stade, il y aurait moins de risque de blessure. Et, surtout, il y a un gardien au stade alors qu'il n'y en a pas au City-stade.

C'est une simple incompréhension de notre part. Je n'ai pas compris votre explication monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** Un accès libre requiert l'approbation d'un règlement de fonctionnement et de réguler un peu les flux, donnée que nous ne maîtrisons pas. Il faut pouvoir jauger de la fréquentation potentielle, ce que permet la délivrance des cartes, plutôt que de nous contenter d'un dialogue.

J'en reviens à votre propos monsieur CALMÉJANE dont je ne comprends pas la signification. Pourquoi parlez-vous de la laïcité ? Pouvez-vous préciser ce que vous voulez dire exactement par là ?

**M. CALMÉJANE.-** Depuis 2012, la société française a un peu évolué et s'est posé un certain nombre de questions. Des textes de loi sont sortis concernant le respect de la laïcité dans un certain nombre d'équipements, notamment publics et gérés par les Communes, de la même manière que sur le lieu de travail. Là, je n'ai rien trouvé dans votre règlement stipulant que les personnes utilisant les installations sportives doivent respecter une neutralité qui s'appellerait la « laïcité ».

**M. le MAIRE.-** Que voulez-vous dire par là ? Soyez clairs.

**M. CALMÉJANE.-** Nous ne sommes pas sur un débat concernant la définition de la laïcité.

**M. le MAIRE.-** Le sens de votre question est de savoir si nous allons nous assurer qu'il n'y a pas de prosélytisme religieux lors des utilisations libres de nos installations sportives ? Répondez.

**M. CALMÉJANE.-** D'abord, il n'est pas seulement question dans ce règlement des utilisateurs libres, il couvre l'ensemble des utilisateurs associatifs. Ce règlement couvre l'ensemble de l'utilisation des installations sportives, sommes-nous d'accord ? Nous avons beaucoup dérivé avec M. MINETTO qui a parlé des usages libres mais ce n'est qu'une partie du texte.

**M. le MAIRE.-** Vous ne répondez pas à la question.

**M. CALMÉJANE.-** J'y arrive.

**M. le MAIRE.-** C'est long.

**M. CALMÉJANE.-** Croyez-vous que vous n'êtes pas longtemps à répondre ?

Cela aurait le moment d'introduire dans ce texte un élément disant que l'ensemble des utilisateurs des installations sportives de la Commune s'engage à respecter la laïcité, tel que c'est que prévu par les textes de la loi française ou

de la République. Je parle non pas d'une mission de contrôle sur un quelconque prosélytisme, vous ne sauriez d'ailleurs pas le faire, mais d'un engagement moral des utilisateurs par rapport à cela. Ce n'est tout de même pas compliqué de l'inscrire dans notre règlement. C'est une chose de planter un arbre au milieu d'un lieu où les gens ne vont même pas....

**M. le MAIRE.-** Nous avons saisi ce que vous vouliez dire. Je vous réponds très simplement que la loi s'applique partout dans le domaine public, non pas spécifiquement mais naturellement dans les équipements publics tels que ceux dont dispose la commune. Pourquoi voulez-vous dire quelque chose de particulier alors que la loi s'applique partout ? Je crois que vous avez été parlementaire pendant cinq ans il y a une dizaine d'années, donc vous savez pertinemment que la loi s'applique partout.

Je laisse la parole à une autre ancienne parlementaire, peut-être aura-t-elle la même lecture que moi ?

**Mme POCHON.-** Incroyablement, nous sommes d'accord. C'est effectivement un espace public, c'est donc la loi qui s'applique. Disons les choses : si quelqu'un a envie d'aller courir en ayant une kippa, une croix ou autre sur lui, il peut le faire. Cela ne pose pas de souci. C'est la loi.

J'avais pour ma part une question : quand vous parlez de l'utilisation du stade, n'est-ce que la piste ou par exemple y compris les vestiaires ?

**M. MINETTO.-** Peut-on prendre une douche par exemple ?

**Mme POCHON.-** Cela changerait un peu la donne.

**M. le MAIRE.-** Ce n'est que de la piste, vous prenez la douche à la maison.

**Mme POCHON.-** Si je vous demande cela, c'est pour vous dire que, justement, nous sommes dans la même situation que des gens qui courraient dans la rue. D'où l'idée d'aller au bout et pas avec cette histoire de carte. Le régulateur est évidemment le gardien avec un règlement affiché « *on entre dans ce stade avec les bonnes chaussures* » etc. c'est tout. Je ne vois pas pourquoi vous ajoutez des conditions qui vont contre l'idée de l'accès libre.

C'est mieux que rien mais ce n'est pas aller jusqu'au bout.

**M. le MAIRE.-** À ce stade du débat, je vous propose très simplement d'approuver ce rapport.

**Il est procédé au vote - Résultat :**

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes votent pour (3 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**
- **Mme LECOEUR s'abstient (1 voix)**

#### **16. Approbation du protocole bipartite entre la Commune de Villemomble et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est portant sur le financement des études du projet d'aménagement du secteur Guérin**

**M. le MAIRE.-** L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE) est seul compétent en matière d'opération d'aménagement et de droit de préemption.

En février 2021, la Ville a sollicité l'EPT dans l'objectif de développer un projet d'aménagement sur le secteur Guérin, couvrant une surface d'environ 5 hectares, sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté en lien avec sa stratégie d'urbanisation sur son territoire.

Pour ce faire, la Ville et l'EPT ont donné leur accord de principe pour la mise en œuvre d'une Convention d'Intervention Foncière accompagnée d'un protocole d'intervention sur ce secteur, qui sera conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), impliquant l'instauration d'un périmètre de veille.

La définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement rend l'EPT compétent pour poursuivre ladite opération d'aménagement. Pour ce faire, il convient de lancer la concertation préalable ainsi que les études préalables à la création de la ZAC Guérin par la désignation d'un bureau d'études pluridisciplinaire.

Par application du principe de neutralité financière, le coût des études préalables à la création et la réalisation de la future ZAC sera reversé par la Ville à l'EPT GPGE selon les modalités et délais convenus entre ces entités.

Il convient dès lors d'entériner ces modalités par la signature d'un protocole bipartite entre la commune et l'EPT GPGE afin de traiter les conséquences financières et juridiques du lancement des études préalables à la création de la ZAC.

Le montant prévisionnel des études préalables est estimé à 150 000 € HT dont l'EPFIF pourra financer jusqu'à 50 % et à la limite de 50 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé mes chers collègues :

- D'approuver le protocole bipartite portant sur le financement des études préalables à la création et la réalisation de la ZAC Guérin à Villemomble,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tous documents y afférant.

**M. BANCEL.**- J'ai une question de compréhension. Ce type de concertation est du périmètre de la compétence de l'EPT. Comme c'est la ville de Villemomble qui sollicite ou qui est à l'initiative de cette demande, c'est la Ville qui finance cette demande à l'EPT ? Ai-je bien compris ?

J'en viens à l'article 2.1 : « *par application du principe de neutralité financière, il est convenu entre la Ville et l'EPT que l'ensemble des coûts inhérent aux études liées à l'élaboration du dossier de création de la ZAC (...) sera reversé par la Ville à l'EPT* ».

Si c'est la compétence de l'EPT, j'imagine qu'elle reçoit un financement pour accomplir ses missions, cela ne revient-il pas à payer deux fois pour faire le même travail ?

**M. le MAIRE.**- La réponse est non. Il s'agit véritablement des études. J'en reviens un peu aux échanges de tout à l'heure, définitivement, ce n'est pas la Ville qui va préempter les parcelles et biens immobiliers. Là, nous sommes simplement sur le coût des études, estimé à 150 000 €. C'est l'EPT qui est à la manœuvre pour trouver les personnes chargées des études à hauteur de 150 000 €. L'EPFIF est notre partenaire pour acheter la préemption. Comme voté au dernier Conseil municipal, nous avons conventionné avec l'EPFIF à hauteur de 4 M€ de manière à commencer à préempter les premières parcelles. Ce n'est pas nous qui payons.

À la fin, une fois que nous aurons le chiffre exact du coût des études, nous reverserons au montant près, réduit du montant de la subvention que nous accordera aussi l'EPFIF. Nous ne payons pas deux fois. Ils paient d'abord, nous remboursons ensuite.

**M. CALMÉJANE.**- Premier élément, dans le préambule de la note d'information, il est indiqué que l'EPT est le « *seul compétent en matière d'opération d'aménagement et de droit de préemption* ». Je rappelle à nos collègues que, à l'inverse, le droit de préemption a été renvoyé aux communes puisque le Territoire s'était rendu compte qu'il était dans l'incapacité de gérer l'ensemble des droits de préemption sur les 14 communes du Territoire. Il y aura donc un aménagement particulier.

Deuxième élément, l'EPFIF n'est pas opérationnel aujourd'hui vis-à-vis de la commune de Villemomble. Il y a une parcelle au 29, avenue de la Garenne (ref. 306), c'est marqué « vendu ». Elle est située entre l'école Anne Franck et à l'angle de l'avenue du Dr Guérin, dont la commune est déjà propriétaire du pavillon. La Commune a-t-elle déjà fait valoir son droit de préemption en attendant que l'Établissement Public d'Ile-de-France soit opérationnel pour faire cette opération ou pas ? Même si après il y a une rétrocession dans le cadre des aménagements que vous voulez faire.

Troisième élément, tout à l'heure, il a été cité qu'un urbanisme aurait déjà travaillé sur le sujet. Avez-vous déjà des résultats ?

Enfin et plus globalement, au nom de notre groupe, nous voterons contre puisque nous sommes tout à fait opposés à ce type d'aménagement dans ce secteur. En effet, d'une part, c'est bien de commencer par des protocoles mais, au moment de la présentation en juillet de la première convention avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, nous n'avons eu aucune information sur les orientations de la commune, à part le blabla de la délibération 17 du type « proposer des trames vertes » « renforcer les trames vertes et bleues ». C'est la bouillie habituelle d'urbanisme, nous n'avons aucune définition des objectifs clairs que souhaite se fixer la Commune sur ce sujet : y aura-t-il des constructions collectives ? Des logements sociaux ? Des équipements publics ? Un parc ? Nous n'avons aucune orientation. Je ne parle pas au mètre carré près mais nous n'avons aucune définition précise de ce que souhaite faire la commune de Villemomble, portée par le Territoire puisque c'est la réglementation, dans ce secteur.

Les riverains commencent à se poser de sérieuses questions sur la possibilité de conserver la liberté ou pas de vendre leur terrain à qui bon leur semble. Un sérieux problème se pose dans ce secteur. Contrairement à ce que vous aviez annoncé dans votre programme en parlant de préserver et d'être à l'écoute des riverains, là, vous préemptez un quartier de Villemomble.

Nous ne pouvons pas être favorables à ce type de démarche. J'attends aussi des réponses détaillées à mes questions.

**M. MINETTO.**- Page 5, article 103.2 sur la participation des habitants, des associations, etc. vous savez bien que nous sommes pour la consultation mais sous quelle forme ? Est-ce avec le travail des commissions municipales également ? L'Éducation nationale ? Nous avons parlé d'une école qui manquait, nous pouvons donc peut-être une prospective Éducation nationale ?

Quelle forme prendrait cette consultation ? Sachant que nous sommes en phase d'étude, donc les riverains et j'ose imaginer le Conseil municipal seront consultés mais, pour nous, c'est même au-delà de cela. Il ne faudrait pas recréer un quartier sorti de la Ville. Nous voterons pour ce document mais nous estimons que la consultation devrait être bien plus large que cela. Si on ne veut pas recréer une espèce de ghetto dans un coin parce que la Nationale, la voie ferrée, le plateau enclavent naturellement, cette consultation devrait aller plus loin.

Ce que vous avez évoqué l'autre jour peut intéresser plus loin que le quartier. Comment voyez-vous cette consultation ? Vous y avez sans doute réfléchi.

**M. le MAIRE.**- Pour vous répondre à tous les deux, je ne ferai pas une nouvelle la description de la situation cataclysmique qui se profile et qui est de votre faute monsieur CALMÉJANE. Quand on est avec trois gros immeubles, dont vous avez signé les permis de construire parce qu'un PLU permettait d'être en UA B si ma mémoire est bonne et d'autoriser des R+6, c'est vous qui avez mis la situation des 88 parcelles de ce secteur dans une situation cataclysmique.

Vous dites que les gens sont inquiets, je le comprends. J'en ai réuni certains. J'en reçois d'autres en ce moment même individuellement. Et nous poursuivrons ce dialogue pour rassurer.

Pour vous répondre, monsieur MINETTO, nous sommes dans un cadre totalement normé. Considérez que, en moins lourd mais dans la philosophie, c'est le même train de concertation que pour un PLU. Il y aura donc des réunions publiques explicatives, thématiques pour commencer à s'attarder sur les choses.

Oui, un urbaniste y a travaillé. Nous n'avons pas encore tous les résultats mais cela présage des choses que nous allons influencer de notre vision des choses.

Je l'ai évoqué ici même le 8 juillet mais vous trouvez que c'est de la bouillie.

**M. CALMÉJANE.**- Fonctionnaire de Grand Paris Grand Est.

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole, monsieur CALMÉJANE, laissez-moi poursuivre. Vous dites que c'est de la bouillie mais des agents de la Collectivité, des professionnels ont travaillé et nous permettent de mettre des mots sur ce que nous envisageons. Quand je parle écoquartier, cela sous-entend circulation douce et des choses raisonnées.

Je vous réponds, monsieur MINETTO, que ce n'est certainement pas pour enclaver, au contraire. Nous avons une véritable chance avec la rue de la Carrière et le Parc de la Garenne, pour réaliser une connexion après sur la rue du Dr Calmette jusqu'au cimetière. Là, je pense que l'on peut prévoir une circulation douce, peut-être pas avec zéro voiture mais en tout cas très peu, et au contraire favoriser liaisons piétonnes, vélo. Dans la bouillie que vous décrivez monsieur CALMÉJANE, je relève qu'il a commencé à être pris en compte le fait d'avoir beaucoup de solutions de stationnement en sous-sol pour que précisément cela n'empiète pas sur le domaine public.

Lorsque l'on parle de viaire, c'est le gabarit des voies. Avec tous ces permis de construire que vous avez signés, nous nous retrouvons avec des voies très étroites, c'est ce sur quoi nous travaillerons. La Ville avait préempté l'Escarcelle, cela nous donnera une voie d'amélioration de l'allée du Cimetière pour qu'elle soit plus large et plus en impasse.

C'est là que nous commencerons petit à petit et dans la concertation à présager de ce quartier.

Oui, il y aura du collectif, c'est entendu mais ce ne sera pas que cela. Bien entendu, sur cinq hectares, cela peut faire beaucoup d'habitants, il y aura donc les équipements publics qui vont avec. Nous avons parlé de petite enfance, nous souhaitons (même si nous ne pouvons pas le décréter) qu'il y ait du commerce. C'est le modèle économique qui sera développé et mis en œuvre par l'aménageur qui nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement.

L'école Anne Franck ne suffira pas. Le 30 août dernier, avec Patrick PRINCE et nos équipes, nous avons visité l'ensemble du patrimoine scolaire pour préparer la rentrée. Nous avons pris la mesure du sujet avec l'école Anne Franck. Nous devons des solutions pour mettre des classes supplémentaires mais la conception de ce bâtiment ne permet pas par exemple d'élever d'un niveau. Le bâtiment a été bâti pour rester tel quel. Il y a une grande surface au sol, ce bâtiment n'est pas très haut mais nous ne pourrions pas faire procéder à une élévation.

La concertation va commencer. Les études nous y aideront. Je l'ai dit ici le 8 juillet, nous nous verrons souvent sur ce sujet.

Retenez enfin que la modification n° 1 de notre PLU a redescendu ce secteur en zone UD. Je pense que, pour pacifier le secteur par rapport à la psychose que pourraient avoir nos concitoyens qui habitent là, cela peut les rassurer sur le fait qu'il n'y aura pas de nouveaux promoteurs. Jusqu'ici, c'était un peu la course à l'échalote. En revanche, oui, nous serons l'interlocuteur unique. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'indiquerai à l'ensemble des agences immobilières qui travaillent sur Villemonble de cesser de prospecter ou de vouloir signer des mandats parce que cela ne sert à rien, nous ne sommes pas là pour payer des frais d'agence.

**Mme POCHON.**- Je regrette que vous n'ayez pas été aussi convaincu quand, avec mes collègues, nous nous sommes battus pour essayer de préserver dans cette zone un chemin qui longeait la voie ferrée, qui mesurait 6 mètres de large et qui aurait magnifiquement servi pour des mobilités douces dans ce quartier très enclavé avec des petites rues. Nous n'avons pas réussi à vous convaincre. Nous sommes allés au Tribunal administratif qui nous a donné raison dans un premier temps raison sur la forme. Malheureusement, nous avons perdu au bout d'un moment. Ce chemin a donc été vendu à deux particuliers, dont il me semble me souvenir quelqu'un de la voirie.

Dans ce secteur, où il aurait été très agréable de circuler à pied, c'était notre argument, ce chemin n'existe plus. Je ne sais pas si vous souvenez.

**M. le MAIRE.**- Bien sûr que je m'en souviens.

**Mme POCHON.**- Peut-être avons-nous eu quelques visions mais je regrette vraiment que vous ne nous ayez pas suivis à ce moment-là puisque, maintenant, c'est trop tard. C'est vraiment dommage dans la perspective de faire un écoquartier avec des mobilités intéressantes. De temps en temps, souvenez-vous aussi que la Gauche ne dit pas toujours n'importe quoi.

**M. CALMÉJANE.**- Et sur la préemption de la parcelle ?

**M. le MAIRE.**- Vous parlez du 29 Garenne ou du 29 Carrière ?

**M. CALMÉJANE.**- C'est le 29 Garenne, la L306 située entre l'école Anne Franck et l'angle de la rue du Dr Guérin.

**M. le MAIRE.**- Vous vous enfoncez, je commence à m'attrister. Nous travaillons justement sur ce bien pour ne pas le préempter en totalité ; nous envisageons de récupérer un chemin qui nous permettrait d'avoir un accès technique à l'école. Nous ne préempterons pas toute la Ville, j'entends ici ou là des gens qui voudraient le faire croire. Une cession immobilière est en cours et nous travaillons pour prévoir un accès technique par l'arrière tandis que nous sommes déjà propriétaires de ce qui est à l'angle, dont COLAS a eu l'usage et dont nous récupérons l'usage pour nos propres besoins.

Je vous propose de mettre aux voix cette avant-dernière Délibération.

**Il est procédé au vote - Résultat :**

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**
- **Mme LECOEUR vote contre (1 voix)**

#### **17. Approbation des modalités de concertation préalables à la création de la ZAC Guérin à Villemomble**

**M. le MAIRE.**- Nous rentrons un peu dans le détail.

Concernant le périmètre, le constat qui a été fait met en évidence l'existence de trois portes d'entrée :

- La rue Villebois Mareuil : dont la connexion avec l'avenue de Rosny est dangereuse par son étroitesse et son angle droit.
- L'allée Courbet : qui enjambent la voie ferrée de la grande ceinture par un pont interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.
- La rue de la Carrière, actuellement en sens unique.

Le secteur dit Guérin est délimité par :

- L'allée du Cimetière et la rue du Docteur Guérin, au sud-ouest
- La rue du Docteur Guérin à l'est
- L'allée Courbet au nord-est
- La RD902 au nord-ouest

Le périmètre prévisionnel du projet couvre une surface globale d'environ 5,7 ha dont environ 3,2 ha des parcelles privées. Il est décomposé en 8 îlots.

Les études urbaines et environnementales préalables qui seront menées sur ce secteur permettront de répondre à un triple objectif :

1. Proposer un parti d'aménagement reposant sur tout ou partie des principes de l'urbanisme d'anticipation environnementale
  - en matière de structuration du quartier
  - en matière de programmation immobilière et de préconisations des grands principes constructifs (bio-climatisme architectural et urbain) des futurs ensembles immobiliers,
2. Développer un projet urbain sur ce secteur en cours de mutation en faisant le lien avec les projets développés sur les secteurs à proximité ainsi que le développement urbain global de la Ville afin de permettre un développement urbain cohérent au sud
3. Dessiner un quartier d'habitat mixte qui prendra en compte les secteurs pavillonnaires existants au sein du périmètre d'étude et avoisinants afin de les préserver autant que possible, et les valoriser, les éléments de coupure urbaine existants (ex-RN 302, voie ferrée) et les besoins liés à l'accessibilité, induits par les programmes de constructions en cours et ceux à venir.

La concertation doit permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet :

- d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables
- de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

À l'issue de la concertation préalable, l'Établissement Grand Paris Grand Est tirera le bilan de la concertation.

Il convient alors de définir d'ores et déjà les modalités de concertation qui consisteront en :

- L'organisation d'une réunion publique d'information et d'une exposition accompagnée d'un registre destiné à recueillir les avis du public
- La mise à disposition du public des informations relatives à l'élaboration du projet d'aménagement sur les sites internet de l'EPT Grand Paris Grand Est et de la Ville de Villemomble
- La parution d'un article dans la revue municipale
- La possibilité pour la population de faire parvenir ses observations par courriel à l'adresse suivante [zacguerinvillemomble@grandparisgrandest.fr](mailto:zacguerinvillemomble@grandparisgrandest.fr)

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver les modalités de concertation et de m'autoriser à signer la convention.

**M. CALMÉJANE.**- Dans la logique de nos précédents votes d'une part en juillet pour la convention passée avec l'établissement public, d'autre part aujourd'hui pour la précédente délibération, nous voterons cette approbation de modalités de concertation préalable pour la ZAC Guérin.

**M. le MAIRE.**- C'est enregistré, je mets quand même aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat :**

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**
- **Mme LECOEUR vote contre (1 voix)**

📄 **Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville**

**M. CALMÉJANE.**- Contrairement au mois de juillet, j'espère que j'aurai les éléments dans quelques jours.

Je souhaite avoir des détails sur les Décisions suivantes :

2021/40 - OBJET - Convention de mise à disposition de terrains entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et la commune de Villemomble dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain d'intérêt régional du quartier des « Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière » pour l'aménagement de l'espace Mimoun

2021/45 - OBJET - Approbation du marché de réalisation d'une étude des mobilités et du stationnement sur le territoire communal – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/004 avec la société CERYX TRAFIC SYSTEM (montant de la dépense : partie forfaitaire 33 956 € TTC, partie unitaire : maximum 10 000 € HT)

- 2021/47 - OBJET - Approbation du marché de prestations de Médiation Sociale de proximité au sein de la ville de Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/005 avec l'association PROMEVIL (montant de la dépense : 149 420,22 € - partie forfaitaire, montant TTC / 10 000 € - partie unitaire, montant maximum HT)
- 2021/50 - OBJET - Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, précaire et révocable de l'auditorium ou d'un studio de répétition au conservatoire de Villemomble en faveur de l'association ORCHESTRE BERNARD THOMAS, pour un enregistrement audio et vidéo des « 4 Saisons » de Vivaldi
- 2021/56 - OBJET - Versement de la cotisation à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE SEINE-SAINT-DENIS (A.M.F 93) au titre de l'année 2021 (montant de la dépense : 3 924,31 € TTC)
- 2021/57 - OBJET - Conclusion de l'avenant n° 6 au marché n° 2015/046 passé avec la société MISSENERD ENERGIE, relatif à l'exploitation de chauffage (montant de la dépense : 21 000 € HT)
- 2021/58 - OBJET - Approbation du bail commercial concernant les lots n°s 170 et 270, sis 2 Grande Rue – 93250 VILLEMOMBLE, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2030 (montant du bail : 22 800 € - annuel / 500 € provision mensuelle / 3 800 € dépôt de garantie / 5 000 € net pas-de-porte)
- 2021/59 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, du bail commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, 64 avenue du Raincy sur la parcelle cadastrée section J n° 99 (montant de la dépense : 10 000 €)
- 2021/61 - OBJET - Approbation de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du parc des sports Georges Pompidou sis 108 rue de Neuilly - 93250 VILLEMOMBLE, à l'association SPORTS FOLIES, du jeudi 15 juillet au dimanche 18 juillet 2021 inclus

**M. le MAIRE.**- Peut-être qu'il vaudrait mieux m'indiquer celles pour lesquelles vous ne souhaitez pas d'explication, ce serait plus court.

**M. CALMÉJANE.**- C'est une obligation du Maire de présenter des éléments au Conseil municipal. Si vous voulez bien remplir vos obligations monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE.**- Merci Monsieur le professeur.

S'agissant de la Décision 2021/40, que voulez-vous exactement ? Communication de la convention ?

**M. CALMÉJANE.**- Je ne vous demande pas forcément de donner tous éléments ce soir, je peux comprendre que l'heure a avancé depuis le démarrage de nos débats à 15 heures. Je vous dresse la liste des Décisions pour lesquelles je souhaite, pour moi-même et les collègues de mon groupe, avoir soit communication des conventions, soit, si vous en êtes capable, de nous donner des éléments.

Néanmoins, il me paraît plus simple que vous nous fassiez communication des décisions dont j'ai dressé la liste.

**M. le MAIRE.**- Une fois n'est pas coutume, nous sommes d'accord. Et pour le reste ?

**M. CALMÉJANE.**- Il y a les contrats.

**M. le MAIRE.**- Donc vous voulez les contrats ?

**M. CALMÉJANE.**- S'il vous plaît et avec des éléments de réponse. Il y a sûrement des éléments d'étude ou de réponses jointes :

|           |                   |                                                  |                                                                                           |           |
|-----------|-------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2021/C009 | BPE - LABORATOIRE | 5 rue de Hengwiller<br>67440 DIMBSTHAL           | Diagnostic restauration clocher église Saint-Louis de Villemomble                         | 40 369,20 |
| 2021/C062 | Société SPE 94    | 18 rue de Dunkerque<br>94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE | Travaux d'abattage de dessouchage des arbres maternelle J. Prévert d'août et janvier 2022 | 16 579,20 |

Sur ce contrat, je pense qu'il y a une erreur de frappe. Je pense que c'est plutôt d'août 2021 et janvier 2022.

**M. le MAIRE.**- C'est exact.

**M. CALMÉJANE.**- Je poursuis :

|           |            |                                           |                                                                                                   |           |
|-----------|------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2021/C078 | PARTICULES | 7 villa des Vosges<br>92270 BOIS-COLOMBES | Etude de diagnostic, potentiels et programmation des espaces publics sur 4 secteurs de la commune | 38 070,00 |
|-----------|------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

S'agissant des marchés publics de travaux ou de fournitures, nous aimerions avoir des éléments concernant le :

- n° 2 2021/015 (mission d'assistance maîtrise d'ouvrage relative à la vidéoprotection) : il n'y a pas de montant maximum. C'est particulier. Je voudrais donc des précisions.

- n° 3 2021/007 (marché d'exploitation et gros entretiens, prestation forfaitaire avec intéressement 2021 jusqu'en 2027) : il est écrit tranche ferme dans la colonne « montant du marché » « voir DGFIP ». Je ne vois pas pourquoi nous irions voir la Direction générale des finances publiques.

- n° 7 2021/003 lots 1, 2, 3, 4 (prestation des travaux d'impression différents supports écrits de la commune de Villemomble - année 2021 renouvelable jusqu'en 2024) : une information pour l'ensemble de nos collègues, il est intéressant de constater que le titulaire du marché était votre imprimeur dans le cadre de la campagne des élections municipales. Des gens ont perdu leur poste pour non-respect de la charte que vous avez fait signer aux élus de probité, de neutralité, etc. Or, à mon avis nous sommes là un peu loin du sujet.

**M. le MAIRE.**- Aussi loin que lorsque nous avons découvert une facture de l'un de vos partisans pour une communication ou publication que vous avez faite dans le cadre de votre campagne. Si vous le voulez, nous pouvons aller sur ce terrain mais je ne sais pas comment cela va finir.

**M. BANCEL.**- J'ai une remarque avant que Jean-Marc MINETTO n'aille dans le détail. Il ne me semble pas avoir vu ces documents dans FAST-élus. Sans doute est-ce une erreur de ma part ? Mme POCHON semble d'accord avec moi, peut-être est-ce plutôt un oubli.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas un oubli. Cela a été la démarche de M. CALMÉJANE. Il y a l'obligation d'une communication pour telle ou telle chose et c'est synthétique, en revanche, si vous souhaitez avoir ces documents....

**M. BANCEL.**- Je parle y compris de la liste synthétique.

**M. le MAIRE.**- Donc c'est une erreur matérielle. C'est pour cela que je cherchais et ne trouvais pas non plus.

**M. MINETTO.**- J'avoue ne pas avoir suivi toutes les demandes. Pour ma part, je souligne les suivantes :

2021/39 - OBJET - Approbation du marché de service de médecine préventive pour les agents de la Commune de Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/006 avec l'association CIAMP (montant maximum : 60 000 € - maximum annuel HT)

Pourquoi n'utilisez-vous pas le CMS pour cela ?

2021/54 - OBJET - Approbation de la convention de fonctionnement concernant les unités localisées pour l'inclusion scolaire – Ecoles Leclerc / F. Coppée – Lamartine à Villemomble

De quoi s'agit-il ? Est-ce parce qu'il y a une salle supplémentaire ? Je n'ai pas compris la raison de cette convention particulière.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas pour du matériel ou la salle, c'est pour du personnel.

**M. MINETTO.**- C'est donc une convention pour une intervenante de la Mairie qui aide les enfants en situation de handicap. Rendons à César ce qui est à César, nous l'avons suffisamment demandé, c'est bien et il faut le dire.

|           |                                                 |                                                   |                                                                  |                               |
|-----------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 2021/C026 | ASSOCIATION DES COMPAGNONS<br>DES JOURS HEUREUX | 26 rue Jean Jaurès<br>78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Organisation d'un séjour « bord de mer Ados »<br>au mois d'août. | Dans la limite<br>de 30 150 € |
|-----------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------|

Est-ce le CCAS ?

|           |             |                                      |                                                                        |           |
|-----------|-------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2021/C077 | GOGY'S TEAM | 12 ter rue de Paris<br>95500 GONESSE | Contrôle et maintenance de l'ensemble des<br>aires de Jeux collectives | 15 000,00 |
|-----------|-------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|

Quel a été le retour de ce contrôle ? Sous-entendu, les jeux sont-ils entretenus correctement ou y a-t-il eu des signalements ? Vous pouvez nous l'envoyer après, nous souhaitons avoir un retour de ce contrôle mais nous n'irons pas voir les jeux ce soir.

|           |                      |                                                       |                                                                                                                                                                                                       |          |
|-----------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 2021/C097 | SOCIETE MICHAEL PAGE | 164 avenue Achille PERETTI<br>92200 NEUILLY SUR SEINE | Accompagnement pour le recrutement d'un<br>Responsable des Ressources Humaines (H/F) et<br>d'un Directeur des affaires Juridiques, des<br>assemblées, de la commande publique et du<br>courrier (H/F) | 6 600,00 |
|-----------|----------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

De quoi s'agit-il ? Est-ce un cabinet chasseur de têtes ?

**M. le MAIRE.**- Oui.

**M. MINETTO.**- Je n'ai pas cherché le nom des entreprises mais deux éléments me questionnaient s'agissant des marchés :

- 2021/08 et 2021/015 : même si nous avons voté contre, on vous a donné possibilité de prendre des marchés jusqu'à 1 M€, même plus mais comment peut-on passer un marché sans montant maximum ?

- 2021/003 : il y a un lot 3 et un lot 7. Pourquoi deux imprimeurs ? Peut-être est-ce un changement d'imprimeur, considérant que le précédent ne travaillait pas normalement mais pourquoi ? Sinon, c'est un secours parce que l'un n'arrive pas à suivre.

**M. le MAIRE.**- Nous répondrons ultérieurement à l'ensemble de ces questions. Nous fournirons les documents.

**M. MINETTO.**- Au prochain Conseil municipal ?

**M. le MAIRE.**- Non, avant.

**M. MINETTO.**- Comment procédez-vous ? Par écrit ?

**M. le MAIRE.**- Oui, sans faute devant témoin.

**M. le MAIRE.**- Pour finir la soirée, il est exactement 20 h 16, si nous avons commencé le Conseil municipal comme à la normale, cinq heures plus tard, il serait 1 h 00 passé.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Et alors ?

**M. le MAIRE.**- J'aime beaucoup votre réponse. Sachez que le personnel communal travaille. Or, les faire travailler jusqu'à une certaine heure dans la nuit et leur demander d'être de nouveau sur le pont le lendemain à 8 heures ne me paraît pas très respectueux, ne serait-ce qu'au travers du Code du Travail.

### 🕒 Vœux

**M. le MAIRE.**- Je concède maintenant volontiers la parole à Mme POCHON pour nous lire le vœu présenté par son groupe.

**Mme POCHON.**- Je pense que vous pourriez mettre moins de points à l'ordre du jour du Conseil municipal pour qu'il dure moins longtemps.

Vu le dernier alinéa de l'article L.2121-29 du CGCT, vœu pour une soirée des lauréats à Villemomble.

Considérant que la municipalité de Villemomble pourrait mettre à l'honneur tous les jeunes Villemomblois, entre 16 et 25 ans, ayant obtenu leur CAP ou leur BAC général, professionnel ou technologique,

Nous proposons que la municipalité organise chaque automne une soirée des diplômés de l'année achevée dans laquelle les lauréats pourraient recevoir un souvenir symbolique de la ville (trophée, médaille) qui marquera de façon rituelle leur réussite aux examens.

La municipalité rassemblera ensuite la jeunesse Villemombloise diplômée autour d'un buffet et d'une soirée musicale, cinématographique ou théâtrale... pour un moment mémorable, de partage, de mixité, entre les jeunes issus de tous les établissements scolaires de la Ville, l'occasion de jolies photos souvenir.

C'est le projet que nous aimerions voir pour la jeunesse de Villemomble afin de féliciter tous ceux qui réussissent leur examen, chacun ayant sans doute un certain mérite à y arriver.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ?

Je vous donne le fond de ma pensée : je pense qu'il faut porter un avis favorable à votre proposition.

Nous l'organiserons en son temps en intégrant des éléments que nous portons et que nous avons décidés, je pense notamment, même si nous nous sommes heurtés, aux récompenses des mentions au Bac. À partir de là, nous pouvons aller dans ce sens. Il restera à définir si ce sera exactement sous ce format et le moment le plus idoine de l'année scolaire pour que cela ait du sens mais je pense qu'il faut favorablement voter pour ce vœu.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

**M. le MAIRE.**- N'ayant plus rien à nous dire, je vous souhaite une bonne soirée.

**M. MINETTO.**- Quelle est la date du prochain Conseil municipal ?

**M. le MAIRE.**- Elle n'est pas encore fixée, voulez-vous l'horaire ?

**M. MINETTO.**- C'est dans le règlement intérieur « le maire annonce en fin de Conseil municipal la date du prochain ».

**M. le MAIRE.**- Vous ne l'avez pas voté.

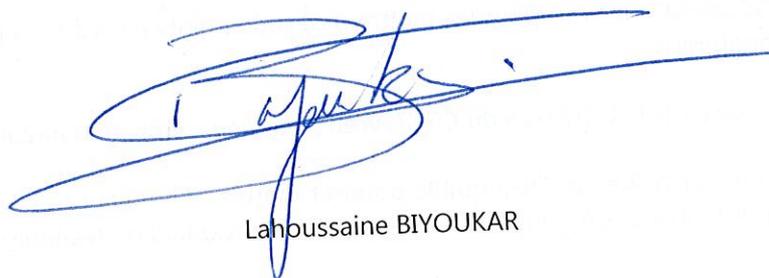
**M. MINETTO.**- Certes mais il est approuvé, vous l'avez voté, donc appliquez votre règlement intérieur. C'est compliqué d'aller au bout des choses.

**M. le MAIRE.**- Nous levons la séance.

*(La séance est levée à 20 h 19.)*

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,



Lahoussaine BIYOUKAR